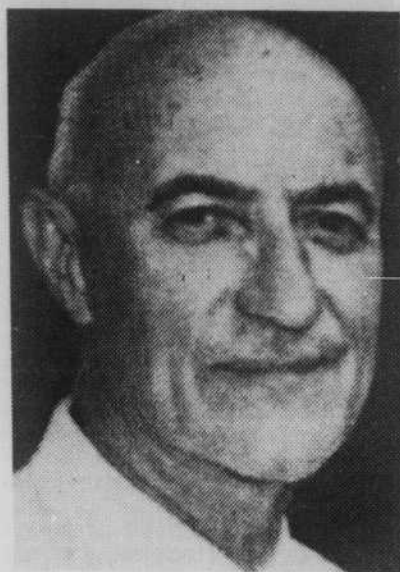




K.C. Irving

K.C. Irving trouvé coupable d'avoir créé un monopole de journaux quotidiens au N.-B.

BATHURST, N.-B. (CP) — La compagnie K.C. Irving Ltd et trois autres sociétés d'édition parentes ont été trouvées coupables hier d'avoir créé un monopole de journaux quotidiens anglophones au Nouveau-Brunswick.

Dans le verdict qu'il a rendu hier sur cette cause, le juge Albany Robichaud, de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, note que les compagnies accusées ont créé par fusion un cartel et un monopole dans le but de réduire ou d'empêcher la libre concurrence, à l'encontre de l'intérêt public.

En vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions quatre accusations avaient été portées en décembre 1971 contre la compagnie K.C. Irving Ltd., New Brunswick Publishing Co. Ltd., Moncton Publishing Co. Ltd. et University Press of New Brunswick Ltd. qui publient les cinq quotidiens anglophones du Nouveau-Brunswick (Saint-John Telegraph-Journal, Times Globe, Moncton Times, Transcript, The Gleaner), pour des infractions commises de 1948 à 1960, puis de 1960 à 1971.

K.C. Irving Ltd., qui contrôle les

trois autres compagnies, a été trouvée coupable sous les quatre chefs d'accusation, New Brunswick Publishing Co. Ltd. a été trouvée coupable sous trois chefs d'accusation tandis que Moncton Publishing Co. Ltd. et University Press of New Brunswick Ltd. ont été trouvées coupables sous un chef d'accusation chacune.

Le juge Robichaud a remis le prononcé de sa sentence au 12 mars. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne prévoit pas de limite minimum ou maximum aux amendes qui peuvent être imposées dans un cas pareil, et c'est

au juge Robichaud qu'il reviendra d'établir le montant des amendes, après avoir entendu les représentations de la Couronne et de la défense.

Le juge Robichaud, interviewé hier après son jugement, a souligné que des questions politiques étaient sous-jacentes à cette cause.

Dans l'argumentation de la défense, on avait fait valoir que les accusations résultaient d'une vengeance du sénateur libéral Charles McElman, du Nouveau-Brunswick, qui en voulait à K.C. Irving parce que ce dernier avait appuyé

les conservateurs lors d'élections provinciales au Nouveau-Brunswick.

C'est la première fois au Canada qu'un tribunal est appelé à trancher un litige portant sur la concentration de la presse. Le procès, qui a duré 17 jours, a été marqué de 30 dépositions, qui ont nécessité 1.673 pages de transcription.

La Couronne, pour étayer sa preuve, a déposé 11.104 pages de documents, sans compter des brochures et des photographies. D'autre part, les enquêteurs

Voir page 6: K.C. Irving

À la CECM

La population du secondaire diminuera de 51% d'ici 83

par Jean-Pierre Proulx

La population étudiante des écoles secondaires de la CECM sera en 1983 inférieure de quelque 51% à ce qu'elle est actuellement.

Elle passera en effet de 90.395 à 44.200.

La diminution sera plus forte chez les francophones que chez les anglophones, soit 56,2% contre 33%.

D'autre part, malgré une diminution en chiffres absolus de la population scolaire, il y aura une plus grande proportion d'élèves anglophones. Cette proportion

est aujourd'hui de 21,9% contre 78,1%, alors qu'elle sera en 83, de 30% contre 70%. On compte actuellement 19.771 élèves anglophones de niveau secondaire à la CECM contre 70.614 chez les francophones. En 83, les francophones seront au nombre de 30.900 et les anglophones 13.300.

Ces chiffres rendus publics hier après-midi à la séance de la CECM ont quelque peu consterné les commissaires qui connaissent déjà les tendances à la baisse de la population scolaire mais qui ne s'attendaient pas en fait à une diminution aussi radicale.

Les commissaires n'ont toutefois pas pris conscience de l'augmentation de la population anglophone, les proportions établies plus haut n'apparaissant pas au rapport qui leur a été remis.

La conséquence la plus importante découlant de ces statistiques sera la remise en question du plan quinquennal des nouvelles constructions. C'est d'ailleurs en vue de la révision de ce plan que ces statistiques ont été produites.

La CECM compte actuellement dans ses écoles secondaires 65.045 places-élèves pour une population réelle de 90.385 (on ne compte les places que dans les écoles appartenant à la CECM et non pas les locations). Or en 1983, il n'y aura plus que 44.200 élèves soit un surplus de 20.845 places-élèves.

Ces statistiques préparées par l'OF- Voir page 6: Le secondaire

L'enquête de la CECO continuera

par Jean-Pierre Charbonneau

Malgré la démission de deux procureurs de l'enquête sur le crime organisé et le limogeage de leur supérieur hiérarchique, la Commission de police envisage de poursuivre la semaine prochaine les audiences publiques entreprises depuis deux mois sur l'affaire Laporte.

On sait que, mercredi, les audiences publiques ont été subitement ajournées à mardi prochain par suite d'une demande conjointe des quatre procureurs de la Commission d'enquête qui désiraient se pencher sur le congédiement du procureur chef, Me Michel Pothier.

Hier matin, deux des trois procureurs non congédiés, Mes Guy Dupré et Pierre Verdon, ont remis leur démission au cours d'une rencontre avec le sous-ministre aux affaires criminelles, Me Robert Normand.

Me Dupré était depuis plusieurs mois chargé de la présentation de la preuve concernant l'épouse de Laporte tandis que Me Verdon travaillait à préparer les dossiers pour la poursuite de l'enquête dans le domaine du jeu illicite.

Voir page 2: La CECO



La joie du retour pour un premier contingent israélien retiré des positions du sud, près de Fayid. Le retrait officiel commence aujourd'hui. (Téléphoto AP)

Le désengagement des troupes israélo-égyptiennes a commencé

d'après AP, AFP, Reuter

La détente s'est subitement accélérée hier sur le front israélo-égyptien, à la suite de l'entente de quatre heures et demie, au kilomètre 101, entre les chefs d'état-major des deux armées en présence et c'est à midi, aujourd'hui, que commencera le retrait négocié des troupes israéliennes.

Le document signé hier par les généraux Elazar et Gamassy, en présence du

commandant des forces onusiennes, le général Silasvuo, prévoit que le siège de la ville de Suez sera levé à midi et que, six heures après, les premières unités égyptiennes prendront possession des abords de la cité. De même, les Égyptiens reprendront le contrôle du tronçon de la route Le Caire-Suez s'étendant du kilomètre 101 à la ville assiégée. La deuxième phase, qui commencera aussitôt, durera 12 jours et portera sur le retrait des Israéliens jusqu'à l'ouest des cols de Giddi et Mitla. Une zone tampon large de six milles contrôlée par les Casques bleus séparera les deux armées.

Déjà, des milliers de réservistes ont été rendus à la vie civile en Israël et des hier soir c'était, sur les lignes avancées, l'indicible joie du retour au foyer.

Le chef d'état-major israélien s'est félicité hier de l'excellente atmosphère "qui a régné lors de la négociation finale avec son vis-à-vis égyptien, le général Gamassy. "J'espère, a-t-il ajouté, que cet accord sera un premier pas vers la paix entre nos deux nations."

Quant à savoir s'il avait serré la main de son interlocuteur, le général Elazar a répondu: "Bien sûr, comme cela se passe entre gens civilisés".

Pour sa part, le chef des forces d'urgence des Nations unies a déclaré: "J'espère que l'histoire marquera un jour que le premier pas vers la compréhension et la paix au Proche-Orient a commencé ici (au kilomètre 101)."

Sur le plan politique, la journée a été marquée par la prise de position soviéto-égyptienne sur le problème palestinien.

Voir page 6: Le désengagement

Une entente de principe intervient à Radio-Québec

QUEBEC (d'après PC) — Une entente de principe est intervenue hier entre la direction de Radio-Canada et les représentants syndicaux des 150 employés de la production et de l'administration, en grève depuis le 19 septembre dernier.

L'entente qui porterait sur les salaires et le nombre de pigistes auquel Radio-Québec limiterait son embauche, est le résultat de sessions intensives de négociations qui durent depuis une semaine.

Toutefois, un porte-parole syndical — rejoint hier soir à l'hôtel Sheraton ou

se poursuivent les pourparlers — a refusé de confirmer la nouvelle. Il a ajouté qu'il restait notamment deux questions importantes à négocier avant que le syndicat considère qu'il y a une entente générale. Ces deux questions en suspens qu'il a refusé d'identifier, devaient être l'objet d'une rencontre hier soir et d'une autre prévue pour ce matin.

Les autres questions litigieuses portaient notamment sur la définition des tâches et sur les congés de maladie. Les Voir page 6: Radio-Québec

Le chef des 'plombiers' fera six mois de prison

WASHINGTON (d'après AP, AFP et Reuter) — L'ancien patron des "plombiers" de la Maison-Blanche, Egil Bud Krogh, a été condamné à une peine de deux à six ans de prison pour le cambriolage du cabinet du psychiatre de Daniel Ellsberg à Los Angeles.

Toutefois, Krogh n'aura que six mois de détention à accomplir; le juge Gerhard Gesell lui a en effet précisé qu'il serait placé en liberté pour deux ans,

ensuite. Krogh était passible d'une peine maxima de 10 ans de prison et de \$10.000 d'amende.

Puis, dans une déclaration de 12 pages remise à la presse par son avocat, Krogh a affirmé qu'il n'avait reçu du "président aucune instruction spécifique ni autorité quelconque en ce qui concerne l'effraction, directement ou indirectement". L'ancien fonctionnaire de la Maison-Blanche, le premier à être envoyé en prison depuis que l'affaire du Watergate a éclaté, a ainsi pratiquement déculpé le président Nixon de toute participation personnelle dans l'affaire Ellsberg.

Krogh a toutefois reconnu avoir reçu directement du président l'ordre le 24 juillet 1971 après les fuites des documents du Pentagone, "d'élargir le travail du groupe des révélations non-autorisées".

Le cambriolage du cabinet du psychiatre de M. Ellsberg, à Beverly Hills (Californie) s'est déroulé dans ce contexte, a expliqué M. Krogh. Ceci, a-t-il ajouté, permet de comprendre "pourquoi John Dean a annoncé que je lui ai dit que les instructions pour l'effraction provenaient

Voir page 6: Chef des "plombiers"

Un enfant adoptif perd l'héritage de son grand-père

par Guy Deshaies

La Cour suprême du Canada vient de priver définitivement M. Michel Latreille, 34 ans, de Montréal, de la succession de son grand-père parce qu'il est un enfant adopté.

Cette succession, évaluée à près de \$400.000, sera partagée en deux, une moitié allant à Mme Gilberte Vallée-Loignon, 67 ans, sans enfant, épouse

du Dr Gaston Loignon, et l'autre moitié allant à Mme Liliane Vallée-Forget, 70 ans, sans enfant, épouse de Me Joseph-Albert Forget, c.r.

Ces deux dames étaient les nièces du testateur, M. Osmond Latreille, qui avait légué l'usufruit de sa fortune à son fils unique Raoul Latreille et le capital aux enfants "nés d'un légitime mariage" de ce dernier une fois celui-ci décédé.

Au cas où Raoul Latreille n'aurait pas d'enfants, M. Osmond Latreille léguait sa fortune à son neveu Roméo Latreille pour un tiers et à ses nièces Gilberte et Liliane Vallée pour les deux autres tiers.

Au moment de la mort de Raoul Latreille, Roméo Latreille était décédé de sorte que la fortune devait aller à Michel Latreille, fils unique de Raoul. Mais comme Michel Latreille avait été adopté par Raoul Latreille, les deux nièces Gilberte et Liliane Vallée, qui étaient exécutrices testamentaires, décidèrent de garder pour elles la fortune.

Michel Latreille s'adressa alors à la cour supérieure du district de Montréal pour obtenir l'argent.

Le 14 novembre 1969 le juge Mitchell de la Cour supérieure rendait un jugement favorable à Michel Latreille

et décidait que l'expression "enfants nés d'un légitime mariage" employée par le testateur n'excluait pas l'enfant adopté légalement qu'était Michel Latreille surtout en regard des nouveaux amendements au code civil sur le statut de l'enfant naturel.

Les deux exécutrices Vallée portaient alors l'affaire en cour d'appel et le 14

février 1972 les juges Hyde, Brossard et Salvas cassèrent unanimement le jugement Mitchell et décidèrent que le grand-père Osmond Latreille avait voulu exclure tout enfant adopté.

Le juge Brossard concluait par ses mots: "Dans la cause actuelle c'est exclusivement d'une filiation réelle et légitime ab initio que le testateur faisait

décliner le droit de succession; le caractère exclusif de cette disposition reposait sur une filiation simplement présumée post facto; elle s'opposait donc clairement à une succession à être dévolue à un enfant adopté".

Cela n'avait pas été si clair pour le juge Mitchell qui opinait plutôt que le grand-père avait voulu exclure les enfants naturels connus ou pas de son fils Raoul hors du mariage de celui-ci mais n'avait pas voulu exclure un enfant légalement adopté par Raoul et élevé par lui et son épouse jusqu'à majorité.

La Cour suprême du Canada vient de confirmer le jugement des juges Hyde, Brossard et Salvas et condamner Michel Latreille, père de trois enfants, aux dépens.

Lui-même était défendu par Me Louis-Philippe De Grandpré, qui vient d'être nommé à la Cour suprême tandis que les dames Vallée avaient confié leurs intérêts à Me Antoine Geoffron, décédé récemment.

Résumons les faits.

Osmond Latreille, propriétaire d'immeubles, fait son testament en décembre 1938. A ce moment il a un fils unique Raoul Latreille qui n'est pas marié.

Voir page 6: Enfant adoptif

Les antigel pour pare-brise: seule Shell réussit l'examen

TORONTO (CP) — Selon une association de consommateurs du Canada, la plupart des marques d'antigel que les automobilistes utilisent pour laver leurs pare-brise l'hiver sont inefficaces. En fait, une seule marque, celle de la compagnie Shell, donne un résultat satisfaisant.

Une étude de l'efficacité de 19 marques d'antigel pour pare-brise, dont les résultats seront publiés dans la livraison prochaine de la revue Canadian

Consumer, montre que 80% de ces produits ne valent rien du tout.

Les lois provinciales, notent les auteurs de cette étude, exigent que les pare-brise des automobiles soient nettoyés de façon à assurer une bonne visibilité.

Par contre, la plupart des produits utilisés l'hiver pour nettoyer ces pare-brise laissent une pellicule sur le verre. Seul l'antigel de la compagnie Shell,

Voir page 6: Les antigel

Enfin ! Claude Jasmin donne une suite à "La petite patrie".

CLAUDE JASMIN

POINTE-CALUMET BOOGIE-WOOGIE

EN VENTE PARTOUT

ÉDITIONS LA PRESSE

EN VENTE PARTOUT

LE GUIDE COMPLET DES PLANTES D'INTÉRIEUR

ÉDITIONS LA PRESSE

Si vos plantes prennent une drôle d'allure sans que vous sachiez pourquoi...



LA CECO

Hier après-midi, Mes Dupré et Verdon ont représenté leur démission au président de la Commission de police, le juge Roger Gosselin, lequel a cependant refusé de l'accepter en déclarant qu'il était satisfait du travail qu'ils avaient accompli jusqu'ici et que la poursuite de l'enquête exigeait leur présence.

Interrogé par LE DEVOIR, le juge Gosselin a particulièrement élogieux à l'endroit de Me Dupré en déclarant que ce dernier avait fait un travail de géant dans l'affaire Laporte.

"Je veux le retenir et j'insiste pour le garder sur l'équipe", a précisé le juge Gosselin en ajoutant qu'il avait obtenu du sous-ministre de la Justice l'assurance qu'il pourrait compter sur Me Dupré.

A ce sujet, Me Dupré a déclaré qu'il était d'accord en principe pour poursuivre le travail accompli dans l'affaire Laporte aussi longtemps que cela serait nécessaire. Mais, comme il maintient sa démission, il attend maintenant des instructions du ministère de la Justice.

Me Dupré a expliqué qu'il était évidemment d'intérêt public que la commission d'enquête achève de vider l'affaire Laporte, d'autant plus que le travail est déjà sérieusement amorcé.

En ce qui concerne l'avenir de Me Verdon, le juge Gosselin a déclaré que même si la situation n'était pas la même que dans le cas de Me Dupré, il avait demandé à l'intéressé de conserver son poste au moins pendant un temps suffisamment long pour pouvoir assurer une certaine continuité dans le travail du service des enquêtes sur le crime organisé (SECO).

Toutefois, il a ajouté qu'il serait heureux de continuer à retenir les services de Me Verdon après que la continuité sera assurée. Tout comme dans le cas de Me Dupré, le président de la CPQ a indiqué qu'une demande avait déjà été formulée au ministère de la Justice.

Quant à savoir pourquoi ils avaient remis leur démission, les deux procureurs ont expliqué qu'ils voulaient d'abord souligner leur solidarité à l'endroit de Me Pothier qui les avait approchés en premier lieu et les avait convaincus de venir travailler pour la commission d'enquête, en remplacement de la première équipe de procureurs qui avaient démissionné ou avaient été limogés eux aussi.

D'autre part, leur geste visait à protester contre l'absence d'explication dans la lettre de congédiement adressée à Me Pothier. Selon eux, si le président de la CPQ avait décidé de congédier sans explication le procureur chef du contentieux, rien ne garantissait qu'il ne pourrait pas répéter les mêmes gestes à l'endroit des simples procureurs.

De plus, si, comme certaines informations le laissent croire, le leadership de Me Pothier était en cause, les démissionnaires croient qu'il aurait été sage de consulter à ce sujet le personnel du SECO et en particulier les procureurs sur lesquels Me Pothier avait travaillé.

De façon plus générale, Mes Dupré et Verdon reprochent au juge Gosselin et au juge Dionne qui, jusqu'en décembre dernier, était délégué par la CPQ pour superviser le travail du SECO, une certaine intégèrence dans le travail préparatoire de l'enquête sur le crime organisé.

En fait, ils contestent surtout l'absence de communication et de consultation dont s'est entouré le juge Gosselin. Cela se serait produit notamment concernant certaines décisions majeures qui ont affecté la marche de l'enquête publique.

Selon certaines sources, cette absence de communication et de consultation serait même perçue par les trois commissaires-enquêteurs, les juges Rheaume Brunet et Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche.

D'ailleurs, ceux-ci n'ont pas voix au chapitre quant aux décisions administratives qui affectent l'enquête publique sur le crime organisé. En cela, ils sont sous l'autorité juridique du juge Gosselin, lequel n'est pas nécessairement au fait de tous les problèmes pouvant entourer les travaux de l'enquête sur le crime organisé. A quelques reprises, les commissaires-enquêteurs ont dû subir le poids de certaines décisions prises sans consultation véritable.

A cela, le juge Gosselin a répondu hier qu'il avait été décidé que la Commission de police avait la responsabilité administrative de l'enquête, tandis que les audiences étaient sous l'entière responsabilité des commissaires-enquêteurs.

Interrogé sur les raisons qui l'ont amené à congédier Me Pothier, le juge Gosselin a répondu qu'il s'agissait d'une question de régie interne et qu'il ne conviendrait pas de les rendre publiques. Il a expliqué qu'il avait rencontré Me Pothier à trois reprises depuis le mois de novembre dernier afin de lui faire part de son insatisfaction devant certaines situations. La dernière de ces rencontres remonte à la semaine dernière.

Toutefois, il a assuré que d'aucune façon l'intégrité de Me Pothier était en cause. Il a cependant refusé de dire si certains incidents concernant la conduite personnelle de Me Pothier avaient compté dans sa décision.

Quant à savoir pourquoi il avait choisi de rendre exécutoire sa décision à un moment où l'enquête sur l'affaire Laporte débouchait sur des révélations fracassantes et ennuyantes pour certains hommes publics, le juge Gosselin a dit qu'il ne s'agissait pas de choisir un moment ou un autre.

Cependant, il croit qu'il serait malheureux d'interpréter ce geste comme étant le résultat de pressions faisant suite aux récentes audiences publiques.

Et sur ce point, tout le monde est d'accord, même si les procureurs croient que le moment a été pour le moins mal choisi.

Si le juge Gosselin a été avarié de précisions sur les raisons du congédiement de Me Pothier, ce dernier a bien voulu nous préciser celles que le président de la CPQ lui a transmises lors d'une rencontre privée hier après-midi.

Ainsi, le juge Gosselin a reproché à M. Pothier de ne pas l'avoir informé du fait que le comptable Roger Dubé avait été associé dans le passé à une firme ayant travaillé pour le compte de William Obront, identifié comme le banquier de la pègre locale. On sait que la semaine dernière, LE DEVOIR a souligné ce point et que le lendemain Me Pothier a expliqué qu'une enquête de la Sûreté du Québec avait l'engagement avait confirmé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

Quant au juge Gosselin, il avait promis de faire enquête. Hier, il a émis un communiqué de presse pour assurer qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts dans le cas du comptable Dubé. Son intégrité serait donc assurée.

Le président de la CPQ a aussi reproché à Me Pothier certaines décisions concernant l'engagement de nouveaux procureurs. Il reproche entre autres, à Me Pothier d'avoir engagé le dernier venu, Me Gilles Harris, sans son approbation finale. A cela Me Pothier répond qu'il n'engageait pas les fonds de la CPQ, puisque c'est le ministère de la Justice qui défraie le coût des procureurs de la couronne.

En conclusion, Me Pothier déclare que malgré sa conversation avec le juge Gosselin, il ne voit aucun événement ou aucune raison qui pourrait justifier de près ou de loin son congédiement.

Celui qui devait embarquer pour 20% en était rendu à 5%. On cherchait des 5% partout.

C'est donc au début de janvier, à peine un mois — moins d'un mois si l'on retranche les jours de fête — après le début des efforts en vue de former un consortium communautaire capable d'acheter "Le Soleil", que les frères Gilbert ont décidé de vendre à qui ferait la meilleure proposition et d'écarter l'idée du groupe.

M. Guy Gilbert, dont le frère Gabriel s'est retiré du "Soleil" depuis la transaction, n'a pas voulu préciser le montant exact de la vente. "Je ne dirai pas le chiffre précis,"

permettant aux frères Gilbert de vendre sans accentuer le phénomène de la concentration dans le secteur.

Vers la mi-décembre, M. Bourassa confirmait lui-même qu'un groupe d'institutions (Caisse de Dépôt, Caisse populaires, La Laurentienne, les Prévoyants du Canada) et d'hommes d'affaires de Québec étaient prêts à se porter acquéreur du quotidien de la vieille capitale.

Devant la lenteur mise à finaliser le regroupement de ces intérêts et devant le peu de propension des frères Gilbert pour cette solution, de l'aveu même de M. Lalonde, cette solution avorta et Le Soleil fut vendu rapidement à M. Jacques Francoeur.

Plusieurs personnes prétendent que M. Francoeur aurait agi comme prête-nom pour permettre à M. Desmarais de contourner les protestations du public dans la réalisation de son rêve d'acheter le deuxième grand quotidien francophone d'après-midi.

Jusqu'à l'été 1973, M. Francoeur fut associé à M. Desmarais. Une transaction, dont les clauses précises sont restées secrètes, départageait alors l'empire entre les deux hommes. M. Desmarais gardant les quotidiens et M. Francoeur, par le biais de Uni Media Inc., s'appropriant les hebdomadaires.

Toutes ces questions reviennent sans doute devant la commission à laquelle participent, entre autres, MM. Bourassa, Lalonde et L'Allier, du côté ministériel, Jacques-Yvan Morin et Claude Charron, du côté de l'opposition officielle.

Après avoir obtenu un moratoire de trois mois de la famille Gilbert, le premier ministre chargeait alors M. Lalonde de rechercher une solution de rechange

me que dans le cas de Me Dupré, il avait demandé à l'intéressé de conserver son poste au moins pendant un temps suffisamment long pour pouvoir assurer une certaine continuité dans le travail du service des enquêtes sur le crime organisé (SECO).

Toutefois, il a ajouté qu'il serait heureux de continuer à retenir les services de Me Verdon après que la continuité sera assurée. Tout comme dans le cas de Me Dupré, le président de la CPQ a indiqué qu'une demande avait déjà été formulée au ministère de la Justice.

Quant à savoir pourquoi ils avaient remis leur démission, les deux procureurs ont expliqué qu'ils voulaient d'abord souligner leur solidarité à l'endroit de Me Pothier qui les avait approchés en premier lieu et les avait convaincus de venir travailler pour la commission d'enquête, en remplacement de la première équipe de procureurs qui avaient démissionné ou avaient été limogés eux aussi.

D'autre part, leur geste visait à protester contre l'absence d'explication dans la lettre de congédiement adressée à Me Pothier. Selon eux, si le président de la CPQ avait décidé de congédier sans explication le procureur chef du contentieux, rien ne garantissait qu'il ne pourrait pas répéter les mêmes gestes à l'endroit des simples procureurs.

De plus, si, comme certaines informations le laissent croire, le leadership de Me Pothier était en cause, les démissionnaires croient qu'il aurait été sage de consulter à ce sujet le personnel du SECO et en particulier les procureurs sur lesquels Me Pothier avait travaillé.

De façon plus générale, Mes Dupré et Verdon reprochent au juge Gosselin et au juge Dionne qui, jusqu'en décembre dernier, était délégué par la CPQ pour superviser le travail du SECO, une certaine intégèrence dans le travail préparatoire de l'enquête sur le crime organisé.

En fait, ils contestent surtout l'absence de communication et de consultation dont s'est entouré le juge Gosselin. Cela se serait produit notamment concernant certaines décisions majeures qui ont affecté la marche de l'enquête publique.

Selon certaines sources, cette absence de communication et de consultation serait même perçue par les trois commissaires-enquêteurs, les juges Rheaume Brunet et Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche.

D'ailleurs, ceux-ci n'ont pas voix au chapitre quant aux décisions administratives qui affectent l'enquête publique sur le crime organisé. En cela, ils sont sous l'autorité juridique du juge Gosselin, lequel n'est pas nécessairement au fait de tous les problèmes pouvant entourer les travaux de l'enquête sur le crime organisé. A quelques reprises, les commissaires-enquêteurs ont dû subir le poids de certaines décisions prises sans consultation véritable.

A cela, le juge Gosselin a répondu hier qu'il avait été décidé que la Commission de police avait la responsabilité administrative de l'enquête, tandis que les audiences étaient sous l'entière responsabilité des commissaires-enquêteurs.

Interrogé sur les raisons qui l'ont amené à congédier Me Pothier, le juge Gosselin a répondu qu'il s'agissait d'une question de régie interne et qu'il ne conviendrait pas de les rendre publiques. Il a expliqué qu'il avait rencontré Me Pothier à trois reprises depuis le mois de novembre dernier afin de lui faire part de son insatisfaction devant certaines situations. La dernière de ces rencontres remonte à la semaine dernière.

Toutefois, il a assuré que d'aucune façon l'intégrité de Me Pothier était en cause. Il a cependant refusé de dire si certains incidents concernant la conduite personnelle de Me Pothier avaient compté dans sa décision.

Quant à savoir pourquoi il avait choisi de rendre exécutoire sa décision à un moment où l'enquête sur l'affaire Laporte débouchait sur des révélations fracassantes et ennuyantes pour certains hommes publics, le juge Gosselin a dit qu'il ne s'agissait pas de choisir un moment ou un autre.

Cependant, il croit qu'il serait malheureux d'interpréter ce geste comme étant le résultat de pressions faisant suite aux récentes audiences publiques.

Et sur ce point, tout le monde est d'accord, même si les procureurs croient que le moment a été pour le moins mal choisi.

Si le juge Gosselin a été avarié de précisions sur les raisons du congédiement de Me Pothier, ce dernier a bien voulu nous préciser celles que le président de la CPQ lui a transmises lors d'une rencontre privée hier après-midi.

Ainsi, le juge Gosselin a reproché à M. Pothier de ne pas l'avoir informé du fait que le comptable Roger Dubé avait été associé dans le passé à une firme ayant travaillé pour le compte de William Obront, identifié comme le banquier de la pègre locale. On sait que la semaine dernière, LE DEVOIR a souligné ce point et que le lendemain Me Pothier a expliqué qu'une enquête de la Sûreté du Québec avait l'engagement avait confirmé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

Quant au juge Gosselin, il avait promis de faire enquête. Hier, il a émis un communiqué de presse pour assurer qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts dans le cas du comptable Dubé. Son intégrité serait donc assurée.

Le président de la CPQ a aussi reproché à Me Pothier certaines décisions concernant l'engagement de nouveaux procureurs. Il reproche entre autres, à Me Pothier d'avoir engagé le dernier venu, Me Gilles Harris, sans son approbation finale. A cela Me Pothier répond qu'il n'engageait pas les fonds de la CPQ, puisque c'est le ministère de la Justice qui défraie le coût des procureurs de la couronne.

En conclusion, Me Pothier déclare que malgré sa conversation avec le juge Gosselin, il ne voit aucun événement ou aucune raison qui pourrait justifier de près ou de loin son congédiement.

Celui qui devait embarquer pour 20% en était rendu à 5%. On cherchait des 5% partout.

C'est donc au début de janvier, à peine un mois — moins d'un mois si l'on retranche les jours de fête — après le début des efforts en vue de former un consortium communautaire capable d'acheter "Le Soleil", que les frères Gilbert ont décidé de vendre à qui ferait la meilleure proposition et d'écarter l'idée du groupe.

M. Guy Gilbert, dont le frère Gabriel s'est retiré du "Soleil" depuis la transaction, n'a pas voulu préciser le montant exact de la vente. "Je ne dirai pas le chiffre précis,"

permettant aux frères Gilbert de vendre sans accentuer le phénomène de la concentration dans le secteur.

Vers la mi-décembre, M. Bourassa confirmait lui-même qu'un groupe d'institutions (Caisse de Dépôt, Caisse populaires, La Laurentienne, les Prévoyants du Canada) et d'hommes d'affaires de Québec étaient prêts à se porter acquéreur du quotidien de la vieille capitale.

Devant la lenteur mise à finaliser le regroupement de ces intérêts et devant le peu de propension des frères Gilbert pour cette solution, de l'aveu même de M. Lalonde, cette solution avorta et Le Soleil fut vendu rapidement à M. Jacques Francoeur.

Plusieurs personnes prétendent que M. Francoeur aurait agi comme prête-nom pour permettre à M. Desmarais de contourner les protestations du public dans la réalisation de son rêve d'acheter le deuxième grand quotidien francophone d'après-midi.

Jusqu'à l'été 1973, M. Francoeur fut associé à M. Desmarais. Une transaction, dont les clauses précises sont restées secrètes, départageait alors l'empire entre les deux hommes. M. Desmarais gardant les quotidiens et M. Francoeur, par le biais de Uni Media Inc., s'appropriant les hebdomadaires.

Toutes ces questions reviennent sans doute devant la commission à laquelle participent, entre autres, MM. Bourassa, Lalonde et L'Allier, du côté ministériel, Jacques-Yvan Morin et Claude Charron, du côté de l'opposition officielle.

Après avoir obtenu un moratoire de trois mois de la famille Gilbert, le premier ministre chargeait alors M. Lalonde de rechercher une solution de rechange

me que dans le cas de Me Dupré, il avait demandé à l'intéressé de conserver son poste au moins pendant un temps suffisamment long pour pouvoir assurer une certaine continuité dans le travail du service des enquêtes sur le crime organisé (SECO).

Toutefois, il a ajouté qu'il serait heureux de continuer à retenir les services de Me Verdon après que la continuité sera assurée. Tout comme dans le cas de Me Dupré, le président de la CPQ a indiqué qu'une demande avait déjà été formulée au ministère de la Justice.

Quant à savoir pourquoi ils avaient remis leur démission, les deux procureurs ont expliqué qu'ils voulaient d'abord souligner leur solidarité à l'endroit de Me Pothier qui les avait approchés en premier lieu et les avait convaincus de venir travailler pour la commission d'enquête, en remplacement de la première équipe de procureurs qui avaient démissionné ou avaient été limogés eux aussi.

D'autre part, leur geste visait à protester contre l'absence d'explication dans la lettre de congédiement adressée à Me Pothier. Selon eux, si le président de la CPQ avait décidé de congédier sans explication le procureur chef du contentieux, rien ne garantissait qu'il ne pourrait pas répéter les mêmes gestes à l'endroit des simples procureurs.

De plus, si, comme certaines informations le laissent croire, le leadership de Me Pothier était en cause, les démissionnaires croient qu'il aurait été sage de consulter à ce sujet le personnel du SECO et en particulier les procureurs sur lesquels Me Pothier avait travaillé.

De façon plus générale, Mes Dupré et Verdon reprochent au juge Gosselin et au juge Dionne qui, jusqu'en décembre dernier, était délégué par la CPQ pour superviser le travail du SECO, une certaine intégèrence dans le travail préparatoire de l'enquête sur le crime organisé.

En fait, ils contestent surtout l'absence de communication et de consultation dont s'est entouré le juge Gosselin. Cela se serait produit notamment concernant certaines décisions majeures qui ont affecté la marche de l'enquête publique.

Selon certaines sources, cette absence de communication et de consultation serait même perçue par les trois commissaires-enquêteurs, les juges Rheaume Brunet et Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche.

D'ailleurs, ceux-ci n'ont pas voix au chapitre quant aux décisions administratives qui affectent l'enquête publique sur le crime organisé. En cela, ils sont sous l'autorité juridique du juge Gosselin, lequel n'est pas nécessairement au fait de tous les problèmes pouvant entourer les travaux de l'enquête sur le crime organisé. A quelques reprises, les commissaires-enquêteurs ont dû subir le poids de certaines décisions prises sans consultation véritable.

A cela, le juge Gosselin a répondu hier qu'il avait été décidé que la Commission de police avait la responsabilité administrative de l'enquête, tandis que les audiences étaient sous l'entière responsabilité des commissaires-enquêteurs.

Interrogé sur les raisons qui l'ont amené à congédier Me Pothier, le juge Gosselin a répondu qu'il s'agissait d'une question de régie interne et qu'il ne conviendrait pas de les rendre publiques. Il a expliqué qu'il avait rencontré Me Pothier à trois reprises depuis le mois de novembre dernier afin de lui faire part de son insatisfaction devant certaines situations. La dernière de ces rencontres remonte à la semaine dernière.

Toutefois, il a assuré que d'aucune façon l'intégrité de Me Pothier était en cause. Il a cependant refusé de dire si certains incidents concernant la conduite personnelle de Me Pothier avaient compté dans sa décision.

Quant à savoir pourquoi il avait choisi de rendre exécutoire sa décision à un moment où l'enquête sur l'affaire Laporte débouchait sur des révélations fracassantes et ennuyantes pour certains hommes publics, le juge Gosselin a dit qu'il ne s'agissait pas de choisir un moment ou un autre.

Cependant, il croit qu'il serait malheureux d'interpréter ce geste comme étant le résultat de pressions faisant suite aux récentes audiences publiques.

Et sur ce point, tout le monde est d'accord, même si les procureurs croient que le moment a été pour le moins mal choisi.

Si le juge Gosselin a été avarié de précisions sur les raisons du congédiement de Me Pothier, ce dernier a bien voulu nous préciser celles que le président de la CPQ lui a transmises lors d'une rencontre privée hier après-midi.

Ainsi, le juge Gosselin a reproché à M. Pothier de ne pas l'avoir informé du fait que le comptable Roger Dubé avait été associé dans le passé à une firme ayant travaillé pour le compte de William Obront, identifié comme le banquier de la pègre locale. On sait que la semaine dernière, LE DEVOIR a souligné ce point et que le lendemain Me Pothier a expliqué qu'une enquête de la Sûreté du Québec avait l'engagement avait confirmé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

Quant au juge Gosselin, il avait promis de faire enquête. Hier, il a émis un communiqué de presse pour assurer qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts dans le cas du comptable Dubé. Son intégrité serait donc assurée.

Le président de la CPQ a aussi reproché à Me Pothier certaines décisions concernant l'engagement de nouveaux procureurs. Il reproche entre autres, à Me Pothier d'avoir engagé le dernier venu, Me Gilles Harris, sans son approbation finale. A cela Me Pothier répond qu'il n'engageait pas les fonds de la CPQ, puisque c'est le ministère de la Justice qui défraie le coût des procureurs de la couronne.

En conclusion, Me Pothier déclare que malgré sa conversation avec le juge Gosselin, il ne voit aucun événement ou aucune raison qui pourrait justifier de près ou de loin son congédiement.

Celui qui devait embarquer pour 20% en était rendu à 5%. On cherchait des 5% partout.

C'est donc au début de janvier, à peine un mois — moins d'un mois si l'on retranche les jours de fête — après le début des efforts en vue de former un consortium communautaire capable d'acheter "Le Soleil", que les frères Gilbert ont décidé de vendre à qui ferait la meilleure proposition et d'écarter l'idée du groupe.

M. Guy Gilbert, dont le frère Gabriel s'est retiré du "Soleil" depuis la transaction, n'a pas voulu préciser le montant exact de la vente. "Je ne dirai pas le chiffre précis,"

permettant aux frères Gilbert de vendre sans accentuer le phénomène de la concentration dans le secteur.

Vers la mi-décembre, M. Bourassa confirmait lui-même qu'un groupe d'institutions (Caisse de Dépôt, Caisse populaires, La Laurentienne, les Prévoyants du Canada) et d'hommes d'affaires de Québec étaient prêts à se porter acquéreur du quotidien de la vieille capitale.

Devant la lenteur mise à finaliser le regroupement de ces intérêts et devant le peu de propension des frères Gilbert pour cette solution, de l'aveu même de M. Lalonde, cette solution avorta et Le Soleil fut vendu rapidement à M. Jacques Francoeur.

Plusieurs personnes prétendent que M. Francoeur aurait agi comme prête-nom pour permettre à M. Desmarais de contourner les protestations du public dans la réalisation de son rêve d'acheter le deuxième grand quotidien francophone d'après-midi.

Jusqu'à l'été 1973, M. Francoeur fut associé à M. Desmarais. Une transaction, dont les clauses précises sont restées secrètes, départageait alors l'empire entre les deux hommes. M. Desmarais gardant les quotidiens et M. Francoeur, par le biais de Uni Media Inc., s'appropriant les hebdomadaires.

Toutes ces questions reviennent sans doute devant la commission à laquelle participent, entre autres, MM. Bourassa, Lalonde et L'Allier, du côté ministériel, Jacques-Yvan Morin et Claude Charron, du côté de l'opposition officielle.

Après avoir obtenu un moratoire de trois mois de la famille Gilbert, le premier ministre chargeait alors M. Lalonde de rechercher une solution de rechange

me que dans le cas de Me Dupré, il avait demandé à l'intéressé de conserver son poste au moins pendant un temps suffisamment long pour pouvoir assurer une certaine continuité dans le travail du service des enquêtes sur le crime organisé (SECO).

Toutefois, il a ajouté qu'il serait heureux de continuer à retenir les services de Me Verdon après que la continuité sera assurée. Tout comme dans le cas de Me Dupré, le président de la CPQ a indiqué qu'une demande avait déjà été formulée au ministère de la Justice.

Quant à savoir pourquoi ils avaient remis leur démission, les deux procureurs ont expliqué qu'ils voulaient d'abord souligner leur solidarité à l'endroit de Me Pothier qui les avait approchés en premier lieu et les avait convaincus de venir travailler pour la commission d'enquête, en remplacement de la première équipe de procureurs qui avaient démissionné ou avaient été limogés eux aussi.

D'autre part, leur geste visait à protester contre l'absence d'explication dans la lettre de congédiement adressée à Me Pothier. Selon eux, si le président de la CPQ avait décidé de congédier sans explication le procureur chef du contentieux, rien ne garantissait qu'il ne pourrait pas répéter les mêmes gestes à l'endroit des simples procureurs.

De plus, si, comme certaines informations le laissent croire, le leadership de Me Pothier était en cause, les démissionnaires croient qu'il aurait été sage de consulter à ce sujet le personnel du SECO et en particulier les procureurs sur lesquels Me Pothier avait travaillé.

De façon plus générale, Mes Dupré et Verdon reprochent au juge Gosselin et au juge Dionne qui, jusqu'en décembre dernier, était délégué par la CPQ pour superviser le travail du SECO, une certaine intégèrence dans le travail préparatoire de l'enquête sur le crime organisé.

En fait, ils contestent surtout l'absence de communication et de consultation dont s'est entouré le juge Gosselin. Cela se serait produit notamment concernant certaines décisions majeures qui ont affecté la marche de l'enquête publique.

Selon certaines sources, cette absence de communication et de consultation serait même perçue par les trois commissaires-enquêteurs, les juges Rheaume Brunet et Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche.

D'ailleurs, ceux-ci n'ont pas voix au chapitre quant aux décisions administratives qui affectent l'enquête publique sur le crime organisé. En cela, ils sont sous l'autorité juridique du juge Gosselin, lequel n'est pas nécessairement au fait de tous les problèmes pouvant entourer les travaux de l'enquête sur le crime organisé. A quelques reprises, les commissaires-enquêteurs ont dû subir le poids de certaines décisions prises sans consultation véritable.

A cela, le juge Gosselin a répondu hier qu'il avait été décidé que la Commission de police avait la responsabilité administrative de l'enquête, tandis que les audiences étaient sous l'entière responsabilité des commissaires-enquêteurs.

Interrogé sur les raisons qui l'ont amené à congédier Me Pothier, le juge Gosselin a répondu qu'il s'agissait d'une question de régie interne et qu'il ne conviendrait pas de les rendre publiques. Il a expliqué qu'il avait rencontré Me Pothier à trois reprises depuis le mois de novembre dernier afin de lui faire part de son insatisfaction devant certaines situations. La dernière de ces rencontres remonte à la semaine dernière.

Toutefois, il a assuré que d'aucune façon l'intégrité de Me Pothier était en cause. Il a cependant refusé de dire si certains incidents concernant la conduite personnelle de Me Pothier avaient compté dans sa décision.

Quant à savoir pourquoi il avait choisi de rendre exécutoire sa décision à un moment où l'enquête sur l'affaire Laporte débouchait sur des révélations fracassantes et ennuyantes pour certains hommes publics, le juge Gosselin a dit qu'il ne s'agissait pas de choisir un moment ou un autre.

Cependant, il croit qu'il serait malheureux d'interpréter ce geste comme étant le résultat de pressions faisant suite aux récentes audiences publiques.

Et sur ce point, tout le monde est d'accord, même si les procureurs croient que le moment a été pour le moins mal choisi.

Si le juge Gosselin a été avarié de précisions sur les raisons du congédiement de Me Pothier, ce dernier a bien voulu nous préciser celles que le président de la CPQ lui a transmises lors d'une rencontre privée hier après-midi.

Ainsi, le juge Gosselin a reproché à M. Pothier de ne pas l'avoir informé du fait que le comptable Roger Dubé avait été associé dans le passé à une firme ayant travaillé pour le compte de William Obront, identifié comme le banquier de la pègre locale. On sait que la semaine dernière, LE DEVOIR a souligné ce point et que le lendemain Me Pothier a expliqué qu'une enquête de la Sûreté du Québec avait l'engagement avait confirmé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

Quant au juge Gosselin, il avait promis de faire enquête. Hier, il a émis un communiqué de presse pour assurer qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts dans le cas du comptable Dubé. Son intégrité serait donc assurée.

Le président de la CPQ a aussi reproché à Me Pothier certaines décisions concernant l'engagement de nouveaux procureurs. Il reproche entre autres, à Me Pothier d'avoir engagé le dernier venu, Me Gilles Harris, sans son approbation finale. A cela Me Pothier répond qu'il n'engageait pas les fonds de la CPQ, puisque c'est le ministère de la Justice qui défraie le coût des procureurs de la couronne.

En conclusion, Me Pothier déclare que malgré sa conversation avec le juge Gosselin, il ne voit aucun événement ou aucune raison qui pourrait justifier de près ou de loin son congédiement.

Celui qui devait embarquer pour 20% en était rendu à 5%. On cherchait des 5% partout.

C'est donc au début de janvier, à peine un mois — moins d'un mois si l'on retranche les jours de fête — après le début des efforts en vue de former un consortium communautaire capable d'acheter "Le Soleil", que les frères Gilbert ont décidé de vendre à qui ferait la meilleure proposition et d'écarter l'idée du groupe.

M. Guy Gilbert, dont le frère Gabriel s'est retiré du "Soleil" depuis la transaction, n'a pas voulu préciser le montant exact de la vente. "Je ne dirai pas le chiffre précis,"

permettant aux frères Gilbert de vendre sans accentuer le phénomène de la concentration dans le secteur.

Vers la mi-décembre, M. Bourassa confirmait lui-même qu'un groupe d'institutions (Caisse de Dépôt, Caisse populaires, La Laurentienne, les Prévoyants du Canada) et d'hommes d'affaires de Québec étaient prêts à se porter acquéreur du quotidien de la vieille capitale.

Devant la lenteur mise à finaliser le regroupement de ces intérêts et devant le peu de propension des frères Gilbert pour cette solution, de l'aveu même de M. Lalonde, cette solution avorta et Le Soleil fut vendu rapidement à M. Jacques Francoeur.

Plusieurs personnes prétendent que M. Francoeur aurait agi comme prête-nom pour permettre à M. Desmarais de contourner les protestations du public dans la réalisation de son rêve d'acheter le deuxième grand quotidien francophone d'après-midi.

Jusqu'à l'été 1973, M. Francoeur fut associé à M. Desmarais. Une transaction, dont les clauses précises sont restées secrètes, départageait alors l'empire entre les deux hommes. M. Desmarais gardant les quotidiens et M. Francoeur, par le biais de Uni Media Inc., s'appropriant les hebdomadaires.

Toutes ces questions reviennent sans doute devant la commission à laquelle participent, entre autres, MM. Bourassa, Lalonde et L'Allier, du côté ministériel, Jacques-Yvan Morin et Claude Charron, du côté de l'opposition officielle.

Après avoir obtenu un moratoire de trois mois de la famille Gilbert, le premier ministre chargeait alors M. Lalonde de rechercher une solution de rechange

me que dans le cas de Me Dupré, il avait demandé à l'intéressé de conserver son poste au moins pendant un temps suffisamment long pour pouvoir assurer une certaine continuité dans le travail du service des enquêtes sur le crime organisé (SECO).

Toutefois, il a ajouté qu'il serait heureux de continuer à retenir les services de Me Verdon après que la continuité sera assurée. Tout comme dans le cas de Me Dupré, le président de la CPQ a indiqué qu'une demande avait déjà été formulée au ministère de la Justice.

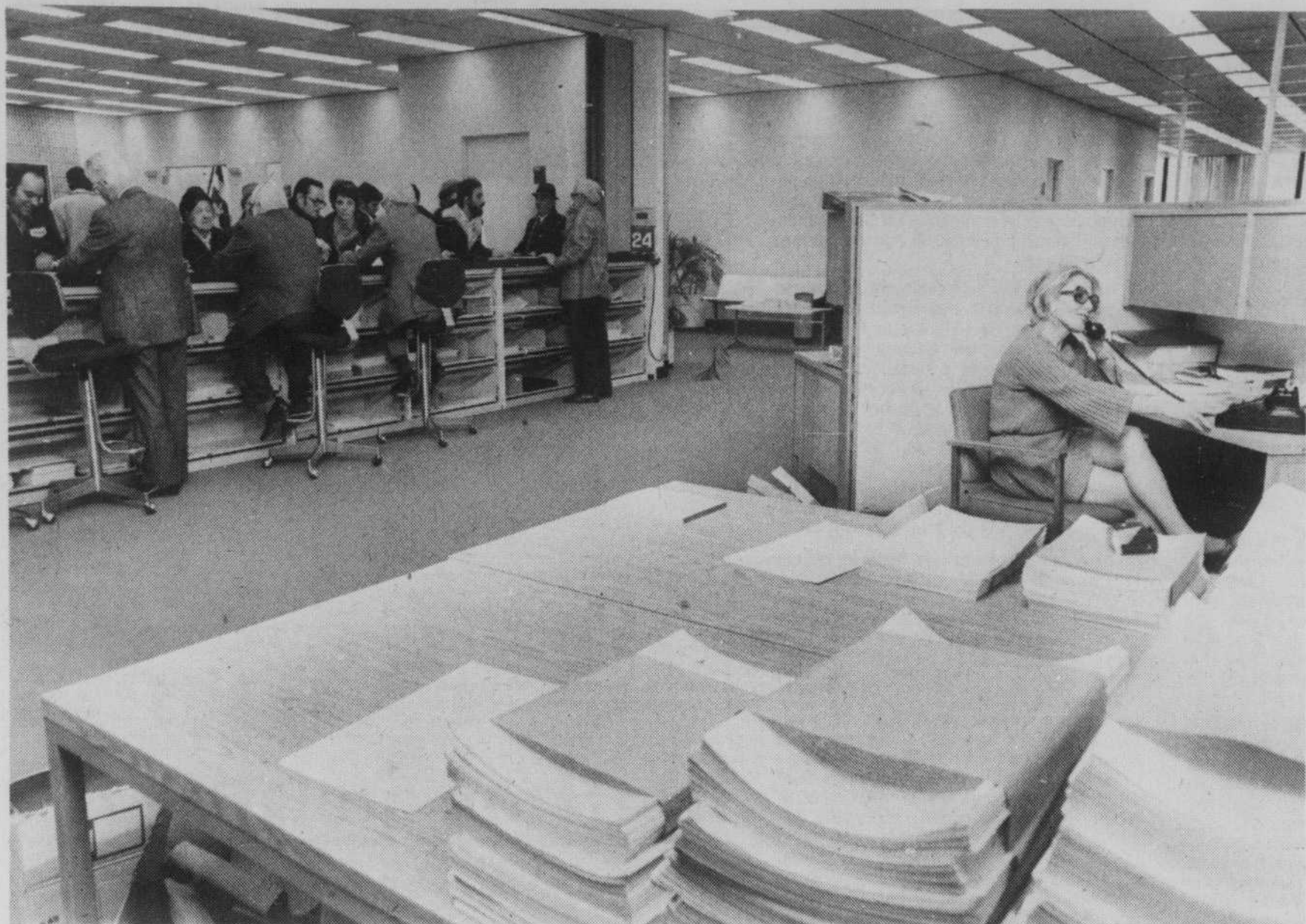
Quant à savoir pourquoi ils avaient remis leur démission, les deux procureurs ont expliqué qu'ils voulaient d'abord souligner leur solidarité à l'endroit de Me Pothier qui les avait approchés en premier lieu et les avait convaincus de venir travailler pour la commission d'enquête, en remplacement de la première équipe de procureurs qui avaient démissionné ou avaient été limogés eux aussi.

D'autre part, leur geste visait à protester contre l'absence d'explication dans la lettre de congédiement adressée à Me Pothier. Selon eux, si le président de la CPQ avait décidé de congédier sans explication le procureur chef du contentieux, rien ne garantissait qu'il ne pourrait pas répéter les mêmes gestes à l'endroit des simples procureurs.

De plus, si, comme certaines informations le laissent croire, le leadership de Me Pothier était en cause, les démissionnaires croient qu'il aurait été sage de consulter à ce sujet le personnel du SECO et en particulier les procureurs sur lesquels Me Pothier avait travaillé.

De façon plus générale, Mes Dupré et Verdon reprochent au juge Gosselin et au juge Dionne qui, jusqu'en décembre dernier, était délégué par la CPQ pour superviser le travail du SECO, une certaine intégèrence dans le travail préparatoire de l'enquête sur le crime organisé.

En fait, ils contestent surtout l'absence de communication et de consultation dont s'est entouré le juge Gosselin. Cela se serait produit notamment concernant certaines décisions majeures qui ont affecté la marche de l'enquête publique.



Les bureaux de la Régie des loyers sont maintenant ouverts au publics de 9h à 20h pour répondre aux requêtes de milliers de locataires qui contestent la hausse de leurs loyers. Ci-haut, au Palais de Justice, à Montréal, le personnel s'affaire aux guichets tandis que les dossiers s'accumulent sur les tables. Une fois inscrite une requête, la décision de l'arbitre peut se faire attendre jusqu'à 40 jours. Il faudra peut-être tenir les bureaux ouverts aussi en week-end.

L'enquête sur l'incendie du métro sera publique-Témoins importants: les pneus

par Jean-V. Dufresne

Une enquête publique sera tenue à Montréal pour entendre les témoins de l'incendie qui a bien failli coûter la vie à plusieurs centaines de passagers dans le tunnel Rosemont-Laurier, sur la ligne 2, mercredi, à l'heure de pointe.

La cause immédiate du sinistre: le treillis métallique qui ceinture les pneus des wagons a touché la barre de guidage, provoquant un arc électrique et mis à feu les wagons.

C'est en tous cas l'hypothèse que retient pour l'instant un inspecteur du Service des incendies de Montréal, M. Frank Barbucci.

L'enquête déjà amorcée par la Commission des incendies de la province de Québec quelques heures à peine après que le brasier eût été maîtrisé, mercredi après-midi, se poursuivra sous l'autorité du commissaire-enquêteur John McDougall, assisté des investigateurs du Service des incendies de Montréal.

M. Jacques Desjardins, secrétaire à la Commission, a déclaré hier qu'il faudra sans doute quelques jours avant de réunir tous les témoins et tenir les audiences.

Les audiences seront publiques, con-

formément à la loi", a-t-il signalé.

Cependant, M. Lawrence Hanigan, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, annonçait hier également la tenue d'une enquête distincte par le Bureau de transport métropolitain, sur la cause de l'incendie qui a détruit une rame complète de neuf wagons, et causé des dégâts de neuf millions, soit à \$2 millions, si l'on constate que la voûte du tunnel a subi, elle aussi, des dégâts considérables sous l'action d'une chaleur si intense que quelques minutes après le début de l'incendie, le revêtement de béton rougeoyait comme un four à pain.

Non seulement l'enquête devra-t-elle établir la cause immédiate du sinistre, mais elle devra aussi déterminer clairement si les origines de l'incendie sont reliées de quelque façon, soit au dispositif de sécurité dans le métro, soit au design de certaines pièces composantes, comme les pneumatiques ceinturés d'acier, ou les frotteurs qui captent le pouvoir électrique contre les barres de guidage, soit à la négligence des opérateurs eux-mêmes ou de leurs supérieurs immédiats.

Déjà quelques personnes en autorité ont exprimé une opinion assez franche sur l'incendie, qu'elles seront sans doute appelées à expliciter devant le commissaire-enquêteur.

Hier après-midi, le directeur du Service des incendies, M. René Plaisance, a affirmé que les cent pompiers appelés sur les lieux ont perdu une demi-heure avant de pouvoir combattre les flammes parce que la CTCUM ne donna pas suite aux recommandations les plus fondamentales proposées par le commissaire spécial Bernard Tellier, le lendemain du sinistre de 1971, qui coûta la vie à un opérateur, et détruisit 36 wagons: un réseau de prises d'eau à tous les 250 pieds dans les tunnels.

D'autre part, un porte-parole de la CTCUM, M. Guy Jeannotte, soutenait hier que l'accident ne mettait pas le dispositif de sécurité en cause.

Aujourd'hui même, la Corporation des ingénieurs du Québec abordera la question au cours d'une conférence de presse à Montréal, car elle entend s'autoriser des nouveaux pouvoirs qui seront promulgués début février dans la loi connexe du Code des professions pour ouvrir ses propres enquêtes lorsque des

accidents semblables se produiront à l'avenir.

De son côté, le Conseil des syndicats métropolitain de Montréal demande d'être entendu par le commissaire-enquêteur, affirmant qu'il possède de nombreux témoignages sur l'incendie lui-même, et aussi un dossier sur la sécurité dans le métro.

Hier, le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a signalé en annonçant que la Commission de transport et le Bureau du Transport métropolitain faisaient eux aussi enquête, que quelques-unes des recommandations du rapport Tellier, notamment l'installation de prises d'eau et de boyaux dans le métro, ne furent pas appliquées parce qu'elles eussent nécessité des transformations considérables dans l'ensemble du réseau.

"Cela n'a jamais été fait, a déclaré hier M. Plaisance, le directeur du Service des incendies, et nous avons perdu beaucoup de temps à raccorder ensemble 57 sections de boyaux lourds de soixante livres chacun depuis les bornes-fontaines à l'extérieur de la station jusqu'aux lieux du brasier. Lorsqu'ils se mirent à combattre les flammes, mes hommes étaient déjà passablement fatigués."

La fumée alors était si intense qu'il fallut recourir à des atomiseurs d'eau pour repousser les gaz de la station Laurier vers la station Rosemont, et atténuer ainsi l'intensité de la chaleur.

De l'ensemble des témoignages recueillis depuis hier par la presse, on retient une question essentielle sur laquelle le commissaire-enquêteur tentera de faire la lumière, car si l'incendie n'a pas fait une seule victime, il reste qu'il représentait potentiellement une menace extrêmement plus grave que l'incendie de 1971, puisqu'il prit naissance dans un tunnel sous une rame bondée de passagers à l'heure de pointe; pourquoi la rame ne s'est-elle pas immobilisée aussitôt après la crevasse du premier pneu, ou lorsqu'elle atteignit la première station voisine?

Il semble maintenant acquis que la pre-

voir page 2: L'enquête

La Voirie réserve \$100 millions à la région de Montréal

par Pierre Bellemar

QUEBEC (PC) — Anticipant sur le prochain budget qui sera présenté à l'Assemblée nationale lors de la reprise des travaux sessionnels en mars, le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, a déclaré hier à Québec que les orientations budgétaires laissent entrevoir pour 1974-75 une stabilisation dans le volume d'investissements au niveau de la voirie.

Il est probable toutefois que l'enveloppe budgétaire brute de ce ministère soit augmentée dans le nouveau budget, mais ce ne sera que pour absorber la hausse du taux inflationnaire que nous connaissons de ce temps-ci.

Ainsi, M. Mailloux a révélé devant les congressistes de l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec que le budget d'investissements 1974-75 "nous permet de croire que les nouvelles initiatives du ministère, en termes d'octrois de contrats, devraient atteindre la somme de \$270 millions".

Environ 70 pour cent de ce montant sera affecté à des grands projets dans les régions de Montréal, Québec, la Côte-Nord, l'Outaouais et Trois-Rivières. Le reste sera dépensé pour la voirie régionale.

Les investissements dans la métropole devraient se chiffrer aux alentours de \$100 millions:

- l'octroi des derniers contrats sur l'autoroute 13, entre la route 2-20 et l'autoroute 640, dont la réalisation est prévue pour 1975;

- le parachèvement de l'autoroute 640 dans sa partie est. Ces deux premiers projets sont évalués à \$33 millions.

- le prolongement du boulevard Métropolitain vers l'Est et celui de l'autoroute 440 Est-Ouest Laval, représentant une somme de \$18 millions;

- la construction d'une première partie de l'autoroute Papineau, dont la phase initiale pourrait impliquer des déboursés de \$3 millions;

- le début de la construction de l'autoroute 30 entre Sorel et Boucherville, un projet d'environ \$25 millions;

- la construction de la route 18 entre Rawdon et Saint-Donat, un investissement de \$8 millions.

Dans la région de Québec où le ministère des Transports entend investir \$40 millions au cours de la prochaine

année financière, il s'agira principalement de:

- réaménager la route 138 — l'ancienne route 15 — entre le pont de l'Île d'Orléans et Beaudry, ainsi que raccorder le pont de l'Île à l'autoroute de la capitale, qui est le prolongement de l'autoroute 40;

- réaliser un programme de réfection des côtes sur la route 175 menant vers Chicoutimi, ce qui représente un investissement de \$5 millions;

- achever l'autoroute Dufferin-Montmorency qui reliera la colline parlementaire aux banlieues est de Québec;

- poursuivre les grands chantiers ouverts en 1973 sur l'autoroute 40 entre Saint-Augustin et Donnacona et sur l'autoroute 73 dans la Beauce ces deux projets étant estimés à \$13 millions.

Le ministre Mailloux a aussi annoncé les travaux qu'il prévoit mettre en marche ou poursuivre dans les régions de Trois-Rivières, l'Outaouais et la Côte Nord.

La première région sera témoin d'un investissement de \$14 millions destinés au parachèvement des grands liens routiers: l'autoroute 40 entre Pointe-du-Lac et Berthier et l'autoroute 755, dans Trois-Rivières même.

L'Outaouais profitera de l'entente Canada-Québec sur le territoire de la Commission de la capitale nationale, notamment pour la construction de l'autoroute 50 entre Masson et Pointe-Gatineau et pour la voie rapide numéro 8 aux abords de Hull, où on injectera \$20 millions.

Les autres projets d'importance des Transports seront réalisés dans la région de la Côte Nord où \$24 millions de nouveaux contrats seront exécutés: la réfection de la route entre Fort-Cartier et Sept-Îles, la continuation de la route entre Moisie et Sheldrake, ainsi que divers travaux dans Gagnonville et Fire Lake. En outre, les provinces de Québec et Terre-Neuve considèrent actuellement la construction d'une liaison routière entre Baie-Comeau, Manic, Gagnon et Labrador City.

Comme l'a souligné le titulaire des Transports, il s'agit d'un projet ambitieux qui requiert un investissement d'environ \$400 millions, dont \$150 millions dans les limites du Québec pour permettre une route de développement

voir page 2: Voirie

Une mince majorité des commis auraient accepté les offres du gouvernement

par Gilles Francoeur

Le nouveau contrat de travail proposé aux 45.000 commis aux écritures à l'emploi du gouvernement fédéral sera vraisemblablement accepté quoique par une très faible majorité des syndiqués qui ont été appelés à se prononcer à ce sujet au cours des trois dernières semaines. C'est ce qui ressort d'un décompte partiel d'environ 90 pour cent des bulletins compilés au siège social de l'Alliance de la Fonction publique, à Ottawa, et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

48 pour cent des bulletins dépouillés hier soir exprimaient leur accord avec l'entente de principe intervenue le 6 décembre dernier entre les représentants syndicaux et ceux du Conseil du Trésor. Le résultat final qui sera annoncé officiellement lundi devrait pencher inévitablement en faveur du projet de convention collective puisque les bulletins non-dépouillés (10 sur cent environ) proviendraient de régions où l'on a peu critiqué le projet d'entente. Au total, 70 pour cent des 45.000 commis aux écritures se sont prévalus de leur droit de vote.

L'entente, dont l'adoption avait été recommandée par les négociateurs syndicaux, avait suscité une vive opposition dans la région de Montréal parmi les commis des Douanes et Accises et ceux de la Commission d'Assurance-chômage. Les commis des Douanes

avaient même parlé à un moment donné d'organiser un débrayage au niveau national pour démontrer à leurs négociateurs qu'ils n'étaient pas dupes de la valeur de l'accord proposé.

L'entente qui couvre une période de 27½ mois prévoit que la classe 1 des commis recevra rétroactivement à juillet 1973 une augmentation de 9 pour cent, les classes 2 à 5, une augmentation de 8,5 pour cent et les classes 6 et 7, 8 pour cent. Ces augmentations calculées sur une base de 12 mois diminuent respectivement à 7,7, 7,2 et 6,8 si on considère qu'elles sont en réalité réparties sur une période de 14 mois. Il en est de même pour l'augmentation de 7,5 pour cent applicable à toutes les catégories d'employés et qui entrera en vigueur le 30 septembre 1974. Reportée sur les 13½ mois, l'augmentation réelle se situe à 6,6 pour cent.

voir page 2: Commis

Dernier rideau du maire Jones

MONTCTON (d'après PC) — Le maire de Montcton au Nouveau-Brunswick, M. Leonard C. Jones, ne sollicitera pas de renouvellement de mandat et annonce qu'il abandonne la vie politique municipale.

Contraversé tout au cours des six mandats qu'il a remplis comme premier magistrat de la ville de Montcton, il a annoncé hier qu'il n'a pas l'intention d'être candidat aux élections municipales du 10 juin prochain.

Maintes fois dénoncé par la communauté francophone de Montcton, le maire Jones soutient que sa décision n'est en rien reliée aux décisions qu'il a prises dans le passé non plus qu'aux positions qu'il a exprimées à l'endroit des francophones. Il allègue des motifs d'ordre personnel. Il précise en outre n'avoir subi aucune pression politique.

Maire de Montcton depuis 1963, M. Jones a déclaré: "Je me retire pour des motifs personnels et je reviendrai à la vie politique active si jamais on réclamait mes services."

Des milliers d'Acadiens souhaitaient voir page 2: Jones

La FCSCQ accuse la CEQ d'introduire la lutte des classes dans l'école

par Jean-Pierre Proulx

"Ce qui choque le plus dans la décision de la CEQ d'introduire la lutte des classes dans les écoles, c'est de voir cet organisme propager une doctrine qui, jusqu'à preuve du contraire n'a pas encore été entérinée par la majorité des parents qui envoient leurs enfants dans les écoles publiques d'enseignement".

C'est là une des constatations principales d'un comité d'étude de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec sur le manifeste de la CEQ: "L'école au service de la classe dominante", publié en juin 1972.

Le rapport du comité, daté d'octobre

1973, a été envoyé le 9 janvier dernier aux commissions scolaires par le truchement des sections locales de la FCSCQ.

"Inutile de jouer sur les mots, écrit le comité, ce manifeste s'inspire d'un schéma d'analyse marxiste qui divise la société québécoise en deux classes: l'une dominante, l'autre dominée".

On se souvient que la CEQ expliquait dans son manifeste que, selon elle, l'école reproduisait les clivages sociaux de la société capitaliste et tendait à inculquer aux étudiants ces mêmes schémas.

Le comité ne conteste pas à la CEQ le droit d'utiliser un tel instrument d'analyse. Il reproche cependant à "certains enseignants de vouloir utiliser une tribune privilégiée, l'école, qui contrairement à ce que certains d'entre eux affirment, ne leur appartient pas en propre mais appartient d'abord aux parents puis à toute la société".

La FCSCQ rappelle que l'on vit en "démocratie libérale" et que par conséquent "l'école est l'affaire de tous". "Cela peut donner lieu à des glissements déplorables. Le document de la

voir page 2: La FCSCQ

"Encore Cabano!"

Deux projets de rechange retiendraient l'attention

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Parmi les projets de rechange à l'impossible cartonnerie de Cabano, deux retiendraient particulièrement l'attention de M. Lucien Saulnier, président de la Société de développement industriel et chargé du dossier de Cabano, et du ministère de l'Industrie et du Commerce.

■ aujourd'hui

Colloque de l'Association canadienne des rédacteurs scientifiques sur la recherche scientifique au Québec, dans les locaux de l'Hydro-Québec, à Varennes.

A 19h30, meeting de solidarité avec la révolution palestinienne au Plateau, 3700, Calixa-Laval.

A 20h, présentation du film "L'affaire Mattel" au Carrefour international, 5059, Saint-Denis.

Le premier projet vise la construction, à Cabano, d'une usine pour la préparation de "carcasses de meubles". Plus régional, le second projet implique la construction d'une cartonnerie à proximité du port de Gros-Cacouana et de six ou sept petites usines satellites, chargées de l'approvisionnement, dans la région, dont une à Cabano.

Avec les nombreux espoirs suivis d'autant de déceptions depuis 1970 à Cabano, les responsables sont devenus modestes et préfèrent attendre avant de faire de nouvelles promesses. Il est donc difficile de faire confirmer et préciser l'exactitude de nos informations.

D'une part, M. Saulnier n'a pas retourné l'appel lui demandant de confirmer l'existence des deux projets mentionnés plus haut. En entendant le mot Cabano, la secrétaire de M. Saulnier, qui s'enquerrait de l'objet de l'appel téléphonique, n'a pu s'empêcher de soupiner et de lancer "Encore Cabano!"

D'autre part, les leaders locaux préfèrent s'abstenir de commentaires, de

crainte de nuire aux efforts de M. Saulnier, en qui ils ont confiance. Pour le maire Yves Michaud, l'objectif demeure cependant la construction d'une cartonnerie et le mot d'ordre est "on ne lâche pas". Un autre pionnier de la première heure, M. Joseph Landry, rappelle que la participation populaire demeure primordiale. Admettant le moment de repos actuel, M. Landry promet un réveil plus ou moins brutal, advenant un échec de M. Saulnier.

Les informations obtenues permettent cependant d'indiquer que M. Saulnier a déjà soumis une vingtaine de projets aux leaders de Cabano mais que seulement deux ou trois offrent des chances de réalisation rapide!

En conjuguant les projets de "carcasses de meubles", qui assure la création d'emploi mais ne répond pas au besoin de participation populaire, à la construction d'une usine satellite à une éventuelle cartonnerie de Cacouana, où seraient permis la participation et le contrôle par la population aidée par le

gouvernement, on espère satisfaire les deux ordres de préoccupation des gens de Cabano, laisses sans emploi depuis la fermeture d'Auteuil Lumber en 1970 et éveillés à la participation par la nécessité de prendre leurs affaires en main.

Proposée par une compagnie anglophone, spécialisée dans la fabrication du meuble et déjà installée au Québec, l'usine de "carcasses de meubles" ne présente aucun problème d'approvisionnement ou de main-d'oeuvre. Ne comprenant pas de participation majoritaire de la population et du gouvernement, elle pourrait démarrer assez rapidement, si le feu vert était donné. On pourrait employer près de 500 personnes.

Moins précis, d'après nos informations, le second projet aurait été proposé par une compagnie de l'ouest canadien, désireuse de s'implanter au Québec. Évalué à quelque \$100 millions et pouvant créer quelque 1.000 emplois, ce second projet engloberait la construction d'une cartonnerie à proximité du port de Gros-Cacouana. Six ou sept peti-

tes usines contribuant à l'approvisionnement seraient construites dans la région. L'attrait particulier de ce projet provient de l'acceptation d'en confier le contrôle, à savoir la détention de 51% des actions, à la population et au gouvernement.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier la présence du mystérieux millionnaire marocain, M. Charles Malka, toujours intéressé à l'association avec la firme

voir page 2: Cabano

Participez aux

12 CONFÉRENCES - ATELIERS

Données par Madame Huguette Hirsig chaque mardi soir de 19h30 à 22 heures, du 5 février au 23 avril 1974. Vous y établirez votre propre "plan de vie" de 1974 à l'an 2000 en fonction des cycles planétaires.

Documentation et renseignements: Mme Huguette Hirsig, 2300 St Mathieu, apt 1610, Montréal H3H 2J8 - 937-7182 (tél.).

éditorial

Le PQ et l'équité pétrolière canadienne

Aux étudiants de Brébeuf, qui l'interrogeaient sur les travaux de la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie, M. René Lévesque n'a rien trouvé de mieux à répondre mercredi que de leur conseiller de lire le nouveau quotidien péquiste, quand il paraîtra, présumément parce qu'il rendra mieux compte que "les journaux du matin" comme LE DEVOIR, des délibérations des chefs de gouvernement du pays.

Ces propos auraient convenu davantage à un commis-voyageur qu'à un chef de parti politique. On comprend néanmoins pourquoi M. Lévesque s'est trouvé à court d'arguments pour renvoyer dans le camp fédéraliste les \$360 millions en trois mois (réduits depuis à \$240 millions en deux mois) que les Québécois et les gens de la région de l'Atlantique recevront en presque totalité des autres Canadiens pour leur épargner une hausse de 12 cents par gallon des prix pétroliers en courte période.

En effet, en même temps que la crise pétrolière faisait remonter à la surface de l'actualité politique canadienne les conflits d'intérêts économiques entre les régions du pays (et singulièrement entre l'Alberta et les provinces de l'Est), elle faisait apparaître de façon éclatante les avantages inédits, considérables et incontestables que le Québec pourrait tirer d'une "solution canadienne" de cette crise.

En d'autres mots, l'approvisionnement en pétrole est peut-être le premier "problème" québécois pour lequel la solution fédéraliste paraît nettement et sans aucune ambiguïté plus avantageuse pour les Québécois que la solution indépendantiste.

Certains répliqueront peut-être que la "solution canadienne" proposée par MM. Trudeau et Macdonald demeure encore tout à fait hypothétique, que les provinces productrices de pétrole ne l'ont pas encore acceptée et ne l'accepteront vraisemblablement pas et que, par conséquent, les \$240 millions que M. Bourassa prétend avoir d'Ottawa ne valent que pour deux mois et laissent les Québécois dans l'incertitude quant aux conditions de prix auxquelles ils obtiendront leur pétrole après le premier avril.

Mais raisonner ainsi, c'est négliger complètement une des constantes de la diplomatie fédérale-provinciale canadienne, à savoir que des compromis "temporaires" sont presque toujours reconduits sous une forme ou l'autre et ont tendance à durer pendant dix ans, vingt ans et souvent davantage. Surtout, ce raisonnement néglige complètement l'accord assez large qui est intervenu cette semaine à Ottawa entre les onze gouvernements du Canada au sujet de certains principes fondamentaux — pas tous bien sûr, et il reste à négocier la "poésie" de leur application concrète, reconnaissant d'embles, M. Trudeau — d'une politique pétrolière canadienne. Or, cet accord offre à un Québec "canadien" une situation privilégiée comparativement à ce que serait, dans la conjoncture internationale qui prévaut présentement et qui prévaudra dans un avenir prévisible, celle d'un Québec indépendant.

En premier lieu, les chefs de gouvernement ont convenu que le prix intérieur du pétrole brut sera et demeurera, après le premier avril, uniforme dans toutes les régions du pays. C'est dire que le coût de la consommation et de l'approvisionnement industriel, pour ce qui est du pétrole, sera à peu près le même au Québec que dans les autres régions du Canada — même celles que favorise la géologie — et que, par conséquent, les industries québécoises seront à cet égard dans une situation de concurrence comparable à celle de ces autres régions. Cet accord de principe, soulignons-le, découle bien davantage de "l'éthique fédérale" du système politique canadien que du pouvoir de marchandage du Québec; il aurait donc été improbable, sinon impensable, entre le gouvernement d'un Québec indépendant et celui du reste du Canada.

En deuxième lieu, comme le prix du brut de source canadienne est présentement inférieur à celui du brut d'outremer et qu'au surplus cet écart de prix subsistera pendant au moins quelques années et peut-être à demeure, il s'ensuit que les avantages de cet accord vont bien au-delà d'une simple "parité concurrentielle" avec les autres provinces du pays.

D'abord, la position d'un Québec indépendant en matière pétrolière serait essentiellement la même, en courte période, que celle de la principale puissance industrielle du continent nord-américain. C'est dire que, sous l'aspect énergétique, l'industrie d'un Québec indépendant ne disposerait présentement d'aucun avantage concurrentiel sur celle de son puissant voisin, qui constitue son principal marché; et qu'à long terme, il se retrouverait relativement désavantagé.

La situation du Québec "fédéral" d'aujourd'hui est bien différente. Du 1er février au 1er avril, les consommateurs et les industries québécoises paieront leur baril de pétrole \$6.50 plutôt que le prix international de \$10.50; et ce prix est notablement inférieur au prix moyen du brut sur le marché américain. Après le premier avril, le prix du brut de source canadienne sera déflationné et passera de \$4 à \$6 au moins; mais selon toute vraisemblance, il demeurera inférieur au prix international pendant plusieurs années, surtout si celui-ci poursuit son escalade. Enfin, si Ottawa parvient à persuader les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, le prix intérieur canadien pourrait être maintenu en permanence au-dessous du prix international; et cet effort de persuasion est loin d'être nécessairement voué à l'échec, puisque ce n'est pas là l'aspect du contentieux pétrolier sur lequel les provinces productrices se montrent le plus intransigeantes.

En conséquence, grâce au principe de la parité des prix, le Québec est assuré de jouir, avec les autres régions canadiennes, d'un avantage concurrentiel sur les autres pays industrialisés pendant au moins quel-

ques années et peut-être toute la décennie en cours, puisque ses coûts de consommation et d'approvisionnement industriel en pétrole seront plus bas. Encore là, on voit mal comment le gouvernement d'un Québec indépendant aurait pu obtenir des conditions aussi avantageuses.

Et il faut bien voir comment le principe de la parité des prix sera étendu au Québec et aux provinces de l'Atlantique. Comme ces deux régions importent à l'heure actuelle la quasi totalité de leur pétrole de l'étranger et que, même après la construction de l'oléoduc Sarnia-Montréal, le Québec devra continuer d'importer au moins la moitié de ses approvisionnements annuels, la parité des prix devra nécessairement être réalisée par des subventions fédérales aussi longtemps que le prix du brut canadien demeurera inférieur au prix du brut international.

Pour mesurer l'avantage financier net que ce régime de subventions représentera pour le Québec, il faudrait savoir comment il sera financé; et c'est justement une des dimensions les plus épineuses de la négociation fédérale-provinciale sur la politique pétrolière. Néanmoins, on peut en déterminer l'avantage minimal en formulant l'hypothèse la moins favorable: soit que ces subventions proviennent des revenus consolidés du gouvernement fédéral. Or comme les Québécois versent approximativement le quart des impôts fédéraux, 75% des subventions pétrolières seraient défrayées par les contribuables des autres régions du Canada; et 75% de un milliard de dollars (le budget des subventions pour le Québec, si le prix intérieur canadien était fixé à \$6 par baril), c'est tout de même \$750 millions, au bas mot le sixième du budget annuel du gouvernement québécois!

Disons encore que si la formule de financement proposée par le ministre fédéral de l'Energie, Donald Macdonald, était adoptée, les subventions pétrolières représenteraient un transfert net de l'Alberta (surtout) au Québec de plusieurs centaines de millions par année, puisqu'elles seraient financées entièrement par un prélèvement fédéral sur les revenus pétroliers supplémentaires qu'engendreraient des hausses successives de prix. Il est probable qu'une solution de compromis coupera la poire en deux et obligera Ottawa à puiser dans ses revenus généraux; en quel cas les contribuables québécois ne défrayeraient qu'une faible proportion — 10 ou 15% par exemple — de leurs subventions pétrolières.

Ces considérations d'une redoutable "concrétude" n'infirment pas globalement et une fois pour toutes la thèse indépendantiste. On comprendra toutefois que, pour faire valoir cette thèse au cours des mois à venir, le parti de M. Lévesque fera mieux de parler davantage de langue et de culture que de pétrole dans sa nouvelle feuille... surtout s'il veut être lu par les automobilistes du Québec!

Claude LEMELIN

En Chine

Le mariage à la mode

En Chine, "avant la révolution" le mariage était une décision imposée par leurs familles aux futurs époux; la dot et le coût des cérémonies endettaient des millions de Chinois qui ne pouvaient s'y soustraire tant étaient contraignantes les pressions de la société "La moitié du ciel", les femmes, ont obtenu l'égalité de droit en 1950 par la loi sur le mariage. Mais tout n'a pas été réglé d'un trait de plume et, surtout dans les campagnes, les "vieux démons" sont toujours présents.

Il existe toujours des gens qui "suivent les idées féodales prêchées par Confucius et par Mencius" ou "par les escrocs comme Liu Shao-chi et Lin Biao", et qui croient, par exemple, que "les hommes sont supérieurs et les femmes inférieures" ou encore que "les femmes sont inutiles". La publication par le Quotidien du Honan du 20 décembre dernier de cette lettre envoyée par les sections des Jeunesses communistes et de l'Association des femmes de la brigade "Vent d'Est", dans le district de Hsiangcheng, en témoigne. Après s'être félicitée que "depuis 1966, plus de cinq cents jeunes couples se soient mariés de leur plein gré et dans le nouveau style" — "liberté de choix" et "frugalité" — elle s'en prend à "certains camarades" qui "n'ont pas compris la nature complexe de la lutte des classes".

Donc, si l'on exalte au Honan le "nouveau mariage à la mode", c'est que l'ancien n'a pas que des détracteurs. C'est que certains

sont poussés par la force de l'habitude ou de la tradition, ou par les parents ou grands-parents, qui ne veulent pas perdre leur droit de choisir le futur époux, et demeurent sensibles aux fastes d'un banquet et aux facilités d'une dot coquette. Le journal reconnaît en effet que, en dépit de plus de vingt-quatre ans de gouvernement socialiste et du passage récent de la révolution culturelle, "les résidus des vieilles idées reflètent l'ancien régime peuvent rester en permanence dans la tête des gens et ne seront pas facilement extirpés".

Il faut donc "une éducation patiente, persuasive" et "un travail idéologique prudent et pénétrant" "pour détruire l'ancien et installer le nouveau", se garder à la fois d'un rigide gauchisme et d'accommodements "révisionnistes" à la Lin Biao. Il n'est jamais bon de s'attaquer de front aux traditions ancrées dans l'âme paysanne, surtout dans un pays où les paysans dépassent le demi-milliard d'hommes. C'est pourquoi, par exemple, on poursuit une campagne d'éducation, insistant sur la limitation des naissances et le mariage tardif. Mais il faut du temps. Il y a cinquante-cinq ans déjà, Mao Tse-tung publiait un article condamnant le mariage forcé des femmes. On peut être membre du P.C. et ne pas mettre en pratique toutes ses convictions une fois franchi le seuil de sa maison.

PATRICE DE BEER

(Le Monde)

lettres au DEVOIR

Le français et l'anglais à la radio de Hull-Ottawa

M. Pierre Juneau,

président du CRTC

C'est avec le plus grand plaisir que le conseil d'administration de la Société nationale des Québécois de l'Ottawa a pris connaissance de la nouvelle directive du CRTC qui fixe à au moins 75 pour cent le contenu musical français de la programmation entre 6h et 18h des stations radiophoniques françaises au Québec, et à au moins 65 pour cent le contenu musical français pour l'ensemble de la programmation de ces stations. Nous reconnaissons dans l'établissement et l'acceptation de ces normes un geste d'affirmation et de rayonnement de la culture française au Canada qui ne peut que nous réjouir.

Nous trouvons très malheureux, cependant, que le CRTC ait cru bon de faire pour le moment une exception de la région Ottawa-Hull et nous désirons plaider ici en faveur de l'application intégrale dans les plus brefs délais de ces mêmes normes aux stations françaises de notre région.

Le mélange à peu près égal de français et d'anglais entendu actuellement dans la programmation des stations CKCH et particulièrement CJRC constitue un brouillage culturel très néfaste pour la langue française dans le contexte nord-américain. Nous estimons que ce brouillage affaiblit fort sensiblement le climat francophone de la région de la capitale fédérale et, pour tout dire, favorise l'anglicisation de ses habitants francophones en les éloignant de leur propre culture.

C'est en fait dans l'Ottawa québécois que la lente émigration de l'assimilation, qui afflige plusieurs régions du Québec, éprouve le plus cruellement le groupe francophone. Les récentes études sur les transferts linguistiques, rendues possibles suite au recensement de 1971, démontrent définitivement que l'Ottawa ayant la région du Québec ayant la plus grande proportion de familles ou l'un des conjoints, ou même les deux, abandonne sa langue maternelle française pour adopter

l'anglais comme langue d'usage au foyer. La proximité de l'Ottawa, province massivement anglophone, n'est sûrement pas étrangère à la faiblesse du français dans l'Ouest du Québec. Elle ne constitue pas cependant à nos yeux un obstacle infranchissable à l'assimilation de la situation.

Le CRTC peut contribuer de façon significative à renverser le courant scandaleux de l'assimilation tant du côté ontarien que du côté québécois de la région de la capitale fédérale en appliquant dans l'Ottawa les mêmes critères touchant le contenu des émissions des postes de radio de langue française qu'il exige de tous les autres postes français au Québec. Agir autrement serait, à nos yeux, se faire complice de cette assimilation.

Nous aimerions porter à l'attention du CRTC un fait jusqu'à maintenant inconnu concernant la composition linguistique de la région de la capitale fédérale. Depuis la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, on entend de toute part que la population francophone de notre région se répartit également de chaque côté de la rivière Ottawa. Or, à cause surtout de l'assimilation galopante que connaît la francophonie ontarienne, ce qui était vrai en 1961 pour la langue maternelle ne l'est plus du tout en 1971 pour la langue d'usage. Des 200 000 résidents de la région Ottawa-Hull qui utilisent le français comme première langue au foyer, 120 000 habitent au Québec et 80 000 en Ontario. À partir de ce fait, il nous paraît appelé que CKCH et CJRC soient invités à répondre aux mêmes normes que les autres stations du Québec.

Pour ce qui est de la qualité du français utilisé sur les ondes radiophoniques de l'Ottawa, l'étude effectuée pour la commission Gendron par M. Pierre Bourdon révèle que l'école n'exerce qu'une faible influence sur la qualité du langage. C'est dire que la langue française parlée au Québec doit

tirer son inspiration d'autres sources. Nous, les sommités seules à déplorer l'effet néfaste sur les jeunes Québécois de l'Ottawa, du français dans lequel CJRC tout particulièrement se complait, et qui annule sans aucun doute les efforts déployés en vue de l'amélioration du français dans nos écoles. Nous recommandons en conséquence que le CRTC exige aussi une nette amélioration dans ce domaine.

Que le français d'ici souffre dans sa qualité, les résultats des élèves de la Commission scolaire régionale de l'Ottawa aux examens du ministère de l'Éducation en 1972 en sont un témoignage on ne peut plus éloquent. La moyenne des élèves de la CSRO dans tous les examens de français était inférieure à la moyenne provinciale, et encore par une marge de plus de dix pour cent dans la plupart de ces examens. Par contre, nos élèves brillèrent en anglais, où leur moyenne dépassait dans tous les examens la moyenne provinciale. Nous soulignons tout spécialement que leur examen le plus réussi portait sur la compréhension auditive de l'anglais, où la moyenne ottawaise dépassait la moyenne québécoise par plus de seize pour cent.

Pour toutes ces raisons, quantitatives autant que qualitatives, nous exhortons le CRTC à appliquer à CKCH et à CJRC les mêmes normes de programmation qu'il exige désormais des stations radiophoniques de langue française du Québec, et à surveiller avec la plus grande vigilance la qualité de la langue utilisée par ces deux postes. Nous sommes entièrement d'accord avec vous, M. Juneau, que de douteux arguments de rentabilité ne peuvent aucunement dégrader ces postes de leur devoir envers la communauté française de l'Ottawa.

Jean-Baptiste BOUCHARD

président,
Société nationale des Québécois
de l'Ottawa,
Hull, le 19 janvier 1974.

La langue est fonction du régime socio-politique

Le 5 décembre dernier, Le Soleil faisait part à ses lecteurs d'un texte de la "Canadian Press" sur les positions que vous et mon collègue du Conseil international de la langue française, M. Jean-Marie Laurence, avez prises à propos des Belles-Sœurs pendant la Biennale de la langue française.

Vous vous êtes donc scandalisés l'un et l'autre de l'accueil chaleureux qu'ont fait les Parisiens à la pièce de Michel Tremblay puis, sous le chaud soleil d'Afrique, vous avez décrié vos vêtements comme le grand-prêtre Caïphe. Vous seriez ainsi les derniers à vous rendre compte que les Belles-Sœurs sont un chef-d'œuvre et que la langue qu'on y parle est bien du français, mais un français marqué par deux cents ans d'asservissement au conquérant anglosaxon. Tremblay n'a pas créé la langue abattardie qui est celle des paysans québécois transplantés brutalement dans les villes et éternels porteurs d'eau, il n'a fait que l'observer. Et il s'en est servi comme d'une arme pour libérer les siens. D'ailleurs, c'est probablement cela qui vous fait mal puisque vous vous êtes rangé, quant à vous, du côté du colonisateur et que vous vivez des miettes qui

tombent de sa table.

Est-il nécessaire de rappeler à un homme "instruit" comme vous que le joul n'a pas été créé par les écrivains et cinéastes québécois que vous stigmatisiez, mais qu'il est le résultat de la mise en présence du français "excellent" (selon de multiples témoignages) que parlaient nos ancêtres avant la Conquête et de l'idiotisme du vainqueur des Plaines d'Abraham. Tant que les Français d'ici ont vécu à la campagne, leur langue s'est conservée intacte, mais, lorsqu'ils ont commencé à émigrer dans les villes au siècle dernier et qu'ils ont été affrontés à l'anglais, la belle langue d'autrefois n'a pu tenir le coup, d'autant plus qu'ils étaient pauvres pour la plupart, alors que la richesse et le savoir appartenaient aux autres.

Tant que la situation socio-politique des Québécois restera ce qu'elle est, c'est-à-dire celle d'un peuple vaincu et colonisé, il n'y a aucun espoir de voir leur langue relever la tête. Les Français parleront comme des hommes libres parce qu'ils le sont; nous parlerons comme des porteurs d'eau prostrés et humiliés, ce que nous sommes de fait.

Mais je doute qu'un ancien mem-

btre du service consulaire du Canada puisse comprendre cela. Aussi ma lettre n'a-t-elle pour but que de vous demander d'intervenir auprès de vos amis d'Ottawa pour que les innombrables textes de propagande dont ils nous inondent soient au moins rédigés dans un français compréhensible. Le français fédéral sera toujours un français de traduction, donc un ersatz. Mais au moins, pour employer le vocabulaire à la mode à Radio-Canada, que ce succédané ne vienne pas polluer davantage notre environnement langagier. Je parcourais récemment le numéro de novembre-décembre du Bulletin Rx, publication du Centre de la Sainte-nationale et du Bien-être social (deux anglicismes), et j'ai noté, entre autres perles, les deux textes que vous recevez sous pli séparé. Les barbarismes et les solecismes, les fautes d'orthographe et de typographie y abondent et il serait trop long d'en faire l'analyse. Quand on sait que la plupart des textes qui nous viennent d'Ottawa sont de la même farine, il y a lieu de se demander qui est le plus responsable du pourrissement du français au Québec, des quelques "intellectuels" qui écrivent en joul ou des fédéraux qui déversent sur nous à la tonne leurs traductions petit-nègre.

Un défenseur du beau langage comme vous ne pourra certainement pas ne pas accéder à ma demande. Je vous remercie donc d'avance des remontrances que vous allez faire à la grosse machine traductrice d'Ottawa et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur Jacques BOULAY

Sainte-Foy, le 16 janvier 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint

Michel Roy

Directeur de l'information

Jean-François

Troubador Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Bevin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$40 par année, six mois, \$22. À l'étranger, \$45 par année, six mois, \$25. Trois mois, \$13. Édition du samedi, \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur, 30 cents par semaine. Tarif de l'abonnement sans la poste se trouve sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistré numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

bloc-notes

L'enquête est-elle paralysée?

Ce que les journalistes affirmaient le mois dernier s'est matérialisé sur la place publique: l'avocat Michel Pothier, qui dirigeait le contentieux auprès de l'enquête sur le crime organisé, a été remercié de ses services. En attendant que les diverses personnes impliquées dans cette décision ou touchées par elle en fassent connaître tous les aspects, rien ne sert de s'interroger sur les motifs qui ont dicté cette ligne de conduite à la Commission de police du Québec. Le lacanisme de la lettre adressée à M. Pothier par le président de la CPQ ne permet d'ailleurs pas de grands palabres sur la genèse de la décision.

En revanche, on peut dès maintenant soulever quelques-unes des questions auxquelles les intéressés devraient répondre s'ils tiennent à ce que l'enquête sur le crime organisé parvienne enfin à des résultats probants.

Une première question saute aux yeux: pourquoi cette enquête, qui n'est encore vieille que d'une petite année, a-t-elle déjà bouffé trois générations de conseillers juridiques? On pouvait expliquer par de laborieuses contorsions mentales le triple changement survenu au niveau de MM. Cliche, Carrier et Cooper, tous membres de la première phalange. On s'empêtrait solidement lorsqu'il fallait ensuite expliquer la rapide déconfiture de l'émissaire spécial de M. Choquette, M. L'Ecuyer. Que va-t-on trouver maintenant pour justifier le renvoi de M. Pothier et le passage à une quatrième génération de procureurs?

Le président de la Commission de police, le juge Roger Gosselin, devra avant à lui expliquer ce que René Lecavalier appellerait le synchronisme de sa décision. A tout prendre, même si le témoin René Gagnon avait parfois tendance à évoquer les noms de tous les hommes politiques québécois présents, passés ou futurs, l'enquête sur le dossier

Laporte semblait progresser depuis quelque temps de façon plus ordonnée. La procédure, tout en devenant plus claire, permettait néanmoins un meilleur respect des réputations et passait avec plus de logique du huis clos à la séance publique et inversement. En limogeant M. Pothier à ce stade de l'enquête, M. Gosselin jette la pagaille à un moment fort délicat. Si l'enquête devait suspendre ses travaux pendant quelques semaines pour donner à la quatrième génération de procureurs le temps de s'initier aux dossiers et de mériter (?) la confiance des policiers, il s'en trouvera un grand nombre dans le public pour attribuer à des interventions politiques ce nouveau délai. Il incombe à M. Gosselin de dissiper ces inquiétudes.

Troisième champ de recherche, le rôle des policiers dans ce nouveau limogeage. À plusieurs reprises déjà au cours de cette jeune enquête, on a pu constater que les corps policiers tenaient à vérifier eux-mêmes de quel bois se chauffaient les procureurs. L'écoute électronique que devait leur permettre, dès la première génération de procureurs, de mettre dans l'embarras un procureur spécial et l'un des trois procureurs permanents de l'enquête. Dans le cas de M. Pothier, il semble bien que la police ait trouvé intérêt à l'espionner dans les restaurants qu'il fréquentait et à tenter d'y recueillir des preuves de ses imprudences. On imagine sans peine à quel chaos aboutit nécessairement une équipe où sévit une telle méfiance. En outre, on doit se demander si les rapports policiers rédigés à propos de M. Pothier ont été transmis à la Commission de police et s'ils ont pesé dans la décision de M. Gosselin. Plus profondément encore, on doit se demander où certains policiers veulent en venir en discréditant systématiquement et comme à plaisir les rouages de l'enquête. Autant on comprendrait qu'une enquête interne s'effectue pour des fins de discrétion et de sécurité et que les résultats en soient sereinement transmis à la CPQ, autant on sursautait quand des renseignements de qualité douteuse, mais d'impact indéniable, sont d'abord transmis aux médias.

Une autre question encore: de quelle latitude jouissent les commissaires chargés de l'enquête? Les trois commissaires ont semblé surpris

en apprenant le renvoi de M. Pothier et l'on doit donc se demander si une décision qui les touchait de si près leur a été communiquée d'avance. D'autre part, il faudra bien qu'on sache un jour, devant l'avalanche des mutations et renvois, comment s'effectue l'embauche des procureurs. Les commissaires, qui en savent aujourd'hui passablement long sur l'enquête, ne sont-ils donc jamais consultés? Le ministère pèse-t-il sur le choix des conseillers juridiques au point de le déterminer seul? La Commission de police fonctionne-t-elle de façon autonome lorsqu'elle engage ou démet un procureur ou obéit-elle elle-même aux pressions du ministère de la Justice?

Les réponses à ces diverses questions contribueraient notablement à définir au cours des jours qui viennent l'orientation nouvelle de la commission. Il serait miraculeux, en effet, que l'enquête sur le dossier Laporte puisse reprendre comme prévu mardi prochain, puisque les procureurs initiés au dossier brillent, semble-t-il, par leur absence. Puisqu'un suris doit intervenir, mieux vaut en profiter pour dresser un bilan du travail accompli aussi bien que des bourdes commises. On en saura alors plus long sur les prochaines étapes.

Laurent LAPLANTE

Quelques "gains immédiats"?

Après l'escalade de la méfiance, le Proche-Orient commence à connaître la lente mais importante escalade de la confiance. Le désengagement des troupes égyptiennes et israéliennes le long du canal de Suez n'implique que tout le Sinaï va être remis aux autorités du Caire, ni qu'un déblocage analogue pourra bientôt survenir du côté du Golan syrien. Mais ce premier succès de l'historique négociation israélo-arabe, impensable hier, même faite la part qui y revient au secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, est de nature à favoriser de nouveaux progrès dans cette voie.

Non seulement, en effet, la séparation des armées enchevêtrées dans les lignes du cessez-le-feu, va

faire disparaître les tensions qu'elles connaissent jusqu'alors ainsi que le climat belliqueux qu'elles entretenaient, mais le dégellement va donner aux négociateurs la confiance et la détermination accrues qui sont nécessaires dans la prochaine étape, tant du côté égyptien que syrien. Plus les territoires occupés encore par Israël seront évacués, en effet, plus il sera difficile, en se rapprochant des frontières de l'Etat hébreu, de trouver des solutions qui soient acceptables à l'opinion israélienne. Le plus dur reste à venir.

Le plus dur, malgré tout, semble devoir être surmonté, du moins en ce qui regarde les belligérants. C'est en tout cas l'éventualité à laquelle se prépare la résistance palestinienne, dont les dirigeants, engagés dans une "guerre populaire" de longue haleine, redoutent cette paix qu'ils l'Egypte, la Syrie et la Jordanie du roi Hussein pourraient signer même contre l'intérêt "national" palestinien.

Dans "Le Monde" de lundi dernier, Abou Ayad, de son vrai nom Salah Khalaf, considéré comme le deuxième de la hiérarchie du Fatah, tenait à cet égard des propos forts nets: "Les régimes arabes n'ont jamais envisagé de mener contre Israël de guerre autre que limitée et dont les résultats ne peuvent pas aller au-delà de ceux enregistrés par la guerre d'octobre. Devant la nouvelle situation créée par cette guerre, nous devons, en tant que résistance palestinienne, prendre conscience de notre poids réel."

Malgré le nombre et la détermination de ses militants, la résistance palestinienne, du reste toujours divisée et d'abord sur le problème de la création d'un éventuel Etat palestinien, n'a pas les moyens de saboter un accord israélo-arabe qui aurait l'appui des pays arabes limitrophes de l'Etat hébreu ainsi que de l'URSS et des Etats-Unis. En se retirant, au terme de cette négociation, des "terres arabes" occupées après la guerre des Six Jours, Israël va se trouver ipso facto à dégarer une partie du territoire revendiqué par la résistance palestinienne. Celle-ci devra alors négocier ou se battre non plus seulement avec Tel Aviv mais avec les propres pays arabes immédiatement concernés, l'Egypte à Gaza et la Jordanie en Cisjordanie.

Voir page 8: Bloc-notes

des idées

des événements

des hommes

Documents de la conférence d'Ottawa

Dix principes d'une politique canadienne des prix pétroliers

par DONALD MACDONALD

ministre fédéral de l'Énergie

De tous les documents déposés à la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie, celui qu'a lu mardi après-midi M. Donald Macdonald est sans doute celui qui a suscité les plus vives réactions de la part des premiers ministres provinciaux. Dans cette déclaration, le ministre fédéral de l'Énergie formulait certaines propositions devenues dénuées à la lumière des discussions ultérieures et surtout des conclusions de la conférence. Il énonçait cependant une série de dix principes résumant la politique actuelle du gouvernement Trudeau. Ces principes continueront sans doute d'inspirer l'action du gouvernement pendant les mois à venir. En voici l'essentiel. Les sous-titres sont du Devoir.

(...) Les principes que je désire exposer reconnaissent que les politiques du pétrole et du gaz sont devenues des questions qui exigent des solutions à l'échelle nationale.

Il n'en est pas ainsi strictement à cause des récents bouleversements des mécanismes de commerce et d'établissements des prix, mais aussi parce que ces bouleversements nous ont tous fait reconnaître que les intérêts à long terme des Canadiens exigent une revue et une reorientation des politiques énergétiques canadiennes en général, et des politiques du pétrole et du gaz en particulier, orientation qui doit être compatible avec les intérêts de tous les Canadiens, qu'ils soient producteurs ou consommateurs de ces produits énergétiques.

Le principe le plus fondamental mis de l'avant par le gouvernement fédéral est celui du maintien de l'autarcie en matière d'énergie. Un fait que le premier ministre a fait remarquer et que tous les Canadiens comprennent bien, est que le Canada est présentement autonome en matière de pétrole brut puisqu'il en exporte quotidiennement environ un million de barils. Le premier ministre a également indiqué très clairement un fait qui est peut-être moins bien compris, à savoir que cette autarcie ne durera pas plus que quelques années, à moins que nous n'entamions un programme intensif d'exploitation de nos ressources en sables bitumineux et en huile lourde et de nos réserves éventuelles dans les régions frontalières et sous-marines. Même une diminution très considérable

de nos exportations actuelles vers les États-Unis ne prolongerait que de deux ou trois années notre autarcie, en fonction des réserves actuelles.

Nous croyons cependant qu'avec l'adoption de politiques bien orientées, le Canada est en mesure de maintenir son autarcie au cours des prochaines décennies, et même de continuer ses exportations aux pays moins riches en énergie. Ceci dit, permettez-moi d'énumérer les principes qui commenceront par l'établissement d'une politique canadienne des prix du pétrole dérivée du principe fondamental du maintien de l'autarcie.

1) Compte tenu du maintien de l'autarcie que vise le Canada, sa politique intérieure des prix du pétrole doit être d'établir et de maintenir un prix pour les consommateurs canadiens qui assurera la continuité de l'exploitation des réserves initiales canadiennes en place.

2) Tous les Canadiens devraient payer le même prix de base pour le pétrole brut à l'exception de différences reflétant les frais de transport vers certains marchés.

3) Il n'est pas nécessaire que le prix canadien coïncide toujours avec les prix internationaux à Montréal, surtout lorsque ces prix ne sont pas indicatifs de l'influence réelle de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux. Le pétrole brut est trop essentiel au fonctionnement de notre économie industrielle pour exiger que le Canada suive le prix international qui est fortement influencé par les bouleversements dans les appro-

visionnements mondiaux et par les politiques fiscales des pays producteurs d'outre-mer.

4) Dans la mesure où le prix canadien établi est inférieur aux prix internationaux et pour les périodes au cours desquelles cette situation existera, les consommateurs de l'Est qui dépendent des approvisionnements d'outre-mer et qui sont donc sujets par l'effet même aux prix internationaux, bénéficieront d'une certaine protection.

Le partage des profits

5) Dans la mesure où le prix canadien qui sera établi dépassera le prix actuel "bloqué" du pétrole brut en provenance de l'ouest canadien, des profits inattendus seront réalisés à partir du pétrole existant de source conventionnelle; ces profits doivent être remis:

a) En partie aux producteurs qui doivent bénéficier d'un rendement raisonnable de leurs investissements passés et afin de leur permettre de répondre aux frais croissants, ainsi qu'aux besoins accrus de capitaux;

b) En partie aux provinces productrices de façon à reconnaître leur droit de propriété aux réserves classiques en voie d'épuisement, et, de ce fait, leur besoin de retirer de ce pétrole suffisamment de revenus pour assurer la continuation de leur développement industriel et pour ajouter au revenu général actuel de ces provinces;

c) En partie au gouvernement fédéral pour qu'il puisse satisfaire les besoins

des consommateurs de pétrole importé dans l'est du Canada et établir, au niveau fédéral, une source de capital qui sera affectée au perfectionnement des réseaux canadiens de pétrole et de gaz. Il faut également soutenir les développements économiques de plus grande envergure qui intéressent surtout les Canadiens de l'ouest du pays, tout comme il faut faire face aux problèmes de péréquation qui peuvent se présenter.

Un prix canadien inférieur aux prix internationaux

6) Un prix canadien inférieur aux prix internationaux actuels sera avantageux pour tous les consommateurs canadiens. On se doit cependant d'établir un prix canadien supérieur aux prix actuels dans l'ouest afin d'assurer l'expansion de l'approvisionnement au pays. Les Canadiens auront également l'assurance qu'une partie importante de ce qu'ils paieront en surcroît des prix actuels sera consacrée au maintien de leur bien-être. On demande également aux Canadiens de reconnaître que les prix plus élevés les encourageront à une consommation plus prudente des produits énergétiques.

7) La nécessité d'accroître rapidement les réserves de gaz naturel canadien ainsi que le désir d'éviter tout rationnement de ce combustible de haute qualité exigent l'établissement d'une nouvelle politique des prix du gaz naturel. Avec le temps, les prix du gaz naturel devront être augmentés de façon à re-

joindre les prix des combustibles concurrents. A mesure que les prix du gaz naturel augmenteront, les réserves actuelles engendreront aussi des profits extraordinaires. Ces profits devront être partagés selon les mêmes principes qui régissent la répartition des profits sur les produits pétroliers classiques. Le comportement de l'industrie, sous l'influence de ces prix plus élevés, sera contrôlé et des mesures seront prises en vue de s'assurer que les revenus ne seront pas plus élevés qu'il n'est nécessaire à l'accroissement de l'offre au pays jugée compatible avec l'intérêt public.

8) En apportant ces deux ajustements de prix, le gouvernement fédéral proposerait que les prix visés ne soient atteints que sur une période suffisamment longue pour faciliter l'ajustement, mais sans risquer cependant de nuire à la mise en valeur du pétrole et du gaz canadiens.

9) Le gouvernement fédéral souhaiterait collaborer avec les gouvernements des provinces productrices à la création d'un mécanisme de gestion en ce qui concerne l'industrie canadienne du pétrole et du gaz qui rejoindrait les objectifs nationaux et servirait de façon équitable les intérêts des producteurs et des consommateurs, aussi bien que les intérêts des gouvernements provinciaux et du peuple canadien.

10) quoique le but fondamental du Canada soit de subvenir entièrement à ses propres besoins, il n'en continuera pas

Suite à la page 6

La CEQ et le mouvement syndical -2

Néo-corporatisme ou solidarité avec les travailleurs?

par LOUIS GILL

Suite et fin du texte de M. Louis Gill commentant la constitution prochaine d'une "centrale de l'enseignement" au Québec.

Tous conviendront de la nécessité de développer la solidarité entre les travailleurs et de travailler à construire l'unité du mouvement syndical, condition essentielle de sa force. Comment les enseignants, sur le point de se débarrasser du corporatisme, vont-ils participer à ce mouvement d'unité? Doivent-ils créer, à cette fin une centrale distincte ou se joindre aux autres travailleurs déjà regroupés dans les centrales existantes? En somme, la construction d'un mouvement syndical uni passe-t-elle pas son fractionnement ou n'exige-t-elle pas plutôt qu'on investisse des maintenant toutes les énergies nécessaires à son unification? Voilà les questions que les enseignants doivent se poser. Voilà dans quels termes on doit analyser le projet de création d'une nouvelle centrale.

C'est en réponse à une telle préoccupation que les délégués au 22e congrès de la C.E.Q. (juin 72) adoptaient la résolution suivante:

A— "Qu'une étude entreprenne dans les plus brefs délais afin d'analyser la possibilité d'une intégration des forces syndicales, qu'un rapport d'étape nous soit présenté à un des Conseils provinciaux de l'automne prochain et qu'un rapport soit présenté dans les plus brefs délais aux syndicats affiliés à la C.E.Q."

B— "Que toute décision relative à la fusion éventuelle de centrales syndicales, impliquant la C.E.Q. ou la nouvelle centrale qui lui succèdera, soit soumise au suffrage universel des membres des syndicats affiliés à la C.E.Q."

Cette question est d'autant plus importante que de nombreux enseignants (environ 6,000) ont déjà choisi de s'unir à d'autres travailleurs au sein d'une centrale polyvalente, qu'en faisant ce choix, ils ont résolu rompu avec l'isolement et ont déjà commencé à faire l'apprentissage de la solidarité avec les autres travailleurs, allant ainsi dans le sens de l'unification du mouvement syndical.

Va-t-on maintenant inviter ces 6,000 enseignants à faire

un retour en arrière, à mettre en veilleuse leur expérience de solidarité avec les autres travailleurs et de s'unir exclusivement avec leurs confrères de l'enseignement à l'intérieur d'une centrale unique de l'enseignement? Va-t-on s'efforcer de les convaincre qu'ils ont fait une erreur ou que c'était trop tôt et qu'ils doivent d'abord apprendre la solidarité entre eux, à l'intérieur de leur propre centrale, "avant d'essayer de donner des leçons de solidarité aux autres travailleurs", comme le proclament les dirigeants de la C.E.Q. (Voir le numéro spécial de l'organe de la C.E.Q., "Ligne Directe", préparé à l'attention du Syndicat des professeurs de la Ville de Laval, octobre 73, page 2). Une telle perspective est tout simplement insoutenable, comment peut-on disséquer de la sorte l'apprentissage de la solidarité?

La seule orientation logique pour la C.E.Q.

On doit, au contraire, encourager et renforcer un mouvement qui est déjà bien amorcé. Si de nombreux enseignants et l'écasante majorité des autres travailleurs de l'enseignement sont déjà syndiqués dans les centrales existantes, il ne s'agit pas de les faire dévier de cette voie, mais plutôt de travailler résolument à ce que les autres, qui n'y sont pas encore, se joignent à eux au sein des centrales existantes. Voilà une perspective qui répond vraiment à l'objectif d'unification du mouvement syndical et il n'y est pas question d'un prérequis qui serait le morcellement de ce mouvement. Voilà le rôle que les dirigeants de la C.E.Q. pourraient et devraient jouer s'ils voulaient vraiment poursuivre cet objectif.

La demande d'abrogation de la loi corporative devrait être pour eux l'occasion de mettre sur pied un vaste programme d'éducation et de sensibilisation ainsi que des structures transitoires visant à assurer le passage graduel de ses membres à la C.S.N. et à la F.T.Q. La part la plus importante du travail serait à effectuer chez les enseignants qui,

en plus de constituer une majorité numérique à la C.E.Q., ont aussi été les plus coupés du mouvement syndical à cause de la loi corporative. Or, loin de favoriser cette formule entraînant à moyen terme la disparition de la C.E.Q. au profit de l'unification du mouvement syndical, les dirigeants de la C.E.Q. ont opté pour la consolidation des rangs de la C.E.Q., sa transformation en centrale, et même l'extension de ses activités auprès des autres travailleurs de l'enseignement.

Pourquoi une centrale de l'enseignement?

Pour justifier leur projet, les dirigeants de la C.E.Q. proclament que la force du mouvement syndical passe par la création d'organisations sectorielles fortes (voir le message de fin d'année du Président de la C.E.Q., Québec Presse, 30 décembre 1973, page 7).

Pousse à sa limite, un tel argument peut nous mener très loin. Si la création de secteurs forts signifie la création d'autant de centrales, on risque fort d'assister à une véritable atomisation du mouvement syndical et par le fait même à un retour de facto aux regroupements corporatistes. Pourquoi la création d'un secteur fort dans l'enseignement exigerait-elle la création d'une centrale indépendante? Une centrale de l'enseignement aurait-elle plus de raison d'être qu'une centrale de la métallurgie, ou des pâtes et papiers, ou de la construction, ou des affaires sociales (employés d'hôpitaux), etc.?

Pourquoi la Fédération des Affaires sociales (F.A.S.) de la C.S.N. qui regroupe le même nombre de syndiqués que la C.E.Q. ne deviendrait-elle pas une centrale, elle aussi? Pourquoi le Conseil des métiers de la construction de la F.T.Q. ne se déclarerait-il pas la "Centrale de la construction du Québec" (C.C.Q.), se donnant comme mission de regrouper "l'ensemble des travailleurs de la construction"? Les travailleurs de l'enseignement auraient-ils quelque chose de plus ou de moins que les autres qui leur permettrait de se distinguer en

créant leur propre centrale? L'esprit de fractionnement n'est d'ailleurs malheureusement pas nouveau dans le mouvement syndical. On a vu récemment les fonctionnaires provinciaux (S.F.P.Q.) et les travailleurs de l'aluminium, sous la pression de leurs dirigeants, se désaffilier de la C.S.N. et former respectivement un syndicat indépendant et une fédération indépendante (ils ne sont quand même pas allés jusqu'à créer leur "centrale" indépendante), prétendant pouvoir mieux manoeuvrer en faisant bande à part. L'expérience a déjà commencé à démontrer leur erreur et le mouvement de requalification ne peut manquer de faire son chemin dans les deux groupes.

Ces exemples démontrent la fragilité de l'unité du mouvement syndical et la nécessité d'éviter à tout prix l'atomisation de ce mouvement que ce soit par la formation de syndicats indépendants, de fédérations indépendantes, et à fortiori de centrales sectorielles indépendantes.

L'unité organique du mouvement syndical

L'une des priorités de la C.E.Q. serait, semble-t-il, de travailler, de concert avec la F.T.Q. et la C.S.N., à mettre sur pied un "Front commun permanent" des trois centrales. Mais la meilleure façon de mettre sur pied un Front commun des syndiqués ne consiste-t-elle pas à travailler à la réalisation de l'unité organique du mouvement syndical? Pourquoi former d'abord une centrale distincte pour ensuite rechercher des modalités d'un rapprochement qui est sans cesse remis en question à cause du fractionnement même du mouvement syndical et des rivalités inévitables qui en découlent? En aucun cas, la réalisation de Fronts communs "permanents" entre centrales indépendantes ne peut être une alternative valable à l'unité organique du mouvement syndical. Le seul Front commun permanent possible est celui que l'on réalise à l'intérieur d'une même centrale.

La nature du regroupement dans une centrale

C'est la nécessité de s'unir afin d'être plus forts qui a poussé les travailleurs de divers métiers à se regrouper à l'intérieur de fédérations et de centrales syndicales. C'est la nécessité de rechercher ce qui les unit plutôt que ce qui les divise qui a amené les travailleurs à aller au-delà des intérêts particuliers et corporatistes, liés à leurs métiers ou professions et à mettre en commun leurs ressources matérielles, techniques et financières à l'intérieur de centrales syndicales polyvalentes, créant ainsi les conditions de leur force et jetant les bases d'une solidarité qui continue à se construire.

Un tel regroupement n'est pas artificiel et n'est pas le simple fruit d'une idéologie; il répond à la poursuite d'objectifs communs à tous les travailleurs et est adapté aux exigences de leur lutte quotidienne. Les problèmes liés à la sécurité d'emploi, à la reconnaissance syndicale, aux tâches, à la déclassification, aux salaires, au règlement des griefs et arbitrages, sont communs à tous les travailleurs, qu'ils soient dans les mines, dans le commerce, dans les hôpitaux ou dans l'enseignement.

Qu'y a-t-il de différent entre la fermeture d'une usine et celle d'un collège ou d'une discipline d'enseignement? Qu'y a-t-il de différent entre l'accélération des cadences dans la production et l'augmentation de la tâche de l'enseignant? Qu'y a-t-il de différent entre la déclassification de l'enseignant et la dévalorisation continue de la force de travail de l'ouvrier? L'enseignant n'est-il pas touché par les décrets gouvernementaux comme le travailleur de la construction? L'enseignant n'est-il pas menacé comme les autres travailleurs par une éventuelle loi 89?

Face à ces exemples, les arguments en faveur d'une centrale de l'enseignement prennent l'allure d'un vibrant plaidoyer en faveur d'un maintien du corporatisme chez les enseignants. Les dirigeants de la C.E.Q. ne manquent pas d'ailleurs d'abandonner dans ce type d'arguments afin de convaincre de nouveaux syndicats des avantages d'une affiliation à la C.E.Q.; les services de la C.E.Q. étant spécialisés, seraient par le fait même supé-

rieurs aux services offerts par les autres centrales ou d'ailleurs les travailleurs de l'enseignement seraient plus ou moins "noyés" parmi la masse des autres travailleurs.

L'«idéologie» de la C.E.Q.

Une telle pratique serait-elle conforme à l'idéologie de la C.E.Q. dont ses dirigeants déclarent publiquement qu'ils veulent en faire profiter les autres travailleurs? Qu'elle est donc, de toute façon, cette idéologie si particulière qu'on doit créer une centrale indépendante pour la propager? Les enseignants seraient-ils incapables de discuter d'égal à égal avec les autres travailleurs à l'intérieur des centrales qu'ils ont créées depuis des dizaines d'années déjà?

L'expérience de la F.N.E.Q. à l'intérieur de la C.S.N. a pourtant démontré clairement le contraire. Les 6,000 enseignants syndiqués à la F.N.E.Q. ne sont pas "noyés" parmi les autres travailleurs, mais participent comme eux, démocratiquement, à travers les structures de la C.S.N., à l'élaboration des politiques et de l'idéologie de la centrale. Mieux encore, ils participent également aux batailles de la C.S.N. Sur ce plan d'ailleurs, la C.S.N. et la F.T.Q. ont, au-delà de leur idéologie, une longue tradition de luttes syndicales, économiques et sociales dont les enseignants peuvent et doivent profiter.

Les enseignants n'ont pas plus de "leçons d'idéologie" à donner aux autres travailleurs qu'ils n'ont de "leçons de solidarité" à leur donner. En se joignant aux autres travailleurs, à l'école du syndicalisme, les enseignants apprendront d'eux et avec eux, dans des batailles communes, à construire leur solidarité, une idéologie commune et par le fait même l'unité du mouvement syndical, condition essentielle de sa force.

Conclusion

La forme de regroupement syndical que les enseignants choisiront aura des implications importantes sur l'unité du mouvement syndical. A la faveur de l'abandon de sa loi corporative, la C.E.Q. a l'intention de se former en centrale distincte. C'est la forme de regroupement qu'elle propose aux enseignants. Le présent article, à critique cette

formule, démontrant qu'elle maintenait un isolationisme imposé historiquement aux enseignants par une loi corporative et qu'elle compromettrait l'unité du mouvement syndical.

Face à cette proposition d'un regroupement indépendant des "travailleurs de l'enseignement", une alternative se présente: celle d'un regroupement des enseignants avec les autres travailleurs. Cette proposition s'appuie sur les deux principes fondamentaux suivants:

1) L'abrogation de la loi corporative doit être l'occasion pour les enseignants d'opter pour un véritable regroupement syndical dont serait banni tout vestige de corporatisme et toute forme d'isolationisme. L'apprentissage de la solidarité doit se faire avec l'ensemble des travailleurs.

2) Le regroupement syndical des enseignants doit contribuer à la construction de l'unité du mouvement syndical, et cette unification ne passe pas par un fractionnement préalable du mouvement. La multiplication

des regroupements indépendants ne peut contribuer qu'à entretenir la division par la concurrence inévitable que l'atomisation entraîne. La mise sur pied de Fronts communs permanents ne saurait être une alternative valable à l'unité organique du mouvement syndical. Cette unité est essentielle pour assurer la force du mouvement syndical dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs et des enseignants en particulier.

Cette proposition n'implique pas la disparition à court terme de la C.E.Q. qui serait appelée au contraire à jouer un rôle transitoire très important de sensibilisation et d'éducation auprès de ses membres, remplissant ainsi la mission historique qui lui revient dans la construction de l'unité du mouvement syndical.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de
meuble résidentiel
et commercial

BATIK
Cours et atelier
Début: Février
Inscription maintenant
Jacqueline Duplessis,
272-0308

LAURENT BERUBE
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET
ARBOR & ASSOCIES
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbor, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

DECORATEURS ENSEMBLIERS

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRE MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

BOUQUINEZ

JEUDI SOIR
Jusqu'à 9 h 30

SAMEDI
Jusqu'à 5 h 30

BOUQUINEZ

DUSSAULT

8955 SAINT-LAURENT

au nord de crémagie
métro crémagie
autobus 53, 55, 98, 100



N1) Pas de cheveux sains sans hygiène capillaire appropriée.

Centre Capillaire Pierre

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, Sherbrooke, angle Berri — Suite 390

Tél.: 288-3823 — 288-7378 — 288-1424 — Sortie de métro Sherbrooke - Berri

Mardi ou vendredi: 11 h. a.m. à 7 h. p.m. Le samedi: 10 h. a.m. à 3 h. p.m.



SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX
NOLI-FRANCE

VOYAGES À CUBA

Sept jours
Transport aérien \$299
Hôtel - repas

Tél.: 861-3906

CHEZ
DEJEUNERS
D'AFFAIRES
\$4.00
LE COUVERT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12:00 H. À 15:00 H.
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU METRO • 381-1777

Turner réfute à l'avance les plaidoyers d'indigence des provinces

par Claude Lemelin

OTTAWA — Dans un mémoire très direct assorti de pas moins de huit tableaux et graphiques, le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, a réfuté à l'avance, hier, le plaidoyer d'indigence de ses collègues provinciaux, venus à Ottawa comme chaque année en cette période pré-budgétaire réclamer du Trésor fédéral une marge de manœuvre fiscale afin de faire face à des budgets sans cesse croissant de dépenses provinciales et municipales que les provinces soutiennent ne pouvoir financer à même leurs sources habituelles de revenus parce que les contribuables provinciaux jugeraient inacceptables de nouvelles augmentations d'impôt après celles, nombreuses et fréquentes, des dernières années.

"Il est clair que cette augmentation ne s'applique d'aucune façon au Québec, dont le gouvernement n'a pas augmenté ses impôts depuis plus de quatre ans", a répliqué M. Turner en conférence de presse, hier, au ministre des Finances québécois, M. Raymond Garneau. A quoi M. Garneau, tout en reconnaissant que le gouvernement libéral du premier ministre Bourassa s'était fait élire en octobre 1972 notamment en rappelant au peuple qu'il n'avait pas augmenté "les taxes", a répliqué toujours en conférence de presse que ce répit fiscal était ab-

solument nécessaire pour la santé économique du Québec. "C'est à peine si ce répit a été suffisant pour ramener le fardeau fiscal des Québécois à un niveau plus comparable à celui des contribuables des autres provinces", a soutenu notamment le ministre québécois, en ajoutant qu'il serait possible, mais difficile, de coordonner de nouvelles hausses de taxes au Québec avec celles d'autres provinces, surtout de l'Ontario, pour éviter que la situation concurrentielle du Québec, au plan du développement économique, ne se détériore à nouveau au sein de l'ensemble canadien.

C'est donc par la classique "souche-à-la-corde" fiscale qu'a débuté hier une conférence fédérale-provinciale des ministres des finances que tous s'accordent à dire "de routine" et dont personne n'attend des résultats concrets de quelque importance. Les ministres provinciaux ont d'abord écouté hier matin M. Turner, qui leur a fait part en termes généraux de ses prévisions économiques pour l'année 1974:

- "réduction du taux de croissance de la production nationale de 7,0 p.c. en 1973 à environ 5,7 pour cent cette année, rythme néanmoins supérieur à celui préconisé par le Conseil économique du Canada;

- nouvelle réduction du taux de chômage, qui se maintiendrait en moyenne à 5,25 pour cent;

- forte accélération des investissements industriels, principal facteur de croissance;

- au mieux, ralentissement très modéré de l'inflation, attribuable surtout au "tassement" des prix alimentaires, depuis le taux très élevé de 6,7% (selon le dégonfleur des comptes nationaux) et de 7,3% (selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation) en 1973.

Ou plutôt, c'étaient là les prévisions fédérales avant qu'il soit tenu compte de la crise du pétrole — son renchérissement surtout — et de son impact sur l'économie canadienne. "La croissance demeurera importante malgré cette crise, mais les pressions inflationnistes s'en trouveront aggravées", a dit M. Turner, en soulignant la difficulté de prévoir l'avenir économique à court terme dans des circonstances aussi incertaines que les présentes: d'abord parce que personne ne sait comment la crise pétrolière internationale affectera la situation économique mondiale, ses variables monétaire et commerciale à travers le monde, la balance de paiements et la croissance des principaux partenaires commerciaux

du Canada: ensuite parce qu'au pays même, personne ne peut prévoir comment se réglera pour les trois derniers trimestres de 1974 la crise pétrolière, qui en profitera ou en souffrira, quel gouvernement recevra les revenus supplémentaires provenant de quelle augmentation des prix pétroliers survenant en combien d'étapes, comment seront financées les subventions pétrolières aux provinces importatrices de l'est, et ainsi de suite.

"Dans ces circonstances, j'estime qu'il me sera impossible d'établir un plan politique budgétaire avant de voir un peu plus clair dans tout cela, soit la fin d'avril et le début de mai, a conclu M. Turner. Il m'apparaît cependant important d'éviter tout mouvement susceptible de ralentir l'économie intérieure ou de nuire à la coopération internationale sans la quelle ce tournant difficile pourrait être catastrophique. "Le ministre fédéral a ajouté que les perspectives économiques du Canada lui apparaissent relativement meilleures que celles des autres puissances industrialisées et surtout des pays en voie de développement, "les grands perdants de la crise énergétique", a-t-il dit. Cet avantage relatif découle de deux facteurs principaux: le fait que, suite à la crise pétrolière, le Canada n'est pas menacé de difficultés de balan-

ce de paiements, "ce qui reflète la vigueur de notre dollar", a signalé M. Turner, et le fait que la crise déclenchera ou accélérera des programmes d'investissements énergétiques importants — l'oléoduc de Montréal par exemple — qui commenceront dès 1974 à soutenir la conjoncture.

En revanche, le ministre fédéral a signalé deux points faibles dans le tableau conjoncturel. En premier lieu, la crise pétrolière risque de ralentir significativement les exportations canadiennes — le quart de la production nationale — dans la mesure où l'économie de nos principaux pays-clients entre dans une période de croissance lente ou de difficultés de paiements extérieurs. En deuxième lieu, le renchérissement de l'énergie risque de réduire les revenus disponibles des consommateurs et la rentabilité de la production, de comprimer ce faisant la demande globale, et d'exercer ainsi des pressions en baisse sur l'expansion de l'économie.

Les discussions qui ont suivi l'exposé conjoncturel de M. Turner se sont prolongées pendant l'après-midi, alors que les ministres des finances ont délibéré des meilleurs politiques budgétaires à adopter dans les circonstances et des moyens de planifier les emprunts et les

investissements publics. Successivement, la conférence a traité brièvement de péréquation et d'indexation de l'impôt sur le revenu (elle y reviendra plus longuement aujourd'hui) et de fiscalité des ressources, à la suite d'une intervention du premier ministre colombien Dave Barret, qui a remis en cause le système fédéral parce que présument trop généreux à l'endroit des compagnies exploitrantes.

Un exposé du président du Conseil économique du Canada, M. André Raynaud, suite au dernier rapport annuel de cet organisme, a suscité une vive controverse, surtout parce qu'il comportait une proposition visant à établir un comité de spécialistes de l'économie le soin d'établir des normes pour encadrer la croissance des dépenses publiques. Plusieurs provinces, notamment celles gouvernées par le NPD, se sont opposées à ce projet, par lequel des technocrates usurperaient selon elles les fonctions propres des politiciens, qui sont de définir les priorités d'intervention de l'Etat et l'ampleur de ces interventions, dans chaque secteur comme dans l'ensemble de l'économie. Un comité de fonctionnaires devait se réunir hier soir pour déterminer le mandat, de cet autre comité de fonctionnaires proposé par M. Raynaud!

suites de la première page

ENFANT ADOPTIF

Le 10 mai 1939 Osmond Latreille décède et les exécuteurs testamentaires, conformément aux vœux du testateur, remettent les revenus de la fortune capitale à Raoul Latreille.

Ce dernier épouse Geraldine Leclair à cette époque et le couple adopte un nouveau-né le 5 mai 1940 et le baptisent Michel. Les certificats d'adoption et le jugement d'adoption sont en bonne et due forme.

A compter de la mort d'Osmond Latreille en mai 39 jusqu'à celle de Raoul, en juin 68, tout se passe comme le veut le testament. Raoul Latreille bénéficie des intérêts de la succession de son père et il élève son fils adoptif Michel.

Le 3 juin 68 Raoul Latreille meurt et son fils Michel est alors âgé de 28 ans. C'est ici que les exécuteurs testamentaires appliquent les paragraphes 3 et 4 de l'article 7 du testament dont il convient de citer les extraits suivants:

"Dans les six mois de la date connue du décès de mon fils Raoul, distribuer le résidu des biens de ma succession, capital et intérêts accumulés depuis la date du décès de mon fils Raoul, aux enfants nés en légitime mariage de mon dit fils..."

Ici le testateur veut que la remise des biens ne soit faite qu'une fois "ces enfants nés en légitime mariage" aient atteint l'âge de 21 ans. Cette disposition ne s'applique pas puisqu'il y a un seul enfant et qu'il est alors âgé de 28 ans.

A l'article 4, M. Osmond Latreille déclare:

"Si mon fils Raoul décède sans descendants nés en légitime mariage, dans les six mois de la date connue de son décès mes légataires fiduciaires et exécuteurs testamentaires en exercice

devront distribuer le résidu des biens de ma succession, en capital, avec revenus accumulés, comme suit..."

Là, il désigne son neveu Roméo Latreille pour un tiers, sa nièce Liliane Vallée pour un tiers et sa nièce Gilberte Vallée pour l'autre tiers.

En 1949 Roméo Latreille décède de sorte qu'à la mort de Raoul en 68 les seuls ayant droit plausibles sont Michel Latreille et les dames Vallée.

Tout le litige aura porté sur les mots "nés d'un légitime mariage".

Dans la cause Trihey, c. Graham (1969 Q.B. 890) la même cour d'appel du Québec avait décidé que les mots "lawful issue" employés par le testateur pour désigner ses héritiers incluaient l'enfant adoptif mais elle décide que les mots "nés d'un légitime mariage" excluent l'enfant adoptif et la Cour suprême du Canada vient de lui donner raison.

K.C. IRVING

du gouvernement fédéral avaient saisi, avant les mises en accusation, 3.885 documents dans les bureaux des compagnies qui ont été accusées.

La défense soutenait que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne s'appliquait pas aux journaux quotidiens du Nouveau-Brunswick. Dans son jugement, le juge Robichaud explique qu'après une étude approfondie de la loi, il doit déclarer que les journaux quotidiens sont des "articles" tels que définis dans la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et par conséquent sujets à cette loi.

Il déclare d'autre part que les fusions, cartels et monopoles décrits dans les actes d'accusation existent ou pourraient exister "au détriment ou à l'encontre de l'intérêt public, qu'il s'agisse de consommateurs, de producteurs ou autres".

K. C. Irving, précise le juge Robichaud, contrôlait dans la période s'étendant de 1948 à 1960, 80% des quotidiens anglophones du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire les deux quotidiens de Saint-Jean et les deux quotidiens de Moncton. En 1968, par l'acquisition du Gleaner de Fredericton, K.C. Irving étendait son emprise à 100% des quotidiens anglophones de la province, le seul autre quotidien publié au Nouveau-Brunswick, francophone celui-là, étant publié à Moncton.

De 1960 à 1971, a déclaré le juge Robichaud, K.C. Irving Ltd. et les trois autres maisons d'éditions parentes ont

été coupables d'avoir formé un monopole.

K.C. Irving et New Brunswick Publishing Co. ont été trouvées coupables sous deux chefs d'accusation d'avoir formé un cartel entre 1948 et 1960. University Press a été acquittée de ce chef d'accusation.

Enfin, K.C. Irving Ltd. a été trouvée coupable d'avoir participé à une fusion au détriment du public, de 1960 à 1971.

Le juge Robichaud rejette d'autre part une affirmation de la défense qui soutenait qu'il ne pouvait y avoir de monopole de l'information au Nouveau-Brunswick à cause de l'existence de stations de radio et de télévision.

La presse écrite demeure le maillon le plus important de l'information du public, de soutenir le juge Robichaud.

LE SECONDAIRE

fice de planification de la CECM ont été rendues publiques à l'occasion du projet de sondage-référendum sur le projet de construction de la polyvalente Hochelaga-Maisonneuve.

Jeudi dernier en effet, le comité chargé de la préparation de ce sondage avait pris connaissance de ces statistiques qui remettent en cause le projet lui-même. Il avait recommandé de suspendre le référendum, recommandation qui a été éternisée officiellement hier.

La polyvalente Hochelaga-Maisonneuve devait, selon le plan quinquennal, recevoir 2.400 étudiants du deuxième cycle du secondaire. Il y a actuellement en tout dans ce secteur 6.300 étudiants de niveau secondaire. Ils ne seront plus en 1983 que 2.100.

D'autre part, même si on prévoit une baisse de 51% d'ici 1983, se posent encore de façon tout entière les problèmes des équipements scolaires pour les années immédiatement prochaines. La présidente a fait remarquer que d'ici 1983, deux générations d'étudiants se succéderont au secondaire.

RADIO-QUÉBEC

clauses relatives au perfectionnement, aux frais de voyage, à la sécurité d'emploi, aux heures supplémentaires et à la soustraction, avaient été réglées avant la récente ronde de négociation.

Il semblerait même que Radio-Québec pourrait reprendre sa programmation habituelle dès lundi prochain au canal 9, propriété de National Cablevision. Depuis environ une semaine, les grévistes ont occupé les studios de cette compagnie, utilisant à leur profit les trois heures d'antenne réservées avant le conflit aux émissions de Radio-Québec.

Les grévistes seront vraisemblablement appelés au cours des prochains jours à ratifier l'entente de principe qui devrait être complétée au cours des deux réunions encore prévues. La conclusion d'un accord ne serait pas étrangère à la présence de Me Richard Drouin, représentant personnel du ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier.

Depuis le début du conflit, Radio-Québec a déboursé un peu plus d'un demi-million de dollars en salaires aux membres de son personnel non-compris dans l'unité de négociation. Il s'agit des 212 employés affiliés à Nabet, les 30 réalisateurs, les 19 professionnels non-syndiqués et de ses 36 administrateurs.

Selon des sources gouvernementales, Radio-Québec n'aurait pas perdu de contrats à cause du conflit. Du moins, son principal client, le ministère de l'Éducation, aurait-il décidé de retenir une commande globale de \$3 millions qui aurait pu finalement être octroyée à l'entreprise privée.

MOBIL-TEXACO

consommateur américain.

Le sénateur Henry Jackson (dém. Wash.), dont les ambitions présidentielles ont déjà suscité de multiples initiatives dans ce domaine, a déposé hier un nouveau projet tendant à imposer une baisse du prix du pétrole brut aux États-Unis. Il a aussitôt été imité par le sénateur Walter Mondale (dém. Minn.) qui va déposer prochainement un projet similaire.

Bien que la proposition du sénateur Jackson n'ait rencontré aucune opposition, la commission sénatoriale des Finances a quand même été chargée de procéder à des auditions publiques à ce sujet avant que les sénateurs puissent se prononcer.

Alors qu'une demi-douzaine de commissions du Sénat s'affairent déjà, chacune sur un aspect de la crise de l'énergie, le leader de la majorité démocrate M. Mike Mansfield (dém. Montana) a annoncé hier la création d'un nouveau comité qui sera chargé d'examiner l'opportunité de créer une autre

commission pour étudier tous les problèmes liés à l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles.

Jugeant sans doute insuffisantes les auditions publiques et télévisées que tient depuis une semaine la sous-commission du sénateur Jackson sur les activités des compagnies pétrolières, le sénateur Frank Church (démocrate, Idaho), vient d'annoncer qu'il allait ouvrir à son tour des auditions publiques sur le rôle international des sociétés pétrolières.

Toutes les occasions sont d'ailleurs bonnes, au cours de ces auditions, pour mettre les sociétés sur la sellette. Comme le directeur général d'Exxon n'était pas en mesure, mercredi, de citer le montant du dividende distribué en 1973 par la société, le sénateur Jackson n'a pas hésité à se lever pour aller téléphoner à un agent de change de New York, pour revenir quelques minutes après annoncer triomphalement: "4,25 dollars".

Un des dirigeants de Gulf Oil comptait amèrement après avoir déposé cette semaine devant le sénateur Jackson: "Je me serais cru à un procès criminel".

LES ANTIGEL

a-t-on constaté, laisse peu de pellicule sur le pare-brise à 15 degrés Fahrenheit, bien qu'il soit moins efficace à zéro degré.

Chacune de ces marques d'antigel a été mise à l'essai par un laboratoire indépendant pour nettoyer une plaque de verre sale de sel, de terre et d'huile. Les différentes marques ont été vérifiées à différents degrés de température.

Une gradation a été établie: quatre marques ont été jugées assez efficaces parce qu'elles ne barbouillaient que de 10% à 20% de la surface du pare-brise à 15 degrés Fahrenheit et à zéro degré. Il s'agit des produits mis en vente par Imperial Oil, Golden Eagle, Hall Chemical et BP Canada.

L'efficacité des autres produits a été jugée mauvaise parce qu'ils barbouillaient de 10% à 30% du pare-brise à 15 degrés et de 30% à 50% à zéro degré. Les expériences ont aussi démontré que si les fabricants de ces produits garantissaient que cet antigel demeure liquide à des températures très froides, cette garantie ne s'appliquait que lorsque le produit se trouvait dans le réservoir. Étendu sur le pare-brise par froide température, la plupart de ces produits gèlent.

Parmi les produits jugés de piètre qualité, on retrouve notamment ceux fabriqués par Texaco, par Pascal, etc.

LE DÉSENGAGEMENT

Ainsi, aux termes du communiqué conjoint publié hier, à l'issue du voyage du ministre égyptien des Affaires étrangères à Moscou, les deux pays demandent la participation de représentants palestiniens à la conférence de Genève, "aussitôt que possible".

"Le problème palestinien ne peut être abordé ou résolu sans la présence de représentants des Arabes palestiniens", déclare le communiqué.

Les deux pays soulignent que la conférence de Genève doit parvenir à "des solutions rapides et efficaces" des principaux problèmes.

L'URSS et l'Égypte mettent l'accent sur leur volonté de coordonner leurs politiques au cours des négociations de paix et en général de développer leur coopération et leurs relations bilatérales.

D'autre part, recevant les ambassadeurs arabes et africains pour les in-

former des résultats de la visite de M. Fahmi, M. Gromyko leur a déclaré que l'URSS et l'Égypte désiraient que la Syrie participe aussi à la conférence de Genève.

Une réunion des cadres du parti Baas s'est tenue hier sous la présidence du chef de l'Etat syrien et secrétaire général du parti, le général Hafez Assan, pour entendre un exposé de ce dernier sur "la position de la Syrie vis-à-vis des problèmes actuels".

Damas, rappelle-t-on, a été à la fin de la semaine dernière, le théâtre d'une intense activité diplomatique puisqu'elle a tour à tour reçu le président Sadate et le secrétaire d'Etat Kissinger venus s'entretenir avec les dirigeants syriens des perspectives d'évolution régionale à la suite de la conclusion de l'accord égypto-israélien sur le désengagement militaire sur le front de Suez.

D'ailleurs, le secrétaire d'Etat a déclaré que le contact est permanent avec Damas et que depuis son retour d'autres échanges avaient eu lieu entre les deux capitales en vue de promouvoir une formule de désengagement israélo-syrien.

CHEF DES "PLOMBIERS"

directement du bureau ovale", à la Maison-Blanche.

Krogh a affirmé que l'entretien du 24 juillet était le seul qu'il avait eu avec le président. Il avait par la suite écouté les enregistrements de cette conversation, et le nom de M. Ellsberg, "ne semblait pas avoir été mentionné".

Les autres responsables et organisateurs du cambriolage: Ehrlichman, David Young et G. Gordon Liddy doivent comparaître à Los Angeles, où leur procès est prévu pour le mois d'avril.

Au cours de son procès, hier après-midi, Krogh avait plaidé coupable d'un seul chef d'accusation: violation des droits civiques du psychiatre, le docteur Lewis Fielding. Il avait également fait part au juge de son regret d'avoir participé à cette affaire car, a-t-il ajouté, "cela représentait une action officielle du gouvernement". Tout en reconnaissant la sincérité de l'accusé, le juge Gesell a déclaré que "tout châtiment qui n'irait pas jusqu'à la prison serait insuffisant".

D'autre part, bien que très divisée sur l'opportunité et la nécessité de reprendre des audiences, la commission Ervin a cité à comparaître pour la semaine prochaine l'ami intime du président Nixon, Charles Bebe Rebozo, ainsi que quatre autres témoins importants, pour tenter d'éclaircir l'affaire de la contribution de \$100,00 d'Howard Hughes.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

"Pour faire face à cette nouvelle réalité, poursuit le dirigeant palestinien, nous devons rechercher des réponses réalistes qui, sans annuler et sans contredire notre droit historique, ne négligent pas, pour autant, les gains immédiats que peut réaliser notre peuple".

Manifestement, tout autant qu'un règlement final du problème israélo-palestinien, une solution "temporaire" et transitoire ne sera pas facile à trouver et à faire accepter. Un pari devra donc être pris par l'Organisation pour la libération de la Palestine. Jusqu'à maintenant, l'OLP n'a rien voulu entendre de la création d'un Etat palestinien qui serait distinct de l'Etat d'Israël. "Nous entendons lutter pour que notre patrie palestinienne ne devienne pas une nouvelle Andalousie", concluait Abou Ayad. Mais cette patrie pourra-t-elle jamais être viable si, pour la bâtir, il faut engager tout un peuple dans cet absolutisme qu'on reproche si amèrement aux fondateurs de l'Etat d'Israël?

Jean-Claude LECLERC

PÉTROLIERS

Suite de la page 5

moins, dans la mesure du possible, d'exporter des produits énergétiques et de servir de marche au pétrole d'outre-mer.

Je désire établir une distinction au sujet de la question des prix, entre l'idée d'un prix visé qu'il faudra éventuellement atteindre et les méthodes à utiliser pour y arriver. Le principe fondamental dans le choix d'un objectif consiste à déterminer le prix qui favorisera la prospection et l'exploitation à un rythme suffisant pour maintenir l'approvisionnement canadien à long terme. Le prix visé a été déterminé en tenant compte d'un certain nombre de considérations.

Les futures sources possibles de pétrole canadien comprennent les décou-

vertes classiques ou la récupération secondaire de ressources existantes dans l'Ouest, les gisements d'huile lourde et les sables bitumineux, les zones frontalières du Nord et le plateau continental de l'Est. De toutes ces sources possibles, les gisements d'huile lourde et les sables bitumineux de l'Alberta et de la Saskatchewan constituent l'exploitation future la plus sûre et la moins coûteuse. La prospection doit se poursuivre et se poursuivre dans les régions frontalières et au large des côtes, et la découverte de pétrole y est presque assurée. Mais étant donné les incertitudes de la prospection dans le Nord et au large des côtes, et jusqu'à ce que les coûts de l'exploitation et du transport du pétrole des réserves de ces régions soient mieux connus, l'exploitation des sables bitumineux est de toute première importance.

Toutefois, le prix qui doit être offert pour le pétrole des sables bitumineux ne peut être déterminé sans que l'on tienne compte des politiques préconisées par les autres pays menacés d'une pénurie de pétrole. Alors que les résultats de toute politique des prix devront être contrôlés continuellement afin que l'on puisse s'assurer de leur compatibilité avec les objectifs établis, on peut prévoir dans un avenir prochain une période de concurrence à l'échelle mondiale en ce qui concerne les fonds effectifs et les ressources réelles nécessaires à l'exploitation de l'énergie. Le Canada doit s'assurer que les sommes consacrées à l'exploitation puissent apporter des bénéfices raisonnablement comparables à ceux qui sont obtenus ailleurs.

Après considération, le gouvernement fédéral croit qu'un calcul raisonnable de ce prix visé ne devrait pas exiger l'augmentation du prix canadien jusqu'au niveau du prix international en vigueur à Montréal. En fonction d'un tel prix, les consommateurs canadiens bénéficieraient directement des ressources actuelles et possibles du Canada.

Nous croyons que le temps est venu d'établir une politique de prix unique pour tout le Canada, mis à part évidemment les frais de transport et les taxes de vente provinciales qui viendront s'ajouter au prix du produit. Au cours des années 60, l'est du Canada a bénéficié de prix stables et légèrement inférieurs à ceux que devaient payer les consommateurs à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, grâce à la politique nationale qui encourageait l'exploitation des réserves de l'Ouest canadien. Toutefois, il n'est pas dans l'intérêt national de demander aux citoyens et aux industries de l'Est de payer le plein prix international. Il faudra donc trouver une source de fonds pour venir en aide aux consommateurs de l'Est, pourvu que le prix national reste au-dessous des prix internationaux de Montréal (...)

+

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LACOSTE Roger, A l'Hôtel-Dieu, le 23 janvier 1974 à l'âge de 63 ans, est décédé, Me Roger Lacoste, C.R. Juge municipal d'Outremont. Epoux de Marcelle Hemond, C.R. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille Justine L.L.L. — M.B.A. et son gendre Robert Dussault M.D.; ses petits-enfants; Manuël, Emilie Dussault; ses frères et sœurs: Juge Marc Lacoste, Mme André Robitaille (Fernande), Mme André Dufresne (Anita), l'abbé Norbert Lacoste et plusieurs beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu samedi le 26 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée N° 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dans la Fondation Justine Lacoste-Beaubien (Hôpital Ste-Justine) seraient appréciés.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Magnus Potier Inc.

6603 BOUL. ST-LAURENT

10520, ST-DENIS

185 est. DeCASTELNEAU

7100, rue Joseph Renaud,

Ville d'Anjou

Tél.: 277-2135

DÉCÈS



M. Georges E. Bernard

Le président de Laurion Equipment Limited, M. Gaston Laurion ainsi que son personnel, ont le regret de vous annoncer le décès de M. Georges E. Bernard, vice-président exécutif, après une brève maladie.

M. Bernard a été au service de la compagnie pendant 25 ans. Il était fort connu dans le domaine de l'industrie et de la construction, où il a été actif au-delà de 35 ans. Il a aussi œuvré au sein de l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec.

M. Bernard fut également président de l'Association canadienne des distributeurs d'équipement (CAED) en 1960 et vice-président et directeur de l'Associated Equipment Distributors (AED).

Avant de se joindre à la Compagnie Laurion, M. Bernard fut directeur des ventes pour la compagnie Sicard Limitée pendant plusieurs années. Plus tôt dans sa carrière, il fit un stage de 8 ans à la compagnie Alexander-Murray, une filiale de Dominion Tar.

M. Bernard est exposé au Salon J.R. Deslauriers, 790 boulevard Sainte-Croix, Ville St-Laurent. Le service funéraire aura lieu samedi, le 26 janvier, à 13h., à la paroisse St-Laurent, 805 boulevard Sainte-Croix.

M. Laurion vous informe que les bureaux de Montréal et de Québec seront fermés vendredi, le 25 janvier, afin d'honorer la mémoire de M. Bernard et permettre aux employés de lui rendre les derniers respects.

Un récidiviste est accusé de pratique illégale du droit

Le Barreau de Montréal a accusé hier de pratique illégale du droit le récidiviste montréalais Edwin Cecil Pearson, 42 ans, un individu qui "oeuvre" quotidiennement dans les couloirs du Palais de Justice à titre d'investigateur privé et d'analyste en matière criminelle.

La plainte portée par le Barreau fait suite à l'inscription, par l'accusé il y a quelques mois, d'une requête en appel au nom d'un certain Matticks, un prisonnier du pénitencier fédéral de Saint-Vincent-de-Paul.

Selon certaines informations, il semble que le Barreau ait l'intention de porter plusieurs autres plaintes de même nature contre Pearson.

Devant le juge Alexandre Mierswinski, le prévenu a plaidé son innocence en formulant d'abord deux objections à la plainte. Il a ainsi soutenu que la plainte ne contenait pas intrinsèquement de délit et qu'on avait mal agi en l'accusant par conviction sommaire.

Le tribunal a rapidement rejeté les objections mais, comme les parties n'étaient pas prêtes à procéder immédiatement, la cause a été ajournée au 14 mars prochain.

Matti réclame \$127,375 du canal 10

Un certain Jacques Matti, qui prétend être le créateur de l'émission "Vedettes-Vérité" diffusée depuis octobre 1972 à la télévision de Télé-Métropole, canal 10, a inscrit une action en dommages de \$127,375, hier, contre cette station qui aurait continué de présenter cette émission avec un autre animateur après avoir congédié Matti.

Ce dernier explique qu'il a proposé cette émission à Télé-Métropole en septembre 72 et qu'il a signé un contrat d'un an avec la station pour la présentation de "Vedettes-Vérité".

Il touchait un salaire de \$125 par semaine au titre de chercheur pour cette émission imaginée par lui. Il réclame \$125,000 en dommages pour pertes de droits d'auteur depuis son avis de non renouvellement de contrat le 19 décembre dernier.

Il réclame au surplus le salaire perdu depuis cette date.

Johns-Manville en ajoute

ASBESTOS (PC) — La compagnie Canadian Johns-Manville a décidé d'accorder à ses quelque 2,200 travailleurs d'Asbestos une augmentation additionnelle de salaire variant entre \$0.08 et \$0.18 l'heure, à compter du 1er février, pour les aider à faire face à la hausse du coût de la vie.

La nouvelle a été annoncée par un conseiller technique à la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD), M. Jeannot Picard, qui a précisé que cette compensation s'ajouterait à la hausse générale de \$0.23 déjà prévue dans la convention collective pour le 1er février.

Le salaire de base à l'usine d'Asbestos de la Canadian Johns-Manville sera ainsi porté à \$3.73 l'heure.

Le syndicat avait demandé récemment un ajustement général de \$0.17 l'heure pour pallier à la hausse constante des prix.

M. Picard s'est dit satisfait de la réponse de la compagnie, soulignant qu'elle n'était aucunement obligée d'accéder à la requête syndicale puisque la convention collective, qui viendra à expiration dans un an, ne prévoyait aucun mécanisme en ce sens.

C'est dès maintenant qu'il faut agir pour éviter une pénurie d'engrais, soutient l'UPA

Selon le directeur de recherches à l'Union des producteurs agricoles, M. François Dagenais, c'est maintenant qu'il faut agir pour éviter une pénurie d'engrais.

Il répliquait aux allégations du ministre fédéral de l'A-

griculture, M. Eugene Whelan, soutenant qu'il n'y aurait pas de pénurie "globale" d'engrais le printemps prochain au Canada, mais seulement des problèmes de transport et de distribution.

L'optimisme du ministre

fédéral de l'Agriculture s'inspire des entretiens qu'il avait ces jours-ci avec les représentants des fabricants, des conditionneurs et des distributeurs.

Mais l'économiste de l'UPA explique que le problème se

situe précisément au niveau du transport; le type de wagon qui sert à exporter les engrais et les grains vers les États-Unis, est exactement le même que le type de wagon que les Chemins de fer nationaux utilisent pour transporter les engrais et les grains de l'Ouest vers l'Est du pays.

Plus encore, souligne M. Dagenais, les réserves des États-Unis en matières d'engrais et de grains sont à leur plus bas niveau depuis trente ans. De sorte, qu'ils importeront alors qu'ils auront l'habitude d'exporter vers le Canada. A cette fin, les Américains ont complètement ouvert les quotas d'importation des engrais et grains en provenance du Canada.

Il en résultera, selon les prévisions de M. Dagenais, une pénurie de wagons parce que le Chemin de fer les aura affectés à l'exportation vers les États-Unis. Ce qui l'amène à prédire qu'il y aura pénurie d'engrais et de grains au Québec à moins que les gouvernements et les Chemins de fer nationaux ne s'entendent immédiatement pour planifier l'usage des wagons entre l'exportation vers les États-Unis et le transport vers les provinces de l'Est.

Conscient des risques que présente l'exportation massive pour combler les besoins américains le ministre fédéral de l'Agriculture a dit son intention de prévenir en formant un comité mixte industrie-gouvernement chargé de

coordonner le transport et la distribution ainsi qu'à assurer l'acheminement des matières premières vers les usines d'engrais, et les producteurs des fermes à travers le pays.

M. Whelan reconnaît que les agriculteurs canadiens commandent plus d'engrais chimiques que jamais auparavant. A l'instar de 1973, on prévoit pour 1974 un accroissement des besoins se situant entre 11 et 13 pour cent. De leur côté, les représentants de l'industrie prétendent qu'ils seront en mesure de répondre à cette demande, quoique la réduction des approvisionnements de certaines matières premières pourra obliger l'industrie à adapter les formules ou à faire d'autres modifications encore inédites.

Déjà, on observe une rareté inquiétante d'un certain nombre de matières; il s'agit des réserves de superphosphates destinés à l'Ontario et des engrais comprenant du sulfate de potasse utilisés pour le tabac et les pommes de terre. Dans les deux cas, les approvisionnements, provenant jusqu'ici en grande partie des États-Unis, seraient nettement insuffisants pour répondre aux besoins des agriculteurs de l'Ouest et de l'Est.

Pour l'instant, Ottawa espère contenir les effets de cette situation. Les fabricants d'engrais ont promis au ministre Whelan qu'ils s'efforceraient de garder pour le Canada des prix inférieurs à ceux des États-Unis.

les tribunaux

par Guy Deshaies

Lagarde ne prise guère les critiques d'avocats d'une de ses sentences

Le juge Roger Lagarde, de la cour des Sessions de la paix, n'entend pas laisser lettre morte les récents commentaires faits de part et d'autre au sujet de la peine de huit jours de prison qu'il a imposée il y a trois semaines à l'avocat Jacques Riou, pour outrage au tribunal, parce que ce dernier refusait de témoigner.

Jeudi dernier, lors de la journée juridique du Jeune Barreau, la condamnation de Me Riou était discutée par cinq avocats panelistes, dont Me Claude-Armand Sheppard, qui étaient invités à traiter du rôle de l'avocat dans ses relations avec ses clients en regard du secret professionnel.

Me Sheppard avait été très sévère à l'égard des juges et ses conclusions, énoncées par l'assemblée, avaient été que le véritable problème que rencontrent les avocats, c'est la magistrature.

Rappelons que Me Riou avait refusé de témoigner en alléguant justement son secret professionnel.

Le juge Lagarde a tenu à dire que, premièrement cette affaire était sub j-

ice puisque Me Riou pourrait être appelé de nouveau comme témoin dans cette enquête instruite par le juge Lagarde. Un bref de certiorari à l'encontre de la juridiction de ce dernier a été rejeté par la Cour supérieure et l'enquête reprendra devant le juge Lagarde.

Deuxièmement le juge Lagarde a annoncé qu'une fois l'affaire terminée, il aurait peut-être un autre son de cloche à faire entendre au sujet du témoignage de Me Riou.

Au surplus, le juge Lagarde a saisi la conférence des juges des propos tenus par Me Sheppard et plus généralement de cet épineux problème de l'outrage au tribunal et du secret professionnel de l'avocat.

Me Sheppard avait déclaré entre autres choses que, pour un outrage au tribunal commis par un avocat, il y avait dix outrages à la justice et au Barreau commis par les juges.

Les panelistes avaient de plus consacré le secret absolu sur les confidences faites aux avocats dans l'exercice de leurs fonctions.

La Cour d'appel libère un criminel d'habitude

Un homme dans la cinquantaine qui avait été déclaré criminel d'habitude et incarcéré à ce titre jusqu'au bon vouloir du lieutenant-gouverneur en conseil par le juge Frédéric Dorion de Québec, en avril 72, a été libéré, hier, par la Cour d'appel du Québec.

Cette cour a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve que Ferdinand Lavallée avait vécu la majeure partie de son existence des fruits du crime.

De toute manière l'existence de Lavallée ne lui avait pas permis de s'enrichir tellement puisqu'il était défendu par un avocat de l'assistance judiciaire, en l'occurrence Me Robert Forest, directeur de la section criminelle du Bureau d'aide juridique.

En 1969, alors qu'il purgeait une sentence de cinq ans de prison, Lavallée était tombé malade au pénitencier et il avait décidé de s'enfuir notamment pour

se faire soigner.

Quelques mois plus tard il était repris à Vancouver au moment où il s'évanouissait dans une pharmacie.

Opéré d'urgence à l'abdomen Lavallée était ramené devant le juge Dorion qui le déclarait criminel d'habitude. Les médecins devaient toutefois déclarer que n'eût été d'une intervention chirurgicale rapide Lavallée serait mort dans les jours qui ont suivi son arrestation.

La sentence déclaratoire de détention pour le criminel d'habitude constitue la plus sévère peine puisque le condamné n'est pas éligible à la libération conditionnelle et ne sort en réalité du pénitencier qu'une fois mort.

Hier, M. Ferdinand Lavallée est sorti du Palais de justice de Montréal par la grande porte et il est allé prendre son autobus pour Québec où il a sa résidence.

Trois avocats d'Ottawa tentent d'éviter l'extradition à Cotroni

M. Frank Cotroni, contre qui le juge Rustan Lamb a émis une ordonnance d'extradition récemment, a retenu les services des trois avocats spécialistes d'Ottawa en matières fédérales pour contester l'ordonnance d'extradition devant un banc de trois juges de la Cour fédérale.

Ces derniers, MM. W.R. Jacket, Louis Pratte et A.L. Thurlow, ont entendu toute la journée, hier, les représentations de Mes W.J. Simpson, Kenneth Binks et L.A. Landreville qui ont argué que le juge Lamb ne devait pas ordonner l'extradition car il n'avait pas une preuve suffisante du crime reproché à Cotroni par le procureur général des États-Unis.

Il s'agit, on le sait, d'une accusation d'importation de cocaïne que le mi-

nistère public américain veut porter contre M. Frank Cotroni et M. Guido Orsini.

Dans leur requête en extradition les procureurs américains ont produit un affidavit signé d'un certain Giuseppe Catania, condamné aux États-Unis et qui raconte toute la transaction à laquelle il a pris part avec Cotroni et Orsini et l'achat de la drogue par ces derniers à New York.

Les spécialistes au service de Cotroni ont déclaré que le crime reproché donnait certainement ouverture à l'extradition et ils n'ont pas contesté la nature de la preuve non plus que la légalité de l'arrestation et de la détention de leur client.

Les employés du vêtement contestent leur syndicat

Environ 5,000 des 9,000 membres du syndicat des travailleurs amalgamés du vêtement d'Amérique (FTQ) ont rejeté hier après-midi dans un climat d'anarchie et de révolte contre ce que certains pancartes appelaient "la collusion de l'union et des boss", les dernières propositions de l'Association des manufacturiers du vêtement de la province de Québec. Certains syndiqués sont même allés jusqu'à parler de "mafia américaine" alors qu'ils tentaient d'accaparer le seul micro disponible dans la grande salle du Palais du Commerce pour clamer leur indignation contre l'"entente" conclue par les négociateurs.

Un nouveau comité de négociation a été mis sur pied pour faire valoir les exigences des membres qui ont été définies au cours d'une réunion tenue samedi dernier sans l'autorisation de l'exécutif syndical. Cette réunion qui, malgré le peu de moyens à la disposition de ses organisateurs, a constitué le fer de lance d'un mouvement qui s'est traduit par le débrayage spontané au début de la semaine d'environ 3,000 syndiqués répartis dans neuf usines de vêtement de la métropole. Les grèves illégales dirigées contre l'entente conclue par les négociateurs, ont dure en moyenne une demi-journée.

Rejoint au téléphone après la réunion d'hier, le gerant du syndicat des travailleurs du vêtement, M. Harry Lautman, nous a expliqué que c'était par "erreur" que le document résumant le projet de convention était présenté aux syndiqués comme une "entente". A son avis, il s'agissait tout simplement des "offres patronales formulées devant le conciliateur provincial lors d'une rencontre au ministère du Travail, le 11 janvier dernier".

Ce serait aussi par "erreur" que le projet de contrat de travail de trois ans présenté aux membres en quatre langues laisse entendre que l'entente en question touche uniquement les travailleurs québécois, puisqu'on y dit dans l'entête du texte qu'elle a été négociée "avec l'association des manufacturiers du vêtement de la province de Québec". Or, en réalité, l'entente qui sera ou ne sera pas conclue d'ici le 4 février prochain sera, selon le mot de M. Lautman, "une entente nationale", négociée de concert avec les 4,000 membres ontariens du syndicat.

Les syndiqués mécontents allèguent de leur côté que "l'établissement" syndical tentera de faire ratifier une entente au niveau du Québec en faisant pression sur eux à l'aide d'une éventuelle acceptation des conditions salariales par les travailleurs ontariens. Selon les contestataires, dont l'action a été appuyée spontanément par les récents débrayages, les officiers du syndicat veulent à tout prix faire signer une entente pour éviter une grève. Des représentants syndicaux leur auraient même affirmé qu'aucun fonds de grève n'était disponible.

Ce sont d'ailleurs les mêmes contestataires qui ont exigé que le vote sur les offres patronales ou l'entente de principe soient discutées en assemblée générale pour éviter la "manipulation des boîtes de scrutin" auquel aurait donné lieu le vote en 1970, qui avait été pris au niveau de chaque usine.

Quant à M. Lautman, il nous a expliqué que les réticences des officiers syndicaux au sujet d'une assemblée générale sont dues notamment au problème de traduction en quatre langues causé par la présence de francophones, d'anglophones, d'Italiens et de Grecs.

Grossesse-secours: oreille attentive

par Renée Rowan

Les dix premiers mois d'existence de Grossesse-Secours auront permis d'établir que ce service à la population montréalaise est nécessaire et répond à un réel besoin. Telle est la conclusion qui s'impose après presque un an d'opération, a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, le Dr Suzanne Parenteau-Gareau, co-directrice de ce service d'écoute mis sur pied en février dernier pour aider la femme enceinte en difficulté à trouver l'appui nécessaire, tant psychologique que matériel, pour mener sa grossesse à terme.

Sur 811 appels reçus en 1973 du côté français, 443 venaient des personnes pour lesquelles le service a été créé, c'est-à-dire de femmes enceintes en difficulté, tandis que 368 comprenaient diverses demandes de renseignements et des offres de collaboration. A Birthright, secteur anglais, les appels se sont élevés à 326 dont 217 venant de femmes en détresse et 109 appels divers.

Une des caractéristiques du service d'écoute Grossesse-Secours est de préserver l'anonymat des "appelantes". Quand elles appellent, elles sont généralement dans un état de panique et ce dont elles ont le plus besoin, c'est d'une oreille attentive pour se vider le cœur, pour étaler leurs difficultés. Souvent, l'appelante qui est au début de sa grossesse, est ambivalente; si elle est décidée à se faire avorter, elle ne s'adresse pas à Grossesse-Secours.

"Parce qu'elles se sentent protégées par le couvert de l'anonymat, elles nous disent des choses qu'elles ne se sentent pas capables de discuter avec leur mari, leur ami ou leurs parents quand il s'agit d'une jeune fille, souligne le Dr Gareau. Elles se sentent en confiance avec une voix amicale, sympathique, qui n'est pas là pour condamner, sermonner ou dire quoi faire, mais pour écouter, aider à faire le point et apporter un appui moral ou matériel. Par définition, ce sont de longues conversations. On laisse l'appelante aller au bout de son rouleau. On écoute aussi longtemps que la personne en éprouve le besoin."

Parmi les 443 femmes enceintes aidées en 1973, 263 conversèrent assez longtemps et donnèrent suffisamment d'indications pour que Grossesse-Secours puisse dresser le tableau suivant:

Presque la moitié des appelantes dont on connaît l'âge ont entre 18 et 25 ans. Plus de la moitié sont célibataires; le quart sont séparées ou divorcées; le dernier quart représente les femmes mariées vivant avec leur conjoint. Parmi les femmes qui se sont identifiées comme menagères, la moitié vivaient des prestations de l'assistance sociale; parmi celles qui disaient travailler à l'extérieur du foyer, presque la moitié étaient en chômage. Quant au stade de la grossesse, dans 40% des cas, on en était au quatrième mois de grossesse au moment du premier appel.

Certaines personnes, mises en confiance, n'hésitent pas à téléphoner à quelques reprises. Des volontaires du service sont même allées visiter certaines femmes qui avaient besoin d'un contact plus direct, mais toujours sans pression aucune et après que l'appelante en eût manifesté le désir.

Le Dr Gareau souligne que la moitié des appels ont débuté par une demande précise, mais très souvent il ne s'agissait que d'un prétexte pour parler à quelqu'un de son problème de grossesse sans contraintes, sans s'engager dans un processus administratif. "Nous constatons par l'ensemble des appels

que la grossesse est une occasion pour beaucoup de femmes de prendre conscience, ou de rendre plus aigus, des problèmes conjugaux, familiaux, des problèmes d'éducation, du budget, de logement."

Grossesse-Secours a également joué un rôle d'intermédiaire entre les ressources et les besoins. Ces dizaines d'appels relatifs à des demandes de renseignements ont permis de constater à quel point les ressources pour les femmes enceintes sont peu connues de la population. "Notre rôle, précise le Dr Gareau, n'est pas de dispenser des services, mais d'orienter les appelantes vers ce qui existe déjà dans la communauté. Si la personne est dans un état de panique trop avancé, nous ferons pour elle la démarche qui s'impose si elle nous en fait la demande."

Cette expérience des dix derniers mois, aura également permis de se rendre compte de façon tangible de certaines carences déjà dénoncées par d'autres organismes: manque flagrant d'auxiliaires familiales, de gardiennes à domicile, de personnes disponibles pour des visites d'amitié et d'entraide aux femmes isolées sans conjoint, ayant charge d'enfants.

Du côté de l'organisation même du service Grossesse-Secours, organisme sans but lucratif, on constate, après cette première année d'existence, la nécessité d'élargir le réseau des "écoutes".

Cinq séries de rencontres de formation ont été organisées depuis février dernier à l'intention des personnes qui désiraient devenir actives à l'intérieur de ce service d'écoute. Sur une centaine d'inscriptions, une cinquantaine de bénévoles ont poursuivi leur démarche et il y a actuellement environ 30 téléphonistes actives et une dizaine de bénévoles qui se partagent des travaux d'organisation, de secrétariat et d'administration, sans compter les consultants professionnels.

Actuellement, les heures d'écoute directe sont, du lundi au vendredi, de 10h à 14h, et de 18h à 21h. Il suffit de faire le 937-9324 pour obtenir une réponse immédiate. On espère, dans un avenir rapproché, pouvoir allonger ces heures au fur et à mesure que le réseau des écoutes le permettra.

Toutefois, dans les cas d'urgence, entre les heures d'écoute régulières, on peut toujours laisser son prénom et un numéro de téléphone au service d'appel qui transmettra le message à Grossesse-Secours.

Grossesse-Secours a vécu jusqu'à maintenant grâce aux dons privés qui se sont élevés depuis la création du service à \$5,300. Les dépenses d'opération (loyer, service téléphonique et publicité) se sont élevées à \$5,040. Il y a actuellement plus de factures à payer que d'argent en banque. Tout le travail est fait bénévolement.

Il serait cependant désirable pour la stabilité du service d'engager une personne d'expérience au moins à temps partiel au début. Cette permanence assurerait coordination et appui aux bénévoles qui, par définition, se consacrent au service des énergies dispersées. Un comité de finances étudie l'opportunité d'une campagne de souscription ou de demandes de subventions privées ou publiques. En attendant, les personnes ou les maisons d'affaires qui voudraient faire un don à ce service communautaire peuvent faire parvenir leur envoi à l'adresse suivante: 1040, rue Atwater, bureau 306, Montréal 215.



OUI, EN DEVENANT SUPER-LECTEUR DE L'ÈRE SUPERSONIQUE

Au rythme où l'on doit étudier de nos jours, à la vitesse à laquelle se transigent les affaires aujourd'hui, un étudiant n'arrive pas à passer au travers de tous les volumes qu'il doit lire pour bien réussir, pas plus qu'un homme d'affaires ou les cadres des entreprises et les professeurs ne peuvent consacrer le temps nécessaire à la lecture de la correspondance, des articles de documentation, des rapports de service et de conférences, des magazines spécialisés et des données rapides fournies par les ordinateurs.

D'ailleurs on arrive rarement à tout lire ce qui serait pratique et profitable de lire. Ce temps de lecture peut aussi représenter une perte considérable de temps et d'argent, si l'on tient compte de ce que vous pouvez faire d'autre dans une journée ordinaire d'étude ou de travail.

Imaginez les loisirs dont vous bénéficiez de l'économie de temps, dont d'argent, que vous pouvez réaliser en triplant ou même en quadruplant votre coefficient de lecture, tout en améliorant votre degré de compréhension du texte!

Des milliers de diplômés de l'Institut de Lecture International, des gens comme tout le monde, lisent régulièrement au rythme de 1,000 mots/minute... au lieu de 150 à 350, vitesse normale. Notre cours en 8 leçons, avec exercices appropriés, comporte un diplôme, une carte de membre à vie (pour fin de recyclage gratuit) et une garantie.

Aux super-hommes d'affaires, aux super-étudiants... la super-lecture, ou lecture dynamique de l'Institut de Lecture International.

MINI-LEÇON GRATUITE
En assistant, vous et les membres de votre personnel ou de votre collège, à une mini-leçon gratuite d'environ une heure, donnée par l'un de nos instructeurs accrédités, votre coefficient de lecture actuel sera évalué et vous serez mis au courant de nos méthodes. Ceci sans aucune obligation de votre part. Utilisez le coupon ci-joint pour vous renseigner, ou téléphonez à toute heure du jour ou de la nuit à 844-1941. Nous irons vous rencontrer.

1 jour seulement

mini-leçon gratuite samedi

le 26 janvier à 11h15 et 1h15

Venez rencontrer nos professeurs

Hôtel Sheraton Mont-Royal, chambre M-37, Mezzanine Sud.

Métro Peel

Rabais spécial pour les étudiants et les professeurs sur présentation d'une carte d'identité.

Cours dispensés également à Québec et Ottawa

INSTITUT DE LECTURE INTERNATIONALE
(La nouvelle filiale canadienne de Lecture Dynamique Evelyn Wood reconnue internationalement.)

844-1941

Accrédité par le Ministère de l'Éducation (Permis No 847)

844-1941



GRACE AUX RENOVATIONS METROPOLITAINES
COMMANDEZ VOTRE CUISINE ET INSTALLEZ-LA VOUS-MEME

482-0600

Selon M. Roger McCue, président des Rénovations Métropolitaines ces unités modulaires dépassent, et de beaucoup, tout ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui, sur le chantier même de construction.

Les producteurs du Québec fabriquent toute une gamme de cabinets modulaires. On en fabrique 52 semaines par année et ils sont disponibles sur demande, plutôt qu'en commandes spéciales. Cela sauve du temps et de l'argent.

Publi-reportage

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.95 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Séries, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette. B.A., b.p.d.b.ph. I. es lettres Tél.: 524-3852 de 5h à 8h. p.m. (J.N.O.).

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrite Caste Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 26-1-74

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ROUEN 3235: 8 logis 6 x 4, 2 x 3, chauffage électrique individuel. Revenu: \$8.100. Prix \$60.000. Tél: soir 256-5869.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

DESIRE acheter petit duplex, paroisse St-Jude à Ahuntsic. Occasion. Tél: 667-5744. 28-1-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: cottage familial de luxe, vaste salon, magnifique salle de séjour avec foyer en pierre-des-champs, cuisine-dînette en plus d'une salle à manger, 4 chambres splendides à l'étage, 2 garages. Louise L. Lalancette, 672-3741. Fiducie du Québec, courtiers, 679-1110 26-1-74

MAISON MOBILE: "La Vie en Rose" sur rivière Miami, centre-ville, 20' x 45', 2 étages, 3 chambres à coucher, 2 chambres de bains, salle de lavage et cuisine complètement équipées. Tapis, tentures, escalier et spirale, air climatisé. Cocos, oranges, pamplemousses et mangues. \$36.000. Ecrite: 646 N.W. North River Drive, Miami, Florida 33136. 29-1-74

ST-BRUNO: Magnifique "SPLIT-LEVEL" brique et aluminium, 7 pièces, construction luxueuse, chauffage électrique, salle familiale avec foyer, garage, terrain arboré et secteur formidable. M.L.S. \$48.500. Nicole Tangway, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 26-1-74

BELOEIL: spacieux bungalow briquerie, garage double, 10½ pièces, 4 chambres, 3 salles de bains, salle à dîner, buanderie, sous-sol fini avec foyer, salle de réception avec bar, chambre, patio ciment. Terrain 11,385 pieds carrés, paysagé, hypothèque 7½%. M.L.S. Thérèse T. Lavière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 26-1-74

ST-BRUNO: luxueux, cottage, 7 grandes pièces, garage double, chauffage électrique, décoration professionnelle. Très joli foyer dans salon et un autre dans vivier. Bien ensoleillé, dans secteur résidentiel. Vaste terrain boisé. Colette Savard, 649-5715 ou 653-7841. Immeubles Carboneau, courtiers 26-1-74

OUTREMENT: Paroisse St-Viateur, cottage détaché, 5 chambres à coucher, fenêtres d'aluminium, jardin. Pas d'agent. Tél: 279-3934. 26-1-74

ST-BRUNO: Bungalow Alcan, condition impeccable, 3 chambres, salle familiale, garage, beau terrain boisé, paysagé et clôturé. Cause départ. M.L.S. \$29.500. Nicole Tangway, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 26-1-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-SAUVEUR

A mille autres pareilles, très jolie maison canadienne comprenant 4 chambres à coucher, grand salon avec foyer naturel, 2 chambres de bains, grand terrain paysagé avec piscine chauffée, facile d'accès. Conditions de paiement intéressantes.

ST-SAUVEUR

Dans le Domaine Pagé, impressionnant chalet suisse avec une magnifique vue de St-Sauveur. Construction neuve, 2 logements meublés, 3 et 4 chambres à coucher, grand salon 14' x 40' avec foyer naturel, chauffage électrique, rez-de-chaussée disponible. Entrée séparée pour chaque logis.

ST-SAUVEUR

Luxe, confort et vue splendide, voilà ce que vous offre ce magnifique chalet de 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, salon et salle familiale; chacun avec son foyer naturel, salle de lavage, etc. et de nombreuses autres commodités. Il faut le voir pour l'apprécier. On demande seulement: \$49.500.

Lucille Lavigne
St-Sauveur
227-5216
(trois virgules)
FIDUCIE DU QUÉBEC
courtiers 26-1-74

CITÉ

Pour la première fois, voici une résidence très exclusive.

Vue magnifique de toute la ville. Spacieux hall d'entrée conduisant au salon et salle à manger. Den très confortable avec foyer, 4 grandes chambres à coucher, piscine et sauna durant toute l'année. Plusieurs autres extras. Tout a été pensé dans cette maison. Prix: \$180.000.

Pour rendez-vous seulement:
M. René Suter,
IMMEUBLES VALVER INC.
courtiers
937-2881
26-1-74

VILLE DE LAVAL

Bungalow neuf

Véritable aubaine. 5 pièces, près écoles, piscine, etc. Hypothèque 8½%. Comptant et possession à discuter.

Tél.: 661-1728

1-2-74

ROSEMERE: Bungalow, 5½ pièces. Terrain paysagé 70' x 110'. Résidentiel. Transport facile. Prix: \$14.500. Hypothèque: \$9.500 à 9% Remboursement de capital, intérêt, taxes et assurances \$130/mois. Libre 1er mai. Ecrite à Case 148, Le Devoir, Montréal 28-1-74

BROSSARD: bungalow de brique, 6 pièces plus 3 finies au sous-sol, garage, salle de lavage, 1½ salle de bain, terrain entouré d'une haie. \$35.000. Tél: 676-5590 28-1-74

DUVERNAY: Vous qui souhaitez vous évader de la ville, tout en restant à proximité; venez voir ce luxueux split-level avec foyer, sous-sol fini, garage. Le tout absolument impeccable, près Pont Papineau. Prix: \$48.000. Exclusif. Mlle Chapelle, 687-1342 ou 430-3512. Immeubles Westgate, courtiers 28-1-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE



LONGUEUIL

Magnifique maison Canadienne en pierre-des-champs. Entièrement rénovée. Construction environ 1700. Salle commune 26' x 28', 2 foyers. Convient pour résidence-relais gastronomique - brasserie. Terrain 100' x 140'. Très bien situé. Comptant minimum requis: \$15.000.

Consultez Gilles Petit 679-8220 ou 653-2974
IMMEUBLES WESTGATE, courtiers

26-1-74

A. E. LePAGE

COURTIER IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

N.D.G.

Jeunes médecins, notaires, architectes et avocats, voici l'habitation idéale pour un groupe de jeunes professionnels. Située Avenue Monkland près Oxford, elle comporte 8 pièces, 2 salles de bains, un garage et parking pour 4 voitures. Au prix de \$47.500,00, c'est sûrement une très bonne affaire que vous pouvez bécoter en téléphonant à Guy Labrecque à 935-8541 ou le soir à 488-3770.

Si vous avez un problème de logement, cette habitation de 3 domiciles située Avenue Belgrave près Sherbrooke peut s'avérer la solution à vos difficultés. Les 3 sont loués \$125.00 par mois chacun et comportent 6 pièces, 2 sont disponibles pour mai 74. Une exclusivité de Guy Labrecque, 935-8541 ou 488-3770.

SECTEUR "CIRCLE ROAD"

Maison unifamiliale de 7 pièces. Le living et la salle à manger, en forme de "L" comportent une cheminée naturelle ainsi qu'un mur de verre d'où vous pouvez admirer un superbe jardin. La chambre à coucher principale possède sa propre salle de bains. La salle de jeux du sous-sol, sa cave à vins et l'état impeccable de cette résidence justifient le prix demandé de \$65.000,00. Une exclusivité de Guy Labrecque - 935-8541 ou 488-3770.

26-1-74

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE demandée, logée, du vendredi au dimanche en congé. Appelez 684-0754. 26-1-74

AIDE FAMILIALE sachant cuisiner, semaine de 5 jours, non logée, 2 enfants 8 et 10 ans. Outremont. Références. Tél.: 271-1273 26-1-74

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SOFA-CAUSEUSE et fauteuil assorti, en excellente condition. Prix d'aubaine. Tél: 277-1925 28-1-74

LIQUIDATION COMPLETE d'un logement de 6½ pièces contenant: salle à manger, tableaux, lampes, tables, magnifique horloge grand-père. Aussi manteau loutre 14-16 ans. Tél.: 935-6533. 28-1-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

AUTHENTIKES MEUBLES québécois en pin du XVIIIe et XIXe siècle, avec leurs couleurs d'origine. R. Gouin, 38, Richelieu, St-Charles-sur-Richelieu, sortie 69, Transcanadienne. Tél: 584-2631 1-3-74

ACHETONS ET VENDONS: choix considérable — meubles antiques, porcelaine, vaisselle, fixtures, etc. Prix très raisonnables. Ouvert 7 jours par semaine. 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse, 435-4350. J.N.O.

ARMOIRE EN PIN à queue de rat — 15 panneaux \$325. Une bonnetière \$250. Armoire à banos à seaux \$550. Rouet \$125. Commode avec pichet et bassin \$110. Miroir, dévidoir. Tél: 669-3182 26-1-74

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE, métro Guy, 3½, à sous-louer immédiatement. Gratte-ci, \$170. Dwelling Location, courtiers 844-3941. 21-1-74

APPARTEMENT À PARTAGER

EST DE MONTRÉAL, 3½ à partager avec étudiant. \$35 par mois. Tél: 255-9507 après 5:30 p.m. 26-1-74

AUTOS À VENDRE

RENAULT 16, sedan, 1971, radio AM-FM, 23.600 milles Tél: 273-3584 26-1-74

AUTOS À VENDRE

VOLVO-FIAT: Deux noms prestigieux dans l'automobile. Fort Chambly Auto vous offre un service complet pour ces voitures. Inf. 658-6623, 2575 Bourgogne, Chambly. 26-1-74

CAUSE DEPART: vend Pontiac "Strato-chief" 350, 1970, 2 portes, 29.000 milles, état neuf, 4 pneus à neige plus 4 Radial. Tél: 486-4903 de 15 à 20 heures. 28-1-74

VOLKSWAGEN 1970, Coccinelle, manuelle, 50.000 milles, carrosserie et mécanique en excellente condition. Propriétaire — dame. Prix à discuter. Tél.: 353-4711 26-1-74

ARTICLES À VENDRE

ECOUTEURS STERÉOPHONIQUES professionnels. KOSS PRO-4AA, état neuf. Valeur \$80. Vendrais \$50. Tél: 489-7373 après 6 p.m. 28-1-74

SACRIFIERAIS A \$400. Machine à écrire IBM électrique — \$800. Modèle C-17, vert. En parfait ordre. Tél: jour 255-7371, soir 524-8673 Mme Beaudoin. 26-1-74

AVIS

Avis est donné que A. & F. Baillargeon Express Inc. fera une demande de permis spécial à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le droit additionnel suivant: en donnant le service autorisé par les clauses A-1 et A-4 de son permis No 1256-V la détentrice sera autorisée à tirer les remorques arrivant a/jout par de Montréal par service régulier de "piggy back" pour le compte de C.P. Rail. Tout intéressé qui désire s'opposer à cette requête devra le faire dans les quatre jours suivant la première publication de cet avis.

CHAMBRES À LOUER

ST-DENIS-JEAN-TALON: Bas, grande chambre avec frigidaire et privilège cuisine. Personne tranquille. \$18 par semaine. Tél: après 6 p.m. 279-7587. 26-1-74

CHALET DEMANDÉ

COUPLE AGE cherche grand chalet confortable avec foyer. Cantons de l'Est, terrain isolé non accidenté, bord d'un lac. Pous saison estivale complète. Té.: 388-2623 28-1-74

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux style Bavaiois, face pente ski, 5½, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-2-74

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR BRÉSILIEN donne chez lui ou à domicile, cours de portugais par la méthode situationnelle. Appelez 524-5754 après 17:30 heures. 26-1-74

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 725-9481 M. Yu. 26-1-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement local longue distance, service outremont. Emballage. Entreposage. 725-2421. 28-1-74

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

A temps partiel, pour l'enseignement du français à des cadres de compagnies.
Qualifications:
• Certificat L.F.I.
• Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes.
• Toutes les qualifications de base d'enseignement.
• Français comme langue maternelle.
• Personnalité très dynamique.
• Âge de 25 à 40 ans.
Veuillez téléphoner à:
849-6236 29-1-74

FEMMES DEMANDÉES

BUREAU D'AVOCATS, centre-ville, recherche secrétaire bilingue d'expérience. Expérience légale non nécessaire mais utile. Salaire suivant qualifications. Appelez 861-3401 1-2-74

SECRÉTAIRE DEMANDÉE pour bureau d'avocats. Steno bilingue, personne d'expérience préférée, position responsable. Ecrite à Case 158, Le Devoir. 1-2-74

STENOGRAPHE complètement bilingue, un peu d'expérience mandataire, pour bureau du centre-ville. Tél: 875-6446, Mme Chickalo 28-1-74

SECRÉTAIRE

• Dactylo bilingue
L'Association des Compositeurs, Auteurs et Éditeurs du Canada Ltée.

Mlle Hamelin
Tél: 845-4865
29-1-74

FEMMES DEMANDÉES

AUXILIAIRES LICENCIÉES
Pour travail à temps régulier, le soir de 15:30 hres à 23:30 hres
HÔPITAL BOURGET
645-1673 26-1-74

SECRÉTAIRE

pour bureau à Ville St-Laurent

- Dactylo bilingue
- Travailleuse ayant initiatrice.

Bénéfices marginaux

Salaire à discuter.

Écrire à:

McGraw-Hill Editeur,
Service du personnel,
750 Boul. Laurentien,
Ville St-Laurent.
28-1-74

GARDERIES

JEUNE FEMME responsable pour garder bébé de 5 mois, les mardis et jeudis, de 8:30 am à 6 p.m. Quartier N.D.G. Tél: 481-2104 28-1-74

DAME RESPONSABLE pour prendre soins d'un bébé de 2 mois, du lundi au vendredi, de 8 à 6 p.m. (Côte-des-Neiges). Tél.: 738-7104. 28-1-74

JARDINIERE DIPLOMÉE garderait enfants d'âge pré-scolaire, le jour seulement, du lundi au vendredi inclusivement. Outremont. Tél: Christine 277-2645 26-1-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CHERCHE professeur de piano-accompagné, pour prendre leçons privées. Tél.: 737-4327 après 5 p.m. 26-1-74

CHERCHE personne benvole, absolument discrète, compréhensive, compétente pour travail de secrétaire. Ecrite à Case 155, Le Devoir, Montréal 26-1-74

HOMMES DEMANDÉS

ÉBÉNISTES

- 10 ans d'expérience et plus.
- Salaire exceptionnel.

Tél.: 276-1632

31-1-74

FEMMES DEMANDÉES

EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Une importante compagnie de recherche demande du personnel, bilingue de préférence (maîtrise de maison ou autres) pour aller recueillir de porte en porte des opinions sur divers produits et services.

Rien à acheter — rien à vendre

Idéal pour toute personne qui désire employer profitablement ses loisirs, le soir ou la samedi. L'usage d'une automobile est un avantage mais non une nécessité.

RÉALITÉS CANADIENNES LIMITÉE
842-4167 26-1-74

SECRÉTAIRE

Nous sommes à la recherche d'une secrétaire ayant au moins

- 5 années d'expérience pour seconder un des cadres supérieurs de notre société.

Elle devra:
• Être bilingue
• Connaître la dactylographie et la sténographie.
• Avoir le sens des responsabilités.

Mme D. de Villers,
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC,
842-9512 26-1-74

MAISON NOTRE-DAME DE LAVAL INC.

(Centre d'accueil pour adolescentes)

Secrétaire de Direction

Fonctions:

Personne qui assiste le Directeur général dans ses fonctions administratives, en prenant les minutes des réunions du Conseil d'administration et du comité de régie. Rédige les procès-verbaux. Maintient d'étroits contacts avec les membres du Conseil d'administration, les directeurs, le Ministère des Affaires sociales et le monde extérieur. Exécute le travail de routine du bureau du Directeur général. Classifie et tient à date les dossiers de son secteur.

Exigences:

- Détenir un diplôme de 11e année ou moins pertinent à la fonction.
- Les candidates seront âgées de 25 à 35 ans et posséderont au moins 5 années d'expérience comme secrétaire.
- Elles devront réussir avec succès l'entrevue, les tests écrits et pratiques exigés.
- Elles devront être capables d'initiative, avoir de l'entregent et agir avec discrétion.

Rémunération:

Selon les normes salariales du ministère des Affaires sociales en tenant compte de l'expérience.

Candidatures:

Soumettre votre candidature par écrit en précisant le numéro du concours 10-74 au:

Directeur du personnel
Maison Notre-Dame de Laval Inc.
310, boul. Cartier
Laval, Qué. H7N 2J2 26-1-74

4858

Côte-des-Neiges

ROCKHILL



Une grande variété de services et commodités, piscine ouverte à l'année longue, bains sauna, terrasses, d'insolation clovées, tables de ping pong et billard, un salon pour les réceptions et le cinéma.



Le Rockhill constitue une "petite ville" des plus modernes. On y trouve de magnifiques pelouses, un stationnement souterrain, un centre commercial intérieur, comprenant un supermarché, une charcuterie, un magasin à rabais, une boutique de barbier, un salon de coiffure, un établissement de nettoyage, un restaurant, etc., et la plupart de ces établissements font la livraison à votre porte.

Avant de vous décider, vous vous devez de visiter le Rockhill

Libre immédiatement

Visites: de 11h. à 21h. tous les jours en fin de semaine, de 11h. à 18h.
Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée,
Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers
26-1-74

■ le point

Le cas des Paracels

La bataille des Paracels, qui a marqué l'apparition de la Chine sur la scène du pétrole, a parallèlement marqué le recul américain sur un théâtre d'opérations jusque-là considéré comme une chasse gardée.

Saïgon prétend que Washington a même refusé d'aider à la récupération des disparus. Les Américains ont démenti l'allégation. Que Saïgon dise vrai, on voit à quel point les États-Unis de l'après-Vietnam évitent les pièges asiatiques; que Saïgon veuille, par cette accusation, forcer la main aux Américains indique tout aussi clairement la répugnance de Washington à réintervenir dans la région.

L'enjeu, on croit le savoir, c'est un archipel de 130 îles désertes stratégiquement intéressantes certes mais surtout convoitées à cause du sous-sol qui recèlerait des gisements de pétrole. Que la Chine ait cru bon de frapper un grand coup et d'occuper militairement ces îles maintenant est une indication précieuse quant à ses objectifs immédiats. Pour Moscou, ce coup de main illustre l'hégémonie de Pékin et rend nécessaire le rêve soviétique d'un système de sécurité collective en Asie. L'argument vaut à long terme mais il n'y avait certes pas péril en la demeure pour lâcher un corps expéditionnaire sur les positions sud-vietnamiennes samedi dernier précisément et le geste ne s'explique que par les objectifs immédiats.

Pékin voulait-il également — il a le secret de ce genre de ballons d'essai qui vont du ping pong aux affiches murales — sonder les intentions de Washington dans le nouveau contexte de la coopération sino-américaine? Ce n'est pas à exclure, d'autant plus que l'attitude curieusement conciliante des États-Unis s'expliquerait dans une telle hypothèse.

Ordre a été donné à la Ville flotte de s'écarter de la région dangereuse, les porte-parole officiels ont annoncé que le différend sino-sud-vietnamien ne concernait que ces deux pays et souhaité le recours à des négociations pour trancher le litige et le même Schlesinger, qui menaçait Hanoi de représailles voici quelques semaines, déclarait hier que la menace communiste sur le régime de Saïgon s'était éloignée.

Dans une déclaration très en retrait par rapport à ses prises de position en flèche, M. Schlesinger a déclaré qu'en l'absence "d'une attaque majeure" il n'y a pas lieu d'envisager la question de l'emploi des forces" aériennes tactiques américaines.

Ne rêvons pas en couleur. Il y a encore une forte présence américaine dans la région et l'oeil de Washington scrute plage après plage le sud-est asiatique, mais l'incident des Paracels marque une fois pour toutes la fin du mythe des dominos, au nom duquel des centaines de milliers d'hommes ont été sacrifiés.

Un employé civil du Pentagone a disparu dans l'incident naval de samedi dernier, les forces chinoises ont occupé des positions dont la souveraineté est réclamée par l'allié sud-vietnamien, le sous-sol de l'archipel a des chances de contenir du pétrole, mais Washington préconise la conciliation.

Quand Pékin cherche, dans les coulisses des Nations Unies, de décourager les membres du Conseil de sécurité de donner suite à la plainte de Saïgon et que les Américains ne battent pas le rappel de tous les alliés, partenaires et satellites pour dénoncer "l'agression," c'est que quelque chose a enfin changé sous le soleil!

Georges VIGNY

Incertitude en Grande-Bretagne

Le syndicat des mineurs recommande la grève mais n'exclut pas le dialogue

LONDRES (AFP) — Le syndicat des mineurs a décidé de recommander la grève totale à ses adhérents, ouvrant ainsi hier en Grande-Bretagne une période d'incertitude de deux semaines, temps nécessaire à l'organisation de la consultation de la base et au dépouillement des résultats.

Si les dirigeants du syndicat estiment que leurs troupes les suivront — M. Joe Gormley, son président a déclaré qu'une majorité de 70% se prononcera pour la grève — un vote négatif ne peut pas être, a priori, totalement exclu. L'existence de divisions de plus en plus vives parmi les mineurs sur la tournure à donner au conflit, a d'ailleurs été confirmée par le vote du comité directeur sur l'appel à la grève qui n'a été acquis que par seize voix contre dix. Or, depuis l'entrée en vigueur du refus des heures supplémentaires le 12 novembre dernier, la plupart des décisions du comité directeur avaient été prises à l'unanimité.

Aussi, est-il encore possible que le syndicat revienne sur sa décision d'organiser une consultation de la base, notamment si le gouvernement promet de nouveaux avantages aux mineurs.

D'ailleurs, les vingt-sept membres du comité du syndicat ont accepté de rencontrer à nouveau le premier ministre à condition, ont-ils précisé, que M. Edward Heath soit disposé à améliorer l'offre d'augmentation salariale qu'ils ont jusqu'à présent refusée.

Pour sa part le chef de l'opposition travailliste a lancé hier soir un nouvel appel au gouvernement, lui demandant

d'agir "rapidement" pour régler le conflit et empêcher une grève, dont, a-t-il affirmé, ni le pays, ni les mineurs ne veulent.

Dans l'immédiat, l'appel à la grève remet en question le projet du gouvernement de porter à quatre, et même peut-être à cinq jours la semaine de travail réduite à trois jours depuis le début de l'année. Les conséquences d'une grève totale des mineurs sur le niveau des stocks de charbon seraient en effet beaucoup plus graves que le refus des heures supplémentaires.

Le gouvernement pourrait faire connaître dès aujourd'hui ses intentions et annoncer le maintien de la semaine de trois jours, ou au contraire un allon-

gement provisoire du temps hebdomadaire de travail en attendant le résultat du vote des mineurs.

Sur le plan politique, l'appel à la grève ne manquera pas de relancer les rumeurs d'élections anticipées. Les résultats d'un sondage d'opinion publié hier par le Times, donnant une avance de 3% aux travaillistes, ne sont pas faits pour encourager M. Edward Heath à sauter le pas. En fait, de nombreux députés conservateurs pensent que le premier ministre a laissé passer une chance précieuse en ne choisissant pas d'aller aux urnes dès le 7 février, comme la majorité de son cabinet l'y poussait, et que maintenant il ferait mieux d'attendre la fin de la crise.

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis pourraient prochainement accorder aux filiales argentines de sociétés américaines des licences d'exportation à Cuba, indiquait-on hier dans les milieux proches du gouvernement de Washington.

Bien que l'on s'efforce dans ces milieux de minimiser le caractère politique d'une telle décision, il est indéniable qu'elle constituerait un premier démantèlement du blocus économique de Cuba, en vigueur depuis 1964.

De source officielle, on se limite à confirmer que "plusieurs demandes de licences sont à l'étude". Celles-ci sont

soumises au Trésor américain, le ministère responsable de l'administration de la "loi sur le commerce avec l'ennemi" (trading with the enemy act). Cuba, ainsi que la Corée du Nord et le Nord-Vietnam, figurent sur la liste des "ennemis".

Toutefois, la décision sera prise "à l'échelon le plus élevé du département d'Etat", c'est-à-dire par le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger lui-même.

Ce n'est rien moins que les filiales argentines de trois grands constructeurs d'automobiles — Ford, General Motors et Chrysler — qui sont en cause. Ces trois sociétés fabriquent au total 200.000

de 300.000 véhicules produits annuellement dans ce pays sud-américain.

Le problème latent des restrictions auxquelles sont soumises les compagnies dites "multinationales" installées en Argentine a commencé à se poser de façon concrète depuis l'accession au pou-

voir du gouvernement Peron. Celui-ci a non seulement rétabli unilatéralement ses relations diplomatiques et économiques avec Cuba, mais a accordé à ce pays des crédits de 200 millions de dollars que Castro veut utiliser pour l'achat de voitures, camions et tracteurs.

Il a admis que la crise des approvisionnements pétroliers n'était pas la seule cause des mesures monétaires prises par la France mais que celles-ci découlaient, "de la façon déplorable dont avait été appliquée ou déformée le système monétaire de Bretton Woods".

"Le mouvement désordonné de certaines monnaies étrangères, dont le dollar, a-t-il précisé, a créé un climat d'inflation permanente... qui entraînerait le monde européen en particulier dans une marche de plus en plus rapide, dont il fallait bien prévoir qu'elle connaîtrait un temps d'arrêt".

M. Schlesinger a affirmé que les États-Unis demeuraient attachés au succès des négociations SALT avec l'Union soviétique et qu'ils ne recherchaient pas, en modifiant leur doctrine stratégique, à prendre un avantage ou à obtenir la capacité d'une "force de riposte" supérieure à celle de l'URSS après un premier échange nucléaire.

Il a souligné que toute la politique américaine vis-à-vis de l'URSS était basée sur l'équilibre des forces et en particulier des forces stratégiques. Il a exprimé la crainte que l'Union soviétique, après avoir obtenu l'avantage numérique dans la limitation des armes offensives décidée en mai 1972, s'emploie maintenant à combler son retard technologique sur les États-Unis et à mettre au point une force de riposte supérieure à celle des États-Unis.

"Nous espérons qu'ils ne le feront mais nous ne pouvons pas nous mettre dans une position telle qu'ils y parviennent", a-t-il dit.

M. Schlesinger s'est déclaré optimiste sur les progrès pouvant être réalisés dans les négociations SALT qui doivent reprendre le 31 janvier à Genève ainsi que sur les intentions de l'Union soviétique. "Il y a eu une amélioration dans nos relations et dans nos discussions avec l'Union soviétique", a-t-il dit.

WASHINGTON (AFP) — M. James Schlesinger, secrétaire à la Défense, a reconnu hier que l'amiral Moore, chef d'état-major inter-armes, avait manqué de vigilance, mais il a démenti qu'il ait jamais existé un réseau d'espionnage militaire au Conseil national de sécurité.

M. Schlesinger a été longuement interrogé sur les transmissions non autorisées de documents du Conseil national de sécurité aux chefs militaires par le bureau de liaison du Pentagone qui existait autrefois à la Maison-Blanche.

Le secrétaire à la Défense a découragé les spéculations sur le remplacement imminent de l'amiral Moore en raison du meurtrement du président Nixon et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, devant les révélations sur les agissements du bureau militaire de liaison au Conseil national de sécurité.

ATHÈNES (par l'AFP) — La Cour d'assises d'Athènes a condamné à la peine de mort les deux Palestiniens Chafik Arid et Talal Khaled.

Plus tôt, après deux heures de délibération, la Cour d'assises les avait reconnus coupables d'"homicide de cinq personnes dans des circonstances particulièrement odieuses".

C'est impassibles, un léger sourire ironique aux lèvres, que Chafik Arid et Talal Khaled se sont entendus condamner à mort par la Cour d'assises d'Athènes.

Dans son réquisitoire, le procureur avait écarté l'homicide commis dans des "circonstances particulièrement odieuses" qualifiant le crime "d'homicide simple", ce qui aurait entraîné une condamnation à la prison à perpétuité. Ce n'est qu'après décision de la Cour qualifiant le crime de "particulièrement odieux" que le procureur a requis l'ap-

plication de la loi, soit la peine de mort.

Le verdict a été accueilli avec étonnement par le rare public admis à suivre les audiences, l'avis général étant que les deux Palestiniens bénéficieraient d'un verdict relativement clément.

Refusant aux accusés la qualité de "militaire", le procureur a souligné que même pour les soldats d'accord de Londres du 8 août 1945 qualifiant de crime contre l'humanité l'obéissance à des ordres ayant conduit à des crimes. De même, le procureur a lancé un appel aux Palestiniens "afin que ceux-ci cessent d'exercer des violences qui ne peuvent apporter aucun résultat positif à leur cause".

Immédiatement après, l'avocat commis d'office, Me C. Stefanakis, ancien ministre de la Justice, a commencé sa plaidoirie, déclarant que "c'est grâce à la lutte des Palestiniens que le monde arabe s'est rassemblé autour d'eux et a

fineries comme un secteur privilégié pour ces investissements, ce qui constituerait une garantie pour les États-Unis de recevoir des approvisionnements réguliers en pétrole.

Le conseiller du président Nixon a tenté d'apaiser les craintes des parlementaires sur une éventuelle prise de contrôle de sociétés américaines, à travers de tels investissements, par les producteurs arabes, en soulignant qu'il faisait confiance aux dirigeants américains.

Le sénateur Adlai Stevenson (démocrate-illinois) s'est cependant prononcé en faveur d'un contrôle préalable des investissements étrangers aux États-Unis, tout en s'inquiétant de leur augmentation déjà considérable l'année dernière.

Selon les premières estimations, les investissements directs étrangers aux États-Unis seraient passés de 708 millions de dollars en 1972 à 2,7 milliards en 1973.

Un évêque invite les chrétiens à mettre à nu les privilèges abusifs

ROME (d'après l'AFP) — Selon Mgr Luigi Bettazzi, évêque d'Ivrea (près de Turin) et président de Pax Christi, les libertés du capitalisme sont souvent "celles de livres renards parmi les livres volailles".

Mgr Bettazzi qui écrit dans Il Giornale (démocrate-chrétien de gauche) explique que le chrétien "doit faire le maximum pour relever les contradictions des structures capitalistes, mettre à nu les privilèges des minorités, les injustices et les violences commises et permises par les pouvoirs publics qui favorisent les possédants ou par les structures sociales qui soutiennent ceux qui ont déjà une situation privilégiée".

La nouvelle stratégie nucléaire s'accommode des progrès de SALT

WASHINGTON (AFP) — M. James Schlesinger, secrétaire à la Défense, a expliqué hier que le changement récemment apporté à la doctrine stratégique nucléaire des États-Unis ne signifie pas que les fusées américaines seront des objectifs militaires plutôt que sur les grandes villes de l'Union soviétique, mais simplement que le président aurait une plus grande souplesse dans le choix des objectifs en cas improbable de conflit nucléaire.

Au cours d'une conférence de presse tenue au Pentagone, M. Schlesinger a donné des précisions sur la nouvelle doctrine stratégique des États-Unis qu'il avait évoquée publiquement pour la première fois il y a deux semaines lors d'un déjeuner de l'Overseas Writers Club.

"Cela ne signifie pas que nous nous détournons des villes pour viser des objectifs militaires", a-t-il dit. "L'accent est sur la souplesse et sur la sélection des objectifs... nous

devons continuer à viser des villes. C'est essentiel pour une force de dissuasion globale, mais cela ne devrait pas être notre option principale en cas de conflit".

M. Schlesinger a affirmé que les États-Unis demeuraient attachés au succès des négociations SALT avec l'Union soviétique et qu'ils ne recherchaient pas, en modifiant leur doctrine stratégique, à prendre un avantage ou à obtenir la capacité d'une "force de riposte" supérieure à celle de l'URSS après un premier échange nucléaire.

Il a souligné que toute la politique américaine vis-à-vis de l'URSS était basée sur l'équilibre des forces et en particulier des forces stratégiques. Il a exprimé la crainte que l'Union soviétique, après avoir obtenu l'avantage numérique dans la limitation des armes offensives décidée en mai 1972, s'emploie maintenant à combler son retard technologique sur les États-Unis et à mettre au point une force de riposte supérieure à celle des États-Unis.

"Nous espérons qu'ils ne le feront mais nous ne pouvons pas nous mettre dans une position telle qu'ils y parviennent", a-t-il dit.

M. Schlesinger s'est déclaré optimiste sur les progrès pouvant être réalisés dans les négociations SALT qui doivent reprendre le 31 janvier à Genève ainsi que sur les intentions de l'Union soviétique. "Il y a eu une amélioration dans nos relations et dans nos discussions avec l'Union soviétique", a-t-il dit.

WASHINGTON (AFP) — M. James Schlesinger, secrétaire à la Défense, a reconnu hier que l'amiral Moore, chef d'état-major inter-armes, avait manqué de vigilance, mais il a démenti qu'il ait jamais existé un réseau d'espionnage militaire au Conseil national de sécurité.

M. Schlesinger a été longuement interrogé sur les transmissions non autorisées de documents du Conseil national de sécurité aux chefs militaires par le bureau de liaison du Pentagone qui existait autrefois à la Maison-Blanche.

Le secrétaire à la Défense a découragé les spéculations sur le remplacement imminent de l'amiral Moore en raison du meurtrement du président Nixon et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, devant les révélations sur les agissements du bureau militaire de liaison au Conseil national de sécurité.

ATHÈNES (par l'AFP) — La Cour d'assises d'Athènes a condamné à la peine de mort les deux Palestiniens Chafik Arid et Talal Khaled.

Plus tôt, après deux heures de délibération, la Cour d'assises les avait reconnus coupables d'"homicide de cinq personnes dans des circonstances particulièrement odieuses".

C'est impassibles, un léger sourire ironique aux lèvres, que Chafik Arid et Talal Khaled se sont entendus condamner à mort par la Cour d'assises d'Athènes.

Dans son réquisitoire, le procureur avait écarté l'homicide commis dans des "circonstances particulièrement odieuses" qualifiant le crime "d'homicide simple", ce qui aurait entraîné une condamnation à la prison à perpétuité. Ce n'est qu'après décision de la Cour qualifiant le crime de "particulièrement odieux" que le procureur a requis l'ap-

plication de la loi, soit la peine de mort.

Le verdict a été accueilli avec étonnement par le rare public admis à suivre les audiences, l'avis général étant que les deux Palestiniens bénéficieraient d'un verdict relativement clément.

Refusant aux accusés la qualité de "militaire", le procureur a souligné que même pour les soldats d'accord de Londres du 8 août 1945 qualifiant de crime contre l'humanité l'obéissance à des ordres ayant conduit à des crimes. De même, le procureur a lancé un appel aux Palestiniens "afin que ceux-ci cessent d'exercer des violences qui ne peuvent apporter aucun résultat positif à leur cause".

Immédiatement après, l'avocat commis d'office, Me C. Stefanakis, ancien ministre de la Justice, a commencé sa plaidoirie, déclarant que "c'est grâce à la lutte des Palestiniens que le monde arabe s'est rassemblé autour d'eux et a

pris conscience de sa force".

Avant que la Cour se retire pour délibérer, Chafik Arid a, dans une ultime déclaration remercié la cour et le procureur pour "la compréhension manifestée à l'égard de la lutte du peuple palestinien". Il a conclu: "nous avons agi pour le bien de notre patrie".

Toutefois, ils ont affirmé tous deux que les cinq personnes tuées et les quarante-cinq autres blessées le 5 août dernier à l'aéroport d'Athènes l'ont été par erreur. Les deux hommes ont en effet reconnu que leur objectif était les passagers d'un appareil en partance pour Tel Aviv et non pour les États-Unis. Une erreur d'affichage dans la salle de transit semble à l'origine de leur erreur.

Chafik Arid et Talal Khaled ont affirmé que Septembre Noir voulait frapper d'éventuels immigrants juifs se rendant en Israël. "Nous regrettons d'avoir atteint des Grecs, a déclaré Chafik Arida,

car nous sommes certains que le peuple grec nous comprend, ayant subi lui-même l'occupation étrangère". En fait, même sans l'erreur d'affichage, les deux Palestiniens n'auraient atteint aucun immigré juif: les passagers auxquels étaient destinées les grenades et les coups de feu et qui étaient déjà montés à bord de l'avion de Tel Aviv n'étaient que des touristes et des pèlerins.

Les deux accusés ont révélé qu'ils étaient venus une première fois le 3 août à Athènes pour "reconnaître les lieux". Ils ont précisé que les armes destinées à l'attaque leur avaient été remises à l'aérodrome, mais ils ont refusé de dire par qui et comment elles étaient parvenues entre leurs mains.

Les policiers appelés à témoigner ont qualifié l'attentat de "crime commis de sang-froid par des individus endurcis".

Devant la perspective de nouveaux déficits de la balance commerciale américaine des cette année, en raison de l'augmentation des prix du pétrole importé, Washington souhaite compenser les futurs déséquilibres de ses paiements extérieurs en favorisant l'entrée de capitaux aux États-Unis.

M. Flanigan a assuré que l'administration s'opposerait à tout contrôle sur les investissements étrangers aux États-Unis, qui pourrait inviter d'autres pays à des contrôles similaires ou à des représailles. Il a assuré que les craintes des parlementaires étaient "largement injustifiées".

Jobert au Proche-Orient et Galley sans complexe

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Au moment où le ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Jobert, se trouvait en Arabie saoudite, première étape d'un voyage au Moyen-Orient, au cours duquel il essayera de négocier des accords bilatéraux pour la fourniture de pétrole arabe à la France, le ministre de la Défense, M. Robert Galley, affirmait à Paris que le gouvernement français vendra des armes aux pays arabes sans aucun complexe.

M. Galley n'a guère caché ses sentiments: "Nous vendrons des armes aux États arabes, car si nous ne le faisons pas, ils se tourneront alors vers les États-Unis ou l'URSS... Pourquoi la France ne vendrait-elle pas ses derniers modèles d'avions, le chasseur intercepteur Mirage F-1, alors que les États-Unis font la même chose avec leurs chasseurs Grumman Tomcat F-14 et l'URSS avec ses Mig-21 auprès des pays du Moyen-Orient".

Puis, en faisant allusion aux pays arabes prospères, le ministre français a ajouté: "Nous avons maintenant une nouvelle catégorie de clients bourrés de dollars, qui cherchent des armes françaises. Nous essayons de satisfaire leurs demandes... Il n'y a vraiment aucune raison de mettre au chômage des

centaines de travailleurs français de l'industrie de l'armement, au moment où les Américains et les Russes enlèvent des commandes au Moyen-Orient".

M. Jobert, quant à lui, séjournera trois jours en Arabie saoudite, avant de se rendre à Koweït et à Damas.

Entre-temps, une mise en garde mesurée aux pays producteurs de pétrole était lancée par le président de la république, Georges Pompidou: "Il me semble que les pays producteurs de pétrole ont dépassé leurs objectifs en fixant des prix excessifs, tant dans leur montant absolu que dans la rapidité des augmentations".

Le président a également indiqué les raisons de la récente décision de mise en flottage du franc. Il s'est agi, a-t-il dit, que la France "se donne les mains libres", qu'elle défende ses réserves et ne les gaspille pas inutilement et qu'elle "devance l'événement". M. Pompidou a ajouté, à propos de l'Europe: "il y a un acquis communautaire — le marché commun agricole et les libertés douanières —. Cet acquis, nous y sommes profondément attachés. Nous le défendons farouchement. Il doit être sauvegardé intégralement".

Il a admis que la crise des approvisionnements pétroliers n'était pas la seule cause des mesures monétaires prises par la France mais que celles-ci découlaient, "de la façon déplorable dont avait été appliquée ou déformée le système monétaire de Bretton Woods".

"Le mouvement désordonné de certaines monnaies étrangères, dont le dollar, a-t-il précisé, a créé un climat d'inflation permanente... qui entraînerait le monde européen en particulier dans une marche de plus en plus rapide, dont il fallait bien prévoir qu'elle connaîtrait un temps d'arrêt".

M. Schlesinger a affirmé que les États-Unis demeuraient attachés au succès des négociations SALT avec l'Union soviétique et qu'ils ne recherchaient pas, en modifiant leur doctrine stratégique, à prendre un avantage ou à obtenir la capacité d'une "force de riposte" supérieure à celle de l'URSS après un premier échange nucléaire.

Il a souligné que toute la politique américaine vis-à-vis de l'URSS était basée sur l'équilibre des forces et en particulier des forces stratégiques. Il a exprimé la crainte que l'Union soviétique, après avoir obtenu l'avantage numérique dans la limitation des armes offensives décidée en mai 1972, s'emploie maintenant à combler son retard technologique sur les États-Unis et à mettre au point une force de riposte supérieure à celle des États-Unis.

"Nous espérons qu'ils ne le feront mais nous ne pouvons pas nous mettre dans une position telle qu'ils y parviennent", a-t-il dit.

M. Schlesinger s'est déclaré optimiste sur les progrès pouvant être réalisés dans les négociations SALT qui doivent reprendre le 31 janvier à Genève ainsi que sur les intentions de l'Union soviétique. "Il y a eu une amélioration dans nos relations et dans nos discussions avec l'Union soviétique", a-t-il dit.

WASHINGTON (AFP) — M. James Schlesinger, secrétaire à la Défense, a reconnu hier que l'amiral Moore, chef d'état-major inter-armes, avait manqué de vigilance, mais il a démenti qu'il ait jamais existé un réseau d'espionnage militaire au Conseil national de sécurité.

M. Schlesinger a été longuement interrogé sur les transmissions non autorisées de documents du Conseil national de sécurité aux chefs militaires par le bureau de liaison du Pentagone qui existait autrefois à la Maison-Blanche.

Le secrétaire à la Défense a découragé les spéculations sur le remplacement imminent de l'amiral Moore en raison du meurtrement du président Nixon et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, devant les révélations sur les agissements du bureau militaire de liaison au Conseil national de sécurité.

ATHÈNES (par l'AFP) — La Cour d'assises d'Athènes a condamné à la peine de mort les deux Palestiniens Chafik Arid et Talal Khaled.

Plus tôt, après deux heures de délibération, la Cour d'assises les avait reconnus coupables d'"homicide de cinq personnes dans des circonstances particulièrement odieuses".

C'est impassibles, un léger sourire ironique aux lèvres, que Chafik Arid et Talal Khaled se sont entendus condamner à mort par la Cour d'assises d'Athènes.

Dans son réquisitoire, le procureur avait écarté l'homicide commis dans des "circonstances particulièrement odieuses" qualifiant le crime "d'homicide simple", ce qui aurait entraîné une condamnation à la prison à perpétuité. Ce n'est qu'après décision de la Cour qualifiant le crime de "particulièrement odieux" que le procureur a requis l'ap-

plication de la loi, soit la peine de mort.

Le verdict a été accueilli avec étonnement par le rare public admis à suivre les audiences, l'avis général étant que les deux Palestiniens bénéficieraient d'un verdict relativement clément.

Refusant aux accusés la qualité de "militaire", le procureur a souligné que même pour les soldats d'accord de Londres du 8 août 1945 qualifiant de crime contre l'humanité l'obéissance à des ordres ayant conduit à des crimes. De même, le procureur a lancé un appel aux Palestiniens "afin que ceux-ci cessent d'exercer des violences qui ne peuvent apporter aucun résultat positif à leur cause".

Vers le démantèlement du blocus de Cuba?

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis pourraient prochainement accorder aux filiales argentines de sociétés américaines des licences d'exportation à Cuba, indiquait-on hier dans les milieux proches du gouvernement de Washington.

Bien que l'on s'efforce dans ces milieux de minimiser le caractère politique d'une telle décision, il est indéniable qu'elle constituerait un premier démantèlement du blocus économique de Cuba, en vigueur depuis 1964.

De source officielle, on se limite à confirmer que "plusieurs demandes de licences sont à l'étude". Celles-ci sont

soumises au Trésor américain, le ministère responsable de l'administration de la "loi sur le commerce avec l'ennemi" (trading with the enemy act).

Cuba, ainsi que la Corée du Nord et le Nord-Vietnam, figurent sur la liste des "ennemis".

Toutefois, la décision sera prise "à l'échelon le plus élevé du département d'Etat", c'est-à-dire par le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger lui-même.

Ce n'est rien moins que les filiales argentines de trois grands constructeurs d'automobiles — Ford, General Motors et Chrysler — qui sont en cause. Ces trois sociétés fabriquent au total 200.000

de 300.000 véhicules produits annuellement dans ce pays sud-américain.

Le problème latent des restrictions auxquelles sont soumises les compagnies dites "multinationales" installées en Argentine a commencé à se poser de façon concrète depuis l'accession au pou-

voir du gouvernement Peron. Celui-ci a non seulement rétabli unilatéralement ses relations diplomatiques et économiques avec Cuba, mais a accordé à ce pays des crédits de 200 millions de dollars que Castro veut utiliser pour l'achat de voitures, camions et tracteurs.

Il a admis que la crise des approvisionnements pétroliers n'était pas la seule cause des mesures monétaires prises par la France mais que celles-ci découlaient, "de la façon déplorable dont avait été appliquée ou déformée le système monétaire de Bretton Woods".

"Le mouvement désordonné de certaines monnaies étrangères, dont le dollar, a-t-il précisé, a créé un climat d'inflation permanente... qui entraînerait le monde européen en particulier dans une marche de plus en plus rapide, dont il fallait bien prévoir qu'elle connaîtrait un temps d'arrêt".

M. Schlesinger a affirmé que les États-Unis demeuraient attachés au succès des négociations SALT avec l'Union soviétique et qu'ils ne recherchaient pas, en modifiant leur doctrine stratégique, à prendre un avantage ou à obtenir la capacité d'une "force de riposte" supérieure à celle de l'URSS après un premier échange nucléaire.

Il a souligné que toute la politique américaine vis-à-vis de l'URSS était basée sur l'équilibre des forces et en particulier des forces stratégiques. Il a exprimé la crainte que l'Union soviétique, après avoir obtenu l'avantage numérique dans la limitation des armes offensives décidée en mai 1972, s'emploie maintenant à combler son retard technologique sur les États-Unis et à mettre au point une force de riposte supérieure à celle des États-Unis.

"Nous espérons qu'ils ne le feront mais nous ne pouvons pas nous mettre dans une position telle qu'ils y parviennent", a-t-il dit.

M. Schlesinger s'est déclaré optimiste sur les progrès pouvant être réalisés dans les négociations SALT qui doivent reprendre le 31 janvier à Genève ainsi que sur les intentions de l'Union soviétique. "Il y a eu une amélioration dans nos relations et dans nos discussions avec l'Union soviétique", a-t-il dit.

WASHINGTON (AFP) — M. James Schlesinger, secrétaire à la Défense, a reconnu hier que l'amiral Moore, chef d'état-major inter-armes, avait manqué de vigilance, mais il a démenti qu'il ait jamais existé un réseau d'espionnage militaire au Conseil national de sécurité.

M. Schlesinger a été longuement interrogé sur les transmissions non autorisées de documents du Conseil national de sécurité aux chefs militaires par le bureau de liaison du Pentagone qui existait autrefois à la Maison-Blanche.

Le secrétaire à la Défense a découragé les spéculations sur le remplacement imminent de l'amiral Moore en raison du meurtrement du président Nixon et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, devant les révélations sur les agissements du bureau militaire de liaison au Conseil national de sécurité.

ATHÈNES (par l'AFP) — La Cour d'assises d'Athènes a condamné à la peine de mort les deux Palestiniens Chafik Arid et Talal Khaled.

LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉALOFFRE D'EMPLOI
Programmeur senior
Service de l'Informatique

Fonction: Élaborer des programmes destinés aux traitements des données par ordinateur et coordonner l'ensemble ou une partie des travaux.

Exigences: Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, option informatique, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans un poste de programmeur classe II.

Traitement: Jusqu'à un maximum de \$11,624 selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 30 janvier 1974 à:

La Commission des Écoles Catholiques
de Montréal
Pièce 213 - Service du Personnel
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.
H1X 3B3

Le secrétaire général,
Sylvio de Grandmont

LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOI

PROFESSEURS AU COURS SECONDAIRE

I- ÉDUCATION PHYSIQUE (hommes-femmes)

Exigences:
Brevet d'enseignement de préférence formation spécialisée.

II- FERBLANTERIE - TOLERIE

Exigences:
— Diplôme technique ou à défaut une formation professionnelle suffisante.
— Au moins trois (3) années d'expérience industrielle pertinente.

Traitement:
Conforme à la scalarité et à l'expérience d'après les normes de la convention collective des enseignants.

Les personnes intéressées sont priées de faire leur demande le plus tôt possible en composant 525-6311, poste 330.

Le secrétaire général
Sylvio de Grandmont

Centre Hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke
(plus de 400 lits)

recherche les services d'un

OFFICIER DE BUDGET

Responsabilités:

Le titulaire du poste sera responsable de la préparation, de l'appropriation et du contrôle des budgets d'exploitation et d'équipement.

Exigences:

— C.A., C.G.A., R.I.A.
— Expérience pertinente d'au moins 5 ans, de préférence dans le secteur hospitalier.
— Excellente habileté analytique.

Salaire:

À discuter selon l'expérience.

Les candidats intéressés doivent expédier un curriculum vitae avant le 9 février 1974. Toute demande sera tenue confidentielle.

Centre Hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke
Directeur du personnel
Dossier 200
555, rue Murray
Sherbrooke, Qué. G1G 2E8

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

requiert les services d'un

Responsable du placement étudiant

Fonctions:

Le rôle de cet employé est d'établir des relations entre le collège et le monde du travail, de solliciter des emplois à temps partiel pour les étudiants, de recevoir les étudiants à la recherche d'un emploi et de les présenter aux employeurs, de rédiger des communiqués pour les différents médias d'information du collège. Son travail se situe à l'intérieur des services aux étudiants du collège et, à ce titre, il doit être capable d'assumer toute tâche connexe à son emploi.

Qualifications requises:

— Posséder un diplôme universitaire en sciences humaines nécessitant 16 années de scolarité.
— Être bilingue.
— Connaître le milieu étudiant de niveau collégial.
— De préférence connaître le milieu socio-économique de la rive sud.

Salaire:
De \$8,204 à \$14,185 selon l'expérience et les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour jeudi le 31 janvier 1974 au:



Bureau du personnel
Collège Édouard-Montpetit
945, chemin Chambly
Longueuil, Qué.

LE COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

requiert les services de

A/ professeurs à temps complet pour la session hiver 74 seulement dans les disciplines suivantes:

• Techniques dentaires

Qualifications requises:
— Être technicien dentaire.
— Expérience pertinente.

• Géologie

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire en géologie.
— Expérience pertinente.

B/ professeurs à temps partiel pour les disciplines suivantes:

• Histoire

Pour dispenser le cours 330-951: Histoire du Québec.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire de 1er cycle en histoire.
— Expérience pertinente.

• Géographie

Pour dispenser le cours 320-921: Géographie du Québec.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire de 1er cycle en géographie.
— Expérience pertinente.

Salaire:

Selon les normes de la convention collective.

Faire parvenir votre curriculum vitae pour mardi le 29 janvier 1974 au:



Bureau du personnel
Collège Édouard-Montpetit
945, chemin Chambly
Longueuil, Qué.

Carrières et Professions

RESPONSABLE DE LA RECHERCHE
ET DE L'ÉDUCATION

Poste:

Le candidat auquel le poste sera attribué, devra exécuter tous les travaux relatifs à la recherche dans les domaines des relations de travail, législations ouvrières et autres.

Il devra également collaborer à l'établissement et au fonctionnement des divers services tels que:

— programmes d'éducation syndicale;
— édition d'un journal d'information.

Exigences:

— Parfait bilingue.
— Détenteur d'un baccalauréat ès arts ou autre diplôme universitaire pertinent.
— Expérience dans les domaines de la recherche, mouvements ouvriers, relations de travail, etc.

Traitement:

— Salaire de \$10,550.
— Allocation de frais d'automobile et d'essence.
— Fonds de pension.
— Plan de bénéfices marginaux avantageux.

Faire parvenir curriculum vitae à:

M. Aimé Gohier, président
Union des employés de Service
Local 298, FTQ
1677 est, rue Mont-Royal
Montréal, Qué.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT

POSTE:

DIRECTEUR DU SERVICE SOCIAL
EN MILIEU HOSPITALIER

ENDROIT:

Siège social à Hull.

SOMMAIRE DES FONCTIONS:

Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux en milieu hospitalier de l'Outaouais (Région #7).

QUALIFICATIONS:

— Diplôme universitaire en service social.
— Quelque expérience pertinente.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 9 FÉVRIER 1974 AU:

Directeur du Personnel
Centre de Services Sociaux de
l'Outaouais,
Case postale 577,
Hull (P.Q.)

Traducteur-réviseur

Une importante société industrielle recherche les services d'un traducteur expérimenté (de l'anglais au français), apte à faire de la révision, qui sera intégré à son service de traduction et révision.

Le travail

Le travail comportera de la traduction et de la révision dans des proportions variables. La part de révision est susceptible de beaucoup augmenter avec le temps et le titulaire pourra être appelé à assumer certaines responsabilités administratives.

Domaines variés (général, administration, secteurs techniques)

Les exigences

Formation universitaire. Au moins trois ans d'expérience à plein temps de la traduction. Sens de la norme linguistique et de la recherche terminologique. Facilité à traiter avec les autres.

Traitement correspondant à la moyenne pratiquée dans l'entreprise privée. Avantages sociaux usuels. Travail au siège social de la société, à Montréal.

Adresser lettre de candidature et curriculum vitae à:

Case 2267
Le Devoir

COMMISSION SCOLAIRE LES BECQUETS

requiert les services d'un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

qui cumulera les fonctions de
directeur financier et de
directeur de l'équipement

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission.

Le directeur financier et de l'équipement planifie, organise et coordonne l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, au budget, à la comptabilité, à l'équipement, à l'entretien et à l'approvisionnement. Il accomplit tout autre tâche que lui confie le directeur général.

Qualifications requises:

— Un diplôme universitaire.
— Une expérience pertinente jugée valable.

Milieu de travail:

Commission scolaire élémentaire de 1,000 élèves.

Rémunérations:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Conditions:

Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae seront recevables jusqu'au mardi 5 février à 17 heures.

Adresser à:

Gilles Boissonneault,
Commission Scolaire Les Becquets
C.P. 249, Deschailons,
Cité Lotbinière, Qué.

Voir autres Carrières et Professions,
en page 11

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE
Service du personnel

Poste vacant:

DEUX PROFESSEURS DE SOUDURE

Offre d'emploi No SEA 08

Le Service de l'éducation des adultes de la C.S.R. La Vérendrye demande deux professeurs de soudure pour la période du 4 février 1974 au 21 juin 1974.

Salaire: \$255 par semaine.

Pour informations:

MM. Fernand Noel ou Gerald Bastarache
665, 3e avenue
Val d'Or, Qué.
Tél.: (819) 824-2754 (frais virés)



collège de sherbrooke

Offre d'emploi

Poste:

CONSEILLER ANDRAGOGIQUE

Fonctions:

Le conseiller andragogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens andragogiques adaptés aux besoins du Collège et de sa clientèle dans une ou plusieurs disciplines. Il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

Exigences:

— Posséder un diplôme universitaire en andragogie ou équivalent.
— Posséder de l'expérience dans l'enseignement.

Salaire:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 6 février 1974 à 17h. au:

Secrétaire général
Collège de Sherbrooke
475, rue Parc
Sherbrooke, Qué.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE OUVERT

DIRECTEUR DU SERVICE
DES RESSOURCES

ENDROIT:

Siège social à Hull.

FONCTIONS:

— Coordonner, sur une base régionale, les admissions dans les Centres d'Accueil;
— Assurer la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions de chaque Centre d'Accueil;
— Participer à l'élaboration, la négociation et le renouvellement des contrats de services régissant la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions et la distribution des services sociaux dans les Centres d'Accueil;

— Assurer dans le cadre de ces contrats de services, la direction et la supervision professionnelle des praticiens oeuvrant à plein temps dans les Centres d'Accueil et assurer l'application et le respect des politiques et procédures administratives et professionnelles en vigueur au C.S.S.O.;

— Assurer l'exécution et le respect des ententes contractuelles et faire le lien continu entre la direction du C.S.S.O. et celle des Centres d'Accueil;

— Assurer la participation du C.S.S.O. à tous projets de développement de ses ressources.

QUALIFICATIONS:

— Détenir un diplôme universitaire en service social.
— Posséder quelques années d'expérience pertinente en service social.

SALAIRE:

Selon l'échelle P-1 de la convention collective.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 9 FÉVRIER 1974 AU:

Directeur du Personnel
Centre de Services Sociaux de
l'Outaouais,
Case postale 577,
Hull, (P.Q.)

COMMISSION INDUSTRIELLE L.M.T.

(Lochenais - Mascouche - Terrebonne)

OFFRE D'EMPLOI

COMMISSAIRE INDUSTRIEL

Fonctions:

Relevant de la Commission industrielle, le titulaire aura les responsabilités suivantes:

Préparer un programme annuel d'action industrielle accompagné d'un budget selon la politique arrêtée par la commission industrielle.

Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux.

Voir à la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans les municipalités.

Agir à titre d'agent de liaison entre les municipalités et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement industriel.

Exigences:

Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion industrielle ou la commercialisation et la promotion de biens et services dans l'industrie.

De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, etc... ou toute expérience jugée équivalente.

Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux.

Salaire:

Selon expérience et qualifications.

Toute personne intéressée devra soumettre un "curriculum vitae" au soussigné avant 17:00 heures le 15 février 1974.

André De Marbro, secrétaire
COMMISSION INDUSTRIELLE L.M.T.
2929, rue Dupras
Ville de Mascouche, P.Q.

Le Comité provisoire du CLSC
du district

d'East Angus, Weedon, Cookshire
demande

COORDONNATEUR — ANIMATEUR

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Comité provisoire et en collaboration avec le Ministère, la population et les organismes du milieu:
— Élaborer un programme d'information sur l'implantation du C.L.S.C.
— Faire un inventaire des ressources et services dispensés à la population du district concerné.
— Identifier les caractéristiques socio-économiques du milieu.
— Faire un inventaire des besoins avec la population.
— Identifier les priorités de services et collaborer à l'ébauche d'un programme préliminaire.
— Exercer toute autre fonction que le Comité jugera bon de lui confier.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire en sciences humaines et/ou formation et expériences jugées équivalentes. Aptitudes au travail d'équipe et d'organisation communautaire. Disponibilité. Aptitudes au travail d'analyse et de conception.

CONDITIONS:

Salaire selon les qualifications et exigences du Ministère des Affaires sociales. Conditions de travail à déterminer avec le Comité provisoire.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

4 février 1974.

ADRESSER TOUTE CANDIDATURE:

C.P. 1416, Sherbrooke

Le C.L.S.C. DE PIERREFONDS

RECHERCHE

ANIMATEUR-ANALYSTE

FONCTIONS:

Sous la direction du comité d'implantation: poursuit l'information sur les implications de la loi 65 et de l'implantation des C.L.S.C.; promeut la participation des citoyens (regroupés ou non) à des actions collectives en vue de remédier aux problèmes sociaux de leur milieu; accentue les possibilités d'expression des ressources organisationnelles disponibles et de leur insertion dans le C.L.S.C.; aide la communauté à exprimer ses besoins, à les analyser, à concentrer son action sur les intérêts communs et à revendiquer ses droits; assure la liaison entre le comité d'implantation et les ressources du milieu, assiste le comité d'implantation dans la définition de la mission spécifique du C.L.S.C. et dans l'élaboration d'un plan d'organisation; participe aux comités de programmation et les assiste dans l'inventaire socio-économique du milieu, dans la collecte des données caractéristiques de la population et dans l'inventaire de ses besoins et de ses ressources.

CANDIDAT:

Être une personne du milieu ou le bien connaître pour mieux l'impliquer et coordonner les groupes; être capable de susciter de bonnes relations entre les groupes; être informé sur la loi 65 et les C.L.S.C.; avoir un esprit de synthèse et de créativité; posséder des qualités d'analyse et de conception; savoir travailler dans une équipe multidisciplinaire; posséder une formation universitaire en sciences humaines ou une expérience d'au moins 5 ans dans un domaine connexe ou en animation communautaire; être bilingue.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

ANIMATEUR SOCIAL

FONCTIONS:

Assiste l'animateur-analyste dans ses fonctions; assume les rôles d'accueil et d'information pour les personnes se présentant au local du comité d'implantation; participe à la définition des besoins et à la programmation, en particulier, du comité "Accueil Information"; est responsable de la constitution d'une banque de données concernant les ressources offertes dans la région; prépare des instruments de diffusion et de vulgarisation des documents produits par les comités de programmation.

CANDIDAT:

Bien connaître le milieu et ses ressources dans le domaine des Affaires Sociales; avoir une personnalité facilitant les contacts fréquents avec le public; posséder des qualités d'analyse et de conception; savoir travailler dans une équipe multidisciplinaire; posséder un diplôme en assistance sociale ou en techniques de l'information ou une expérience de 3 ans dans le milieu des Affaires Sociales ou dans un domaine connexe; être bilingue.

SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

SECRÉTAIRE

FONCTIONS:

Recevoir les gens qui se présentent au local de pré-implantation; recevoir et acheminer les appels téléphoniques; procéder à la dactylographie, polycopie des procès-verbaux du comité responsable ainsi que des autres documents nécessaires aux comités de travail et aux animateurs; procéder à la traduction de certains documents.

CANDIDAT:

— elle devra être bilingue;
— elle devra avoir une personnalité agréable et être disponible.

SALAIRE:

Selon l'expérience et les qualifications.

Veuillez faire parvenir vos demandes avant le 11 février au:

C.L.S.C. Pierrefonds
12450, rue Gascon
Pierrefonds, H8Z 1S2

Conseil d'Éducation de Nipissing
North Bay, Ontario

École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de

PROFESSEUR DE MUSIQUE INSTRUMENTALE
pour septembre 1974

M.D. Lafleur, directeur
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

OFFRES D'EMPLOIS

— Infirmiers(ères) Licenciés(es).

Service Général.
Salaire: Selon la convention collective des hôpitaux de la province de Québec.

— Diététiste Professionnelle.

Salaire: Selon les échelles de salaires en vigueur dans les Hôpitaux de la province de Québec.

S'ADRESSER:

Directeur du Personnel,
Hôpital Notre-Dame de Sainte-Croix,
Mont-Laurier, Co. Labelle.
(819) 623-1234, Poste 21.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT

POSTE:

SUPERVISEUR

ENDROIT:

Mont-Laurier

FONCTIONS:

Superviser une équipe de praticiens affectés aux secteurs, enfance et famille.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en service social.
- Trois ans d'expérience en service social.

SALAIRE:

Selon l'échelle P-1 de la convention collective.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 9 FÉVRIER 1974 AU:

Directeur du Personnel
Centre de Services Sociaux de
l'Outaouais,
Case postale 577,
Hull, (P.Q.)

ASSISTANT AU COURTAGE

LE POSTE:

Solliciter des affaires et promouvoir auprès des courtiers en assurance générale et vie, tous les contrats et les services de la Compagnie.

LE CANDIDAT DOIT:

- être bilingue;
- avoir une bonne personnalité et une expérience de la vente;
- posséder une connaissance pratique de la Loi de l'impôt sur le revenu et en connaître les effets relatifs aux polices des compagnies d'assurance-vie;
- savoir analyser les situations et y trouver les solutions appropriées;
- avoir terminé le cours LUATC et de préférence être inscrit pour le C.L.U.

RÉMUNÉRATION:

Salaire et dépenses, plus bonis et commissions.

Faites parvenir votre curriculum vitae et le salaire exigé à:

Gilbert J. Mullie, C.L.U.
Gérant du Courtage
ManuVie
Suite 625
1140 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal, P.Q. H3A 1M8

Toutes les réponses seront traitées de façon strictement confidentielle.

COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE YOVILLE

DIRECTEUR
DES SERVICES FINANCIERS

Poste de cadre D-2, classe II

Attributions:

- Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services financiers planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.
- Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances de la commission scolaire.
- Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans des fonctions administratives équivalentes.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Date limite:

Le 1er février.

Faites parvenir les offres de services en mentionnant le numéro 73-16.

POSTE OUVERT

TECHNICIEN EN ADMINISTRATION CL. I
(Équipement et aménagement)

Nature du travail:

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à effectuer divers genres de travaux techniques reliés à l'élaboration et à la mise en application de normes d'équipement et d'équipement.

Qualifications requises:

- Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles ou d'études techniques, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. (Au moins 14 ans de scolarité).
- Être capable de dessiner des projets de rénovation.
- Expérience de 3 ans ou moins dans les attributions caractéristiques de la classe.
- Une expérience pertinente plus grande peut compenser une scolarité moindre.

Salaire:

De \$6,988 à \$9,950.

Faire parvenir les offres de service avant le 1er février 1974 à 16 heures en mentionnant le numéro 73-09.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOVILLE
SERVICE DU PERSONNEL
200, RUE ELLICE
BEAUMARNOIS, QUÉBEC J6N 1Y1

UNIVERSITÉ DE MONCTON
RECHERCHE

UN PROFESSEUR EN GÉNIE CIVIL

FONCTIONS:

Enseignement, recherche et participation au développement du département.

DOMAINES:

Spécialisé dans un des domaines suivants: Transport, route et urbanisme, ou génie sanitaire et environnement.

TITRE REQUIS:

Le Ph.D. ou Maîtrise avec expérience pratique. Une connaissance adéquate de l'anglais est exigée.

RANG ET TRAITEMENT:

Négociable — selon la formation et l'expérience du candidat. Échelle 1973-74: adjoint, minimum de \$11,950; agrégé, minimum de \$15,450; titulaire, minimum de \$19,475.

Faire parvenir un curriculum vitae immédiatement et au plus tard le 1er juillet 1974 à:

Dr N.K. Srivastava
Directeur
Département de Génie
Université de Moncton
Moncton,

UNIVERSITÉ DE MONCTON
RECHERCHE

UN PROFESSEUR EN GÉNIE INDUSTRIEL

FONCTIONS:

Enseignement au premier cycle, recherche et participation au développement du département.

DOMAINES:

Spécialisé dans un des domaines suivants: Recherche opérationnelle, Planification et Management ou systèmes manufacturiers procédés industriels, étude du travail et contrôle de la qualité.

TITRES REQUIS:

Le Ph.D. ou Maîtrise avec expérience pratique. Une connaissance adéquate de l'anglais est exigée.

RANG ET TRAITEMENT:

Négociable — selon la formation et l'expérience du candidat. Échelle 1973-74: adjoint, minimum de \$11,950; agrégé, minimum de \$15,450; titulaire, minimum de \$19,475.

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 1er juillet 1974.

Dr N.K. Srivastava
Directeur
Département de Génie
Université de Moncton
Moncton, N.-B.



RESPONSABLES
DE PROGRAMMES
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Assumer la responsabilité de programmes de formation à l'animation (élaboration, mise sur pied, gestion, évaluation...); Voir à la sélection, à la formation et à l'encadrement de personnes-ressources en animation.

Qualifications:

Détenir une maîtrise, de préférence en psychologie; posséder une formation et/ou une expérience professionnelle pertinente; avoir une expérience en éducation des adultes.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 5 février 1974.

SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
CASE POSTALE 6128
MONTRÉAL, QUÉBEC

PROFITEZ DE L'HIVER

- Si vous en avez assez de la pollution;
- Si vous en avez assez de vous déplacer les fins de semaine;
- Si vous aimez le ski, la moto-neige, la raquette;
- Si vous voulez profiter au maximum de l'hiver tout en ayant un poste intéressant;
- Si vous avez une formation en NURSING, alors on vous attend à 35 minutes du Mont-Tremblant:

POSTES DISPONIBLES (quart de travail stable)

- 1 Infirmière-chef (Jour)
- 6 Infirmières autorisées (Jour-Soir-Nuit)
- 2 Assistantes-hospitalières (infirmières autorisées) (Soir-Nuit)
- 8 Infirmiers auxiliaires (Jour-Soir)
- 10 Gardes-malades auxiliaires (Jour-Soir-Nuit)

SALAIRE: Selon la convention, plus conditions spéciales.

Pour informations: composer 819-275-2118, poste 349

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
a/s Directeur du personnel
L'Annonciation
Cité Labelle, P.Q.
JOT 110

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un
Technicien en administration - cl. I
au service du personnel

Fonctions:

- Assumer la responsabilité des avantages sociaux.
- Élaborer des procédures administratives.
- Participer au processus de recrutement du personnel.
- Informer les employés sur les conditions générales de travail.
- Gérer tous les dossiers du personnel.

Exigences:

- D.E.C. en techniques administratives.
- 3 ans d'expérience dans le domaine de la gestion du personnel.

Salaire:

Entre \$7,524 et \$10,717.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 1er février 1974 au:



Service du personnel
Collège de Maisonneuve
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal H1X 2A2

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU
CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC

RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le directeur général a la responsabilité entière de la bonne marche des activités du Conseil de la Coopération. Il voit à l'administration, favorise et organise la promotion ainsi que la diffusion du coopératisme dans le milieu. Il maintient des relations avec les organismes gouvernementaux, les agents de vie économique-sociale ainsi qu'avec les corps intermédiaires et les institutions coopératives existantes. Il dirige une équipe, oriente des travaux de recherche touchant particulièrement les changements économiques, législatifs et sociaux ayant des répercussions sur l'économie et sur les institutions coopératives. Il coordonne certaines activités découlant de projets communs à plusieurs institutions membres du conseil.

QUALIFICATIONS:

Agé de 30 ans et plus, le candidat possède une formation universitaire en sciences humaines et/ou gestion des affaires ou l'équivalent et de préférence une bonne expérience du système coopératif et de son fonctionnement. Le poste exige beaucoup d'entregent, de l'initiative, un sens de l'organisation très développé et une habileté à coordonner. Le candidat doit bien maîtriser la langue française et avoir une assez bonne connaissance de la langue anglaise. Il doit pouvoir voyager et faire de la représentation assez fréquemment. Il est à la fois un homme de pensée et d'action.

SIÈGE SOCIAL: Ville de Québec.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Excellents bénéfices sociaux et voiture fournie.

SALAIRE: \$20,000. et plus, selon la compétence et l'expérience.

Veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

M. Yves Hébert,

DUBOIS, FARLAND, ST-HILAIRE ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

1135, Chemin St-Louis, suite 302, Québec 6. (418) 683-2941



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CONSEILLER PRINCIPAL
CHARBON

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa (Ontario)

LE MINISTÈRE:

Entre autre, la responsabilité d'assurer l'utilisation efficace des ressources minérales et énergétiques du Canada pour le bénéfice présent et futur de la nation.

LE POSTE:

Le Secteur de l'énergie du Ministère évalue l'information économique et autre relative à l'énergie et à ses sources et coordonne, élabore et recommande des politiques en ce qui concerne l'exploitation efficace et économique de toutes les sources énergétiques. Le candidat choisi occupera le poste de conseiller principal du Ministère en ce qui concerne l'industrie canadienne du charbon et organisera et dirigera des études économiques et techniques approfondies de tous les aspects de cette industrie, y compris les réserves, l'exploration, les méthodes de production, le traitement, le transport et la commercialisation. Des études du rôle du charbon en ce qui concerne l'économie énergétique globale du Canada se poursuivront en collaboration étroite avec les conseillers principaux du pétrole et du gaz, de l'énergie électrique, de l'uranium et de l'énergie nucléaire.

LE CANDIDAT:

Doit posséder un diplôme universitaire soit en génie, soit en économie ainsi que plusieurs années d'expérience dans un domaine connexe.

TRAITEMENT: Jusqu'à \$36,500 (effectif le 1 avril 1974).

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés, à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu.

Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue.

La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Les intéressés sont priés de soumettre un résumé détaillé de leurs qualifications et de leur expérience à la:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7
À L'ATTENTION DE M. R.K. COX
PROGRAMMES DE DIRECTION

Pour être prises en considération, les candidatures doivent être reçues au plus tard le 7 février 1974.

Prière de rappeler le numéro du concours 74-8003 dans toute correspondance se rapportant à ce poste. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

L'Agence Canadienne de Développement International (A.C.D.I.)

recrute des

ÉCONOMISTES

pour le

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION (M.D.C.)
RÉPUBLIQUE DU NIGER

1/ Économiste chargé du développement rural

Fonctions:

- À titre d'économiste agricole, s'occuper de l'ensemble du secteur économie rurale (agriculture, élevage, eaux et forêts, génie rural, coopératives) tant sur le plan de la programmation des opérations que sur le plan de l'étude des projets agricoles et de leurs incidences sur l'économie du Niger.
- En collaboration avec les divers services du ministère de l'économie rurale, l'économiste agricole établira les sous-dossiers économiques (études de factibilité) des divers projets.

Conditions d'admissibilité:

- Maîtrise en sciences économiques, si possible spécialisation en agriculture.
- Familiarité avec les études de pré-factibilité et de factibilité.
- 2 à 5 ans d'expérience dans un travail connexe.
- Citoyenneté canadienne.

2/ Économiste chargé du contrôle de l'exécution du plan

Fonctions:

- Le chargé du contrôle de l'exécution du plan devra travailler en collaboration étroite avec les divers experts sectoriels du M.D.C. (économie rurale, transport, hydraulique, développement régional) et les services techniques des divers ministères (économie rurale, santé nationale, éducation, transports...) afin d'élaborer un rapport analytique de chacune des opérations en cours de réalisation.

Conditions d'admissibilité:

- Maîtrise en sciences économiques.
- 2 à 5 ans d'expérience dans un travail connexe.
- Citoyenneté canadienne.

3/ Autres postes

L'A.C.D.I. accepte également la candidature d'économistes planificateurs, d'économistes agricoles et d'économistes en transports intéressés à des postes éventuels dans les pays du Sahel.

Conditions de travail:

- Contrat de 2 ans.
- Salaire dépendant de l'expérience et du traitement antécédent.
- Indemnités de service à l'étranger et autres avantages.

Date limite: Le 8 février 1974.

Adresser:

Direction des ressources humaines (M)
Section de l'administration publique
Agence Canadienne
de Développement International
122, rue Bank, Ottawa, Ontario K1A 0G4
MRD/3320/3322

Un raid
aérien de
l'IRA

BELFAST (AP) — L'IRA a effectué hier son premier raid aérien en larguant d'un hélicoptère deux bidons à lait explosifs sur le poste de police de Strabane.

Un des engins est tombé dans l'enceinte du poste, l'autre à l'extérieur, mais ni l'un ni l'autre n'a explosé.

"C'était une attaque maladroite, a déclaré un officier britannique. Mais elle aurait pu être sanglante si les bombes avaient explosé."

Le poste de Strabane, une ville située à la frontière des deux Irlandes, et dont la population est en majorité catholique, est occupé par des militaires britanniques et des policiers. Il a déjà été attaqué à plusieurs reprises par des commandos terroristes.

Selon les autorités militaires, l'hélicoptère, qui avait été volé deux heures plus tôt par quatre hommes armés en Irlande du Sud, a franchi la frontière à basse altitude pour larguer ses bombes. Il a aussitôt repassé la frontière.

La garnison du poste ne paraît pas avoir riposté au cours du raid.

L'IRA s'était déjà servi d'un hélicoptère, l'année dernière, pour faire évader trois de ses dirigeants d'une prison de Dublin.

De plus, un homme a réussi à Belfast à abandonner un camion piégé dans une rue du centre de la ville, sous les yeux mêmes des soldats qui avaient été avertis par téléphone d'un attentat imminent.

Au moment où l'alerte était lancée, l'homme se trouvait encore au volant de son véhicule, un camion chargé de caquets de fruits. Tout autour de lui, les soldats inspectaient les véhicules mais sans chercher dans le camion puisqu'ils le voyaient occupé. Quand les soldats donneront l'ordre d'évacuer la rue, l'homme descendit de son véhicule et se perdit dans la foule.

L'explosion a eu lieu quelques secondes plus tard, projetant tout autour des débris de poires, d'oranges et d'oignons. Sept personnes ont été res légèrement blessées.

Bombe dans
une banque
israélienne
de Londres

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Une bombe a été lancée hier par un inconnu dans les locaux d'une banque israélienne, dans la City de Londres. L'engin a explosé derrière un comptoir, ne blessant que légèrement une jeune fille.

La banque visée est une succursale de Hapoalim, le troisième groupe bancaire israélien. Les employés présents ont pu toutefois s'écarter à temps; seule une jeune fille fut légèrement coupée par des débris. L'auteur de l'attentat a pu prendre la fuite.

Les raisons de l'agression restent indéterminées, estiment les enquêteurs. La banque, précise-t-on en particulier, n'est pas chargée du transfert des fonds pour Israël collectés dans la communauté juive britannique.

Veto présidentiel
à la loi contre
l'aide à Athènes?

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon opposera probablement son veto à la loi contre l'aide militaire à la Grèce que le Sénat vient d'adopter, a-t-on appris dans l'entourage de la Maison-Blanche. Telle qu'elle a été votée à mains levées mercredi par le Sénat, la nouvelle loi interdit toute aide militaire ou toute vente de matériel militaire à crédit par les États-Unis à la Grèce, tant que le président ne donne pas au Congrès l'assurance que ce pays respecte pleinement toutes les obligations politiques et militaires du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Le sénateur démocrate Claiborne Pell, auteur du projet, a expliqué qu'il s'agissait d'un geste symbolique destiné à montrer au peuple grec qu'il y avait encore aux États-Unis des gens qui souhaitent le rétablissement des institutions démocratiques en Grèce.

journée
mondiale
des
lépreux

Me Piché au Richelieu

Les Affaires culturelles, qui reçoivent déjà peu, ne dépensent même pas tout

par Gisèle Tremblay

Est-il concevable qu'une nation qui se prétend "différente" en Amérique du Nord, non seulement ne consacre à sa culture qu'un "miserable budget" de 20 millions sur un total de \$6 milliards, mais encore n'arrive même pas à le dépenser entièrement alors même que ses institutions artistiques sont "bloquées dans leur développement" faute de subventions?

C'est à un auditoire d'hommes d'affaires, réunis hier à l'hôtel Reine Elizabeth pour un dîner-causerie du club Richelieu, que le pré-

sident honoraire (et ex-président en exercice) de la région de la Place des Arts, Me Marcel Piché, a confié son indignation quant à "l'indigence de nos moyens culturels".

Après avoir rappelé que \$975,000 et \$600,000, respectivement, sont restés inemployés des budgets de \$18,5 et \$19 millions accordés au ministère des Affaires culturelles ces deux dernières années, Me Piché a affirmé qu'en tout état de cause, ce n'est pas \$20 mais \$60 millions qu'on devrait mettre à la disposition du ministère

pour répondre aux besoins. Le budget du ministère de l'Éducation, doit diminuer progressivement à compter de cette année et c'est là une bonne occasion, a-t-il ajouté.

Si un redressement énergétique n'est pas accompli, a poursuivi l'orateur, comment la politique d'"autonomie culturelle" du premier ministre de la province serait-elle sérieuse? et comment, autrement que par sa culture, le Québec resterait-il différent des peuples anglophones d'Amérique du Nord?

"Il est tragique, s'est exclamé Me Piché, de voir un peuple aussi assoiffé de culture, en être privé par l'incurie de ceux là mêmes qui, à grands cris, lui disent qu'il faut qu'il soit lui-même, donc différent des autres sur ce continent."

Cette soir, Me Piché n'en veut pour preuve que "le succès fantastique de la Place des arts" dont l'auditoire, qui s'accroît sans cesse depuis le début, atteindra cette année 1,200,000 personnes, c'est-à-dire autant que les Expos (équipe de baseball de Montréal).

Cette incurie, Me Piché l'attribue aux gouvernements successifs, de "toute couleur politique", qui ont, "lors de la fabrication de chaque budget, mesquinement rogné les crédits demandés par les ministres des affaires culturelles".

Me Piché a ensuite passé en revue les divers secteurs d'activités culturelles, pour y relever les besoins les plus pressants. Il s'est arrêté, notamment, à l'opéra, auquel de petits pays comme la Suisse, la Suède, le Danemark et l'Autriche consacrent un ou plusieurs théâtres.

Il a aussi souligné que la Place des arts est maintenant forcée de refuser des spectacles et qu'il lui faudrait, pour les loger, un quatrième théâtre, de 2,300 places.

Il y a quelques mois, a observé Me Piché, un député fédéral s'est interrogé ouvertement sur la création d'un ministère fédéral de la culture: si l'indifférence du Québec persiste, a prédit l'orateur, "le risque est grand" d'assister à la création de ce ministère et à "l'envahissement du fédéral dans des secteurs de compétence provinciale".

Bernard Luc et Jean-Pierre Conty qui s'intitule "Quand épousez-vous ma femme". Cette comédie prendra l'affiche du Théâtre des Marguerites le 25 juin (on croit rêver!). La distribution comprendra Janine Sutto, Mariette Duval, Gisele Dufour, Claudine Châtel, Guy Provost et, bien sûr, Georges Carrère lui-même.

Comme nous l'a précisé Carrère, "le sujet de la pièce ne se raconte pas. C'est un genre de Feydeau moderne. Il faut voir. Il se passe trop de choses et tout le monde y apporte son grain de sel".

Comme de coutume, les représentations auront lieu du mardi au vendredi à 21h, et le samedi à 19h30 et 22h30, jusqu'au 31 août.

Mentionnons, enfin, que le Théâtre des Marguerites entreprendra cet été sa huitième saison consécutive.

Georges Carrère pense "chaud"

Au Théâtre des Marguerites, à Trois-Rivières, on est d'avis que tous les moyens sont bons pour oublier l'hiver qui passe... beaucoup trop lentement. Son directeur, Georges Carrère, a décidé qu'il fallait tout de suite

battre le rappel d'un soleil éclatant et brûlant, en annonçant le titre de la pièce qu'on jouera cet été dans son sympathique théâtre de 400 places.

Il s'agit d'un vaudeville des dramaturges français Jean-

Grands prix de l'information

PARIS (AFP) — La communauté radiophonique de langue française réunissant la radiodiffusion belge, la société Radio-Canada, la Suisse romande et l'Office de radiodiffusion télévision française, vient de décerner les

grands prix de l'information. Pour le grand prix de l'actualité, le jury a attribué le prix à "6 septembre rue André Pascal vers 13 heures", présenté par l'ORTF.

Pour le grand prix du document d'information, le jury a décerné le prix à "Québec 73" présenté par la radio-télévision belge.

Chaque prix est doté de 5,000 francs suisses. Le montant de ces prix est versé aux reporters ou journalistes, auteurs des émissions retenues par le jury.

Prix des Deux Magots

PARIS (Reuter) — Le Prix des Deux Magots a été décerné à André Hardellet pour "Les chasseurs deux", publié aux éditions Jean-Jacques Pauvert, par 8 voix contre 2 à François Clément pour "Naisance d'une île", et une voix à Elisabeth Hupper, auteur de "La Terrasse".

La décision a été rendue au premier tour de scrutin.

samedi 9 février



Les Productions Perle présentent
André Benichou
Jazz Guitar Bach

auditorium le PLATEAU
3700, Côte St-Lavallée
Angers (Sherbrooke)
Prest. L'Oratoire

tnm
AVANT-DERNIÈRE, CE SOIR
MARDI au VENDREDI, 20 HEURES
SAMEDI 21 H — DIMANCHE 19 H

MISTERO BUFFO
avec la participation de
GILLES VIGNEAULT
Adaptation
MICHEL TREMBLAY
Mise en scène
ANDRÉ BRASSARD
Théâtre du Nouveau Monde
84 ouest, rue Sainte Catherine, 861 0563
Louise Dussault Claude Gai

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE

'LA MOSCHETA'
DE RUZZANTE & GUY DUFRESNE

mise en scène
CLAUDE DESLANDES
décors
MICHEL CATUDAL
costumes
CLAUDE GAGNON-CHOQUETTE
musique
GINETTE BELLAVANCE
AVEC
HELENE LOISELLE
EDGAR FRUITIER
LUC DURAND
JEAN-PIERRE CARTIER

1200 Bleury Renseignements 866-1964

avant **DEEP THROAT**
Gerard Damiano, le réalisateur de renommée mondiale, avait réalisé un autre chef-d'œuvre érotique...

18 ANS adultes

a CINEX film eastman color

teenie tulip

le jardin de la sensualité

avec peggy simpson elle est "teenie" karen

CONTINUEL DES MIDI!

à MIDI, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00

LE BEAVER
5117 ave du parc 844-1932

Voir horaires T.V., cinéma et théâtre en page 2

STUDIO B GRAND PRIX DU JURY CANNES '73 TOUS

L'INVITATION
UNE FÊTE FABULEUSE

SEM. 6.00, 7.55, 9.45
DIM. 2.25, 4.10, 6.00, 7.55, 9.45

STUDIO A DERNIERS JOURS LES TOUS

DERNIÈRES FIANÇAILLES
DE J.P. LEFEBVRE

SEM. 6.30, 8.15, 10.00
DIM. 3.00, 4.45, 6.30, 8.15, 10.00

Vieux Montréal
136 EST, ST-PAUL - 861-7863

SALLE RESNAIS POUR TOUS

"... fort intéressant, habilement construit et soucieux d'authenticité. A voir." — LE SOLEIL

L'HOMME AU CERVEAU GREFFÉ
EASTMANCOLOR

Mathieu CARRIÈRE
Nicoletta MACHIAVELLI
Michel DUCHAUSSOY

un film réalisé par DONIOL VALCROZE

CLYDE
35 MILTON 842-6063

6 MOIS POUR TOUS

Une oeuvre exceptionnelle JOURNAL DU DIMANCHE
Une vraie leçon de cinéma. L'EXPRESS

LA BONNE ANNEE
DE CLAUDE LELOUCH

Conservatoire d'Art cinématographique en collaboration avec le Goethe-Institut Montréal

CINÉMA ALLEMAND CONTEMPORAIN

Vendredi, le 25 janvier
19h00 LE DÉSASTRE
(de Reinhard Hauff, 1972, s.-t. français)

21h00 DIE ELTERN
(de Hans W. Geissendorfer, 1973, v.o.)

Samedi, le 26 janvier
19h00 TSCHETAN, DER INDIANERJUNGE
(de Mark Bohm, 1972/73, v.o.)

21h00 MATHIAS KNEISSL
(de Reinhard Hauff, 1971, v.o.)

Dimanche, le 27 janvier
15h00 DIE REISE NACH WIEN
(de Edgar Reitz, 1973, v.o.)

17h00 LA RICHESSE SOUDAINES DES PAUVRES PAYSANS DE KOMBACH
(de Volker Schlöndorff, 1971, s.-t. français)

19h00 AGUIRRE, WRATH OF GOD
(de Werner Herzog, 1972, s.-t. anglais)

21h00 CHÈRE MÈRE, JE ME PORTE BIEN
(de Christian Ziewer, 1971, s.-t. français)

Judi, le 31 janvier
20h00 FAUSE VIECHT
(de Bernhard Wicki, 1970, s.-t. anglais)

Vendredi, le 1er février
20h00 LUDWIG
(de Hans-Jürgen Syberberg, 1972, v.o.)

Samedi, le 2 février
20h00 SUMMER LIGHTNING
(de Volker Schlöndorff, 1972, s.-t. anglais)

Dimanche, le 3 février
19h00 THE MERCHANT OF THE FOUR SEASONS
(de R.W. Fassbinder, 1972, s.-t. anglais)

21h00 DER TOD DER MARIA MALIBRAN
(de Werner Schroeter, 1971, v.o.)

AMENEZ VOS ENFANTS ET PASSEZ VOUS-MÊMES UNE MERVEILLEUSE SOIRÉE!

THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE

Un monde étrange... fantastique... où règnent l'humour et la fantaisie.

Un pot-pourri Chaplin/Marx Brothers/Lanterne Magique.

Une série de sketches amusants joués par de vrais personnages qui semblent issus de dessins animés.

Ce Soir et Samedi Soir 20h. 30

Billets: \$7.00 \$6.00 \$4.50 \$3.50. EN VENTE: CCA 1822 ouest/Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Mtl Trust P.V.M.

Agences et CHARGEX 932-2234

THÉÂTRE MAISONNEUVE

RADIO-MUSIQUE • RADIO-THÉÂTRE • RADIO-LITTÉRATURE • RADIO-CULTURE

Concert de Radio-Canada

SOIRÉE LYRIQUE ET SYMPHONIQUE

ORCHESTRE DE RADIO-CANADA

Direction: Jean Deslauriers

Anna Chornodolska, soprano
Gabrielle Lavigne, mezzo-soprano
Chœur de voix de femmes
Direction: Marcel Laurencelle

• Programme •

Gluck: Extr. d' "Orphée et Eurydice"
Debussy: "La Damselle bleue"
Berlioz: Extr. de "La Damnation de Faust"
Debussy: Extr. de "L'Enfant prodigue"
Debussy: Trois Nocturnes

Ce soir à 20h30
Salle Claude Champagne
200 avenue Vincent-d'Indy

Entrée gratuite

tnm Tel: 861-0563

Billets en vente

geneviève bujold
jacques godin

EDUARDO MANET

eux

du 1er février au 3 mars '74

mise en scène PAUL BUISSONNEAU
costumes FRANÇOIS BARBEAU

musique MICHEL HINTON
décors GERMAIN

2e SEMAINE!



LES FILMS MUTUELS présentent
UNE PRODUCTION CLAUDE HÉROUX

JEANNE MOREAU
JEAN DUCEPPE

JE T'ATTACHE

UN FILM DE PIERRE DUCEPPE

avec ROSELYNE HOFFMANN • JEAN-RENÉ OUELLET
LIONEL VILLENEUVE • WILLIE LAMOTHE • YVAN DUCHARME

DANS 5 SALLES A MONTRÉAL

PARISIEN	PAPINEAU	LAVAL
VERSAILLES	GREENFIELD PARK	

DANS 4 SALLES EN PROVINCE

REX	MASKA	PALACE	CARREFOUR DE L'ESTRIE
SAINT-JEROME	SAINT-HYACINTHE	CHANDY	SHERBROOKE

(LAISSEZ-PASSER NON VALABLES - AUCUN PRIX JEUNESSE) - PARISIEN & PAPINEAU, À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. LAVAL-1, GREENFIELD-1, VERSAILLES (Selon Bleu) SUR SEMAINE À 7.30 & 9.30 P.M. SAMEDI & DIMANCHE À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30 & 9.30 P.M.

Cinéma ODEON



Interdit seulement à ceux qui ne peuvent aimer

...une histoire d'amour

pas comme les autres

Roméo et Juliette
FRANCO ZEFFIRELLI

CRÉMAZIE: 8.00

CRÉMAZIE VERDUN

ST DENIS, CRÉMAZIE 388-4210 3841 WELLINGTON 768-2092

Un Chabrol en super-forme

Chabrol fustige avec verve - PARIS MATCH

Les Noces Rouges

Michel Piccoli Stéphane Audran

Salle Renoir SEM. 7.30 - 9.30

STANLEY KUBRICK Orange Mécannique

Salle Mc Laren

le DAUPHIN SEM. 7.00 - 9.25

BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

ALEC GUINNESS

"HITLER: les dix derniers jours"

2e FILM

REGLEMENTS DE COMPTES A O.K. CORRAL

BERRI

ST DENIS, STE CATHERINE 878-2424

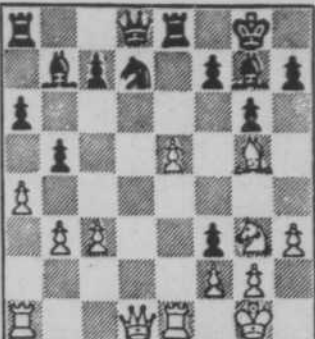
Le coup théâtral

Comme le dernier match du championnat mondial l'a démontré, les atouts psychologiques ont un profond effet sur le jeu d'échecs. Toute rencontre importante engendre son drame particulier, et cette vérité, on peut la constater à tous les niveaux de compétition. En fait, ce sont plutôt l'ensemble théâtral, les coups inattendus et le résultat brusque qui épatent le spectateur moyen même si l'issue éventuelle n'est pas tout à fait justifiée.

Autrefois, l'un des joueurs les plus excitants pour l'observateur était Spassky. Pendant son règne au sommet du monde échiquéen, son style a subi néanmoins un manifeste durcissement, mais depuis sa défaite aux mains de Fischer, ses parties sont redevenues brillantes. Voici la 3e partie du match Candidat contre Robert Byrne qu'il dispute actuellement à San Juan.

Dans la variante Breyer (9. Cb8) de la partie Espagnole que cette chronique a examinée à maintes reprises, les blancs prennent une décision critique par 13. Cf1, rejetant la continuation populaire 13. b4! Fb8 14. a4! introduit par Fischer dans la 10e partie du championnat mondial. Dans cette ligne, quelques mauvaises expériences avec la réponse active 14. a5 ont retabli le choix de Spassky dans ladite rencontre 14. Cb6, avec l'amélioration 15. a5 Cb7 16. Fb2 Tb8! Par 13. Cf1, Byrne songe à appliquer une continuation modeste adoptée parfois par Spassky lui-même afin de ne pas révéler des armes contre sa Breyer préférée. Les blancs agissent trop passivement par 15. b3, pourtant, une récente partie ayant poursuivi 15. a4 c5 16. d5 c4 17. Fe3 Cc5 18. De2 Cd7 19. Ta3, et les noirs égalisent par 19. Cb6!

Le traitement lent de l'ouverture par les blancs permet le coup libérateur thématique 16. d5!, ce qui devient toujours possible pour les noirs quand sa case e5 est suffisamment protégée. La faiblesse de c3 causera désormais des ennuis pour les blancs. 17. exd5 Cxd5 étant avantageux pour les noirs, les blancs essaient



Position après le 19e coup des noirs: 19... exf3!?

17. dxe5, ce qui marchera contre 17. Cxe5 18. Cxe5 Txe5 19. f4 etc. Mais 17. Ce4 semble régler tous ces problèmes. Si 18. Cxe4 dxe4 19. Fxe4 Fxe4 20. Txe4, 20. Cxe5 peut transposer dans une finale très favorable.

Les blancs pensent avoir trouvé une solution par 19. Fg5, ex. 19. Dc8 20. Cxe4 Fxe4 21. Txe5 Cxe5 avec égalité, mais c'est ici que le diable saute sur l'échiquier par 19. exf3!?, un sacrifice fantastique de la dame pour deux pièces mineures. Seuls les plus grands joueurs de l'histoire peuvent ainsi saisir l'instant où les règles ordinaires de la mathématique ne s'appliquent pas. D'ailleurs, les blancs décident qu'ils ne peuvent rien faire avec leur matériel et redonnent la dame dans les coups suivants afin d'éviter la manœuvre visée par les noirs, Cxe5, fxe2, et Cf3ech. Les blancs obtiennent un pion passe, mais restent impuissants contre les deux fous et le filet autour de son roi.

Le reste de la partie n'est intéressant que pour la technique inexorable de l'ex-champion. Ayant sans doute perdu beaucoup de temps sur l'horloge à cause de son 19e coup, Spassky répète souvent la position pour se rattraper avant le contrôle de temps au 40e coup. Vers la fin, Spassky crée un piège génial pour obliger le roi adverse à quitter l'aile roi. Si les blancs avaient répondu 45. Rg1 à 43. Fg2ech, alors 44. Cf3ech 45. Rfg2 Cc1ech etc. Face à la fixation du faible h3 et à l'avance éventuelle du pion-f, les blancs abandonnent au 57e tour.

R. Byrne (Etats-Unis)--B. Spassky (URSS)
Partie Espagnole

1. e4	e5	29. Rf1	Ch2ech
2. Cf3	Cc6	30. Rg1	Cf3ech
3. Fb5	a6	31. Rf1	Fb6
4. Fa4	Cf6	32. Tc2	Ch2ech
5. 0-0	Fe7	33. Rg1	Cf3ech
6. Te1	b5	34. Rf1	Rf8
7. Fb3	d6	35. Ce2	Ch2ech
8. c3	0-0	36. Rg1	Cf3ech
9. h3	Cb8	37. Rf1	Fe4
10. d4	Cbd7	38. Ta2	Ch2ech
11. Cb2	Fb7	39. Rg1	Cf3ech
12. Fe2	Te8	40. Rf1	Ch4!
13. Cf1	Ff8	41. Cf4	Ff3
14. Cg3	g6	42. Td3	g5
15. b3?	Fg7	43. Ce2	Fg2ech!
16. a4	d5!	44. Re1	Cf3ech
17. dxe5	Cxe4!	45. Rd1	Ce5
18. Fxe4	dxe4	46. Tc3	Fd5
19. Fg5	exf3!?	47. Td2	Fe4
20. Fxd8	Taxd8	48. Ta3	Ta8
21. axb5	Cxe5	49. f4	gxf4
22. bxa6	Txd1	50. Cxf4	Txa6
23. Tfxd1	Fa8	51. Txa6	Fxa6
24. gxf3	Cxf3ech	52. Cd5	Fe4
25. Rf1	Fxc3	53. Cxb5	axb6
26. Tac1	Cd2ech	54. Td6	b5
27. Rg1	Fa5	55. Rd2	Cg6!
28. b4	Cf3ech	56. Re3	h5

Les blancs abandonnent.

COMMISSION DE CONTRÔLE
DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC
AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
SOUAIS, Roger "Les Entreprises Dorchester Inc."	14041 est, rue Dorchester, Pointe-aux-Trembles	Taverne
MOQUIN, Laurent & Yvon Robert & Amédée Spada	4571, Papineau, Montréal	Taverne
CHOQUETTE, Martial "Mercury Investments Inc."	1415, rue St-Laurent, Montréal	Taverne
LONGEVIN, Simone	199, 8ième Avenue, Lachine	Taverne
GOYETTE, Swibert	10800, rue St-Vital, Montréal-Nord	Épicerie
BITTAR, Denise (Ackby)	2571, rue Frontenac, Montréal	Épicerie
MARATOS, Gerasimos (Gerry) "Restaurant charcuterie le Prévoyant Inc."	2765, rue Van Horne, Montréal	Salle à manger
LAMBRINOS, Jean (Ioannis)	7151, Côte des Neiges, Montréal	Restaurant
ALMEIDA, José Antonio "Restaurant Étoile d'Océan Inc."	101 est, rue Rachel, Montréal	Restaurant
GIAMOULIAS, Basile (Bill)	2650, rue Masson, Montréal	Salle à manger - 2 Bars
SPEDALIERE, Mario	8950, boul. St-Michel, Montréal	Épicerie
RETSINAS, Nicolass	140 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	Salle à manger-Bar
MARKOS, Panayotis (Peter) "Le Bar Fantasia Inc."	219 ouest, rue Laurier, Montréal	Cabaret
LEVESQUE, Jean-Pierre "Les Charcuteries Diogène Lévesque"	505 est, rue Ste-Catherine, Montréal	Épicerie
PURDY, Raymond	8557, 12ème Avenue, Montréal	Épicerie
CHEN, Wei Chieh Peter & Lu, Han Ting Paul	1086-1086A-1088, boul. St-Laurent, Montréal	Salle à manger
GAUDRY, Roger "P.P. Paillet Inc."	224 ouest, rue Fleury, Montréal	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSESSÉE** dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

District électoral de:
VERCHÈRES

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. NORMAND CARON
candidat: PARTI QUÉBÉCOIS

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat ...	\$ 144.24
2. Location de locaux	\$ 1.697.00
3. Services	\$ 2.742.09
4. Frais de voyage et louage de voitures .	\$ 750.00
5. Articles fournis	\$ 2.213.05
6. Publicité	\$ 6.958.46
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$14,504.84	

Signé: LÉONARD SAUVAGEAU
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
Me MICHEL BRETON

District électoral de:
LAFONTAINE

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. J. ÉDOUARD JUNEAU
candidat: UNION NATIONALE

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat ...	\$ 1.000.00
2. Location de locaux	\$ 400.00
3. Services	\$ 1.200.00
4. Frais de voyage et louage de voitures .	\$ NIL
5. Articles fournis	\$ NIL
6. Publicité	\$ 193.20
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$2,793.20	

Signé: JACQUES BLONDIN
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
JOSEPH TOUTAN

District électoral de:
OUTREMONT

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. JÉRÔME CHOQUETTE
candidat: PARTI LIBÉRAL

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat .	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ 425.00
3. Services	\$ 2,841.34
4. Frais de voyage et louage de voitures \$	361.00
5. Articles fournis	\$ 502.12
6. Publicité	\$ 12,388.69
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$16,518.15	

Signé: PHILIPPE ROBERGE
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
RICHARD H. O'BRIEN

District électoral de:
VERCHÈRES

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. GÉRARD THIBEAULT
candidat: PARTI CRÉDITISTE

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ 80.00
3. Services	\$ 744.88
4. Frais de voyage et louage de voitures ...	\$ 171.59
5. Articles fournis	\$ 422.43
6. Publicité	\$ 75.16
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$1,494.06	

Signé: ARMAND ST-LAURENT
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
Me MICHEL BRETON

District électoral de:
LAFONTAINE

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. JEAN-GUY DEPOT
candidat: PARTI LIBÉRAL

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat .	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ 1,190.00
3. Services	\$ 3,071.00
4. Frais de voyage et louage de voitures \$	NIL
5. Articles fournis	\$ 1,924.20
6. Publicité	\$ 10,905.24
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$17,090.44	

Signé: Martial Mayrand
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
JOSEPH TOUTAN

District électoral de:
OUTREMONT

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. ROBERT DINELLE
candidat: UNION NATIONALE

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ NIL
3. Services	\$ NIL
4. Frais de voyage et louage de voitures ...	\$ NIL
5. Articles fournis	\$ NIL
6. Publicité	\$ NIL
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$ NIL	

Signé: DR LAURENT MARANDA
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
RICHARD H. O'BRIEN

District électoral de:
VERCHÈRES

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. ALBERT R. DUPUIS
candidat: UNION NATIONALE

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat ...	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ 548.78
3. Services	\$ 4,079.50
4. Frais de voyage et louage de voitures .	\$ 1,458.51
5. Articles fournis	\$ NIL
6. Publicité	\$ 6,045.77
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$12,132.56	

Signé: PAUL LANGLOIS
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
Me MICHEL BRETON

District électoral de:
LAFONTAINE

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. MARCEL LÉGER
candidat: LE PARTI QUÉBÉCOIS

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat .	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ 735.00
3. Services	\$ 1,692.02
4. Frais de voyage et louage de voitures \$	805.12
5. Articles fournis	\$ 11,324.27
6. Publicité	\$ 2,540.00
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$17,096.41	

Signé: GEORGES ANDRÉ PAQUIN
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
JOSEPH TOUTAN

District électoral de:
OUTREMONT

Rapport sommaire des dépenses électorales de
Mme LISE CLOUTIER-TROCHU
candidat: PARTI QUÉBÉCOIS

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat ...	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ 335.00
3. Services	\$ 417.37
4. Frais de voyage et louage de voitures .	\$ 8.75
5. Articles fournis	\$ 9,520.45
6. Publicité	\$ 5,964.25
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$16,245.82	

Signé: CLAUDE SAINT-LAURENT
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
RICHARD H. O'BRIEN

District électoral de:
BOURGET

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. GÉRARD DEMERS
candidat: INDÉPENDANT

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat ...	\$ 441.31
2. Location de locaux	\$ 200.00
3. Services	\$ 514.31
4. Frais de voyage et louage de voitures .	\$ NIL
5. Articles fournis	\$ NIL
6. Publicité	\$ 5,551.90
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$6,707.52	

Signé: JEAN LANGELIER
agent officiel

Publié par la présidente d'élection dudit district électoral
PAULINE TOURVILLE

District électoral de:
OUTREMONT

Rapport sommaire des dépenses électorales de
Mme THÉRÈSE FLYNN-BOISVERT
candidat: PARTI CRÉDITISTE

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat	\$ 27.98
2. Location de locaux	\$ 100.00
3. Services	\$ 365.35
4. Frais de voyage et louage de voitures ...	\$ 49.60
5. Articles fournis	\$ 30.24
6. Publicité	\$ 25.00
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$598.17	

Signé: J.-C. BOISVERT
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
RICHARD H. O'BRIEN

District électoral de:
OUTREMONT

Rapport sommaire des dépenses électorales de
M. POLYVIOS TSAKANIKAS
candidat: PARTI COMMUNISTE du QUÉBEC (M.L.)

aux élections générales du 29 octobre 1973.

1. Dépenses personnelles du candidat	\$ NIL
2. Location de locaux	\$ NIL
3. Services	\$ NIL
4. Frais de voyage et louage de voitures ...	\$ NIL
5. Articles fournis	\$ NIL
6. Publicité	\$ NIL
7. Créances contestées	\$ NIL
TOTAL: \$ NIL	

Signé: HAROLD GLICK
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
RICHARD H. O'BRIEN

Les provinces répondent au plan Macdonald en vantant les mérites de leurs propres projets

par Michel Guénard

OTTAWA — Comme un chœur parfaitement synchronisé, les provinces canadiennes se sont montrées très réceptives au plan Macdonald d'établir une véritable politique nationale au chapitre du transport des ressources énergétiques. Mais chacune, comme par un réflexe naturel à vouloir drainer les investissements vers son propre territoire, a chanté les mérites de ses nombreux projets de mise en valeur des richesses naturelles. M. Regan, par exemple, a rappelé au gouvernement son inaction quant à la mise en production des usines maremotrices le long des rives de la Nouvelle-Écosse. Il a surpris son auditoire en laissant entendre que d'ici peu, la Tidal Power Review Board injecterait \$1 milliard dans la construction d'une usine maremotrice à la baie de Fundy.

A cela M. Loughheed a répondu que les sables bitumineux de la région septentrionale de l'Alberta demanderaient des investissements colossaux et que tous les Canadiens sont en droit de participer à leur développement et à récolter eux-mêmes les fruits intéressants de la crise pétrolière internationale. Comme un magicien, M. Bourassa a rappelé que l'électricité de la baie James représenterait une énergie non polluante et renouvelable, en regard des combustibles fossiles et des hydrocarbures qui laissent des traces. Pour ne pas être en reste, M. Barrett a fait valoir que le développement des bassins hydrographiques des Rocheuses permettrait à sa province d'achever des surplus d'électricité tantôt aux États-Unis tantôt en Saskatchewan si le plan Macdonald permet justement de financer une ligne de transmission au nord de l'Alberta.

Quant à la province de Terre-Neuve, elle s'est émise, par la bouche de M. Moore, l'avocate d'un système de transmission unifiée de l'électricité afin de ré-

duire sensiblement les écarts de prix entre les régions. M. Moore estime, toutefois, que les lignes de transmission à haute tension devraient être financées en partie par le gouvernement fédéral et exploitées par les divers services provinciaux en tant qu'entreprises publiques.

Lui aussi a fait montre d'un bon esprit de "vendeur" en rappelant devant les caméras de télévision de tous les pays que le bassin hydrographique du Labrador renferme quelque 6.000 MW non encore exploités. Tout comme M. Schreyer du Manitoba, le premier ministre de Terre-Neuve a demandé au gouvernement central de favoriser des accords financiers avec des provinces peu pe-

plées mais désireuses de construire des centrales hydro-électriques de grande envergure. A ce niveau, le Québec et les provinces maritimes auraient tout intérêt à mettre sur pied dans les plus brefs délais leur réseau unifié de lignes de transmission d'électricité.

C'est M. Davis, premier ministre de l'Ontario, qui a le mieux résumé le sentiment général des provinces de l'Est en soulignant l'aspect paradoxal de l'électricité, ressource renouvelable mais non stockable, par rapport aux hydrocarbures, ressource stockable mais non renouvelable. Aussi relève-t-il avec une certaine inquiétude l'analogie établie par M. Loughheed entre la taxe à l'export-

tation qui frappe le pétrole albertain et la libre exportation du courant électrique vers les États-Unis par les provinces productrices.

Il signale de plus que l'Ontario accepte avec "philosophie" et compréhension le fait que l'uranium, ressource naturelle importante pour sa province, soit entre les mains du gouvernement fédéral depuis la dernière guerre. La crise énergétique et la surenchère de tous les combustibles, et en particulier celui de l'uranium, fait perdre une "plus value" intéressante à l'Ontario. En d'autres termes, de poursuivre M. Davis, nous aussi de l'Ontario mettons "quelque chose dans le chapeau énergétique national".

L'Alliance mutuelle-vie

Un siège social de \$15 millions

L'Alliance mutuelle-vie a annoncé hier le début des travaux de construction de son futur siège social au coût de \$15 millions.

En chantier à l'angle sud-ouest des rues Sherbrooke et University, la même où s'élevait l'ancien édifice de l'Alliance et en plein cœur du nouvel axe des affaires de Montréal, l'immeuble de prestige de \$15 millions, qui aura la forme d'un parallélogramme, est une création de l'architecte Jacques L. David, de la firme David & Bouville de Montréal.

"Nous avons voulu un édifice intégré au paysage urbain et où l'individu puisse s'épanouir, a dit M. Belzile, président de l'Alliance. Nous n'avons pas voulu d'un autre bloc de béton mais d'un édifice qui reflète la priorité que nous accordons aux valeurs humaines."

L'immeuble, érigé sur un emplacement

de 26 350 pieds carrés, doit être prêt pour occupation en mai 1975.

Du deuxième étage au vingtième inclusivement, tous les planchers auront une superficie de 15 413 pieds carrés. Les services mécaniques seront installés au vingt-et-unième étage et les garages pour locataires occuperont deux niveaux complets au sous-sol. L'aire commerciale sera au niveau de l'avenue Président-Kennedy, côté sud de l'édifice, et elle comprendra un restaurant ouvrant sur une terrasse, une succursale bancaire occupant 7 100 pieds carrés ainsi que de nombreux établissements de service.

Les superficies construites feront au total 402 051 pieds carrés et les espaces de bureaux 292 000 pieds carrés. L'édifice sera relié au métro par un couloir souterrain.

La construction a été confiée à Louis

Donolo Inc., alors que l'aménagement et la location seront la responsabilité des Immeubles Devencore Limitée.

Le siège social de l'Alliance mutuelle-vie occupera cinq étages de l'édifice.

L'emplacement sera aménagé en terrasse devant l'entrée principale, rue Sherbrooke. Les murs extérieurs du socle seront revêtus de brique et de verre, avec ornements en granit.

Fondée le 11 décembre 1892, l'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie était d'abord connue sous le nom de Alliance Nationale.

L'achat de fonds mutuels

Les Services financiers Eaton abolissent les frais d'administration

par Michel Lefèvre

Les Services financiers Eaton ont aboli les frais d'administration à l'achat d'actions dans les neuf fonds mutuels qu'ils gèrent pour les remplacer par un droit de sortie variable mais non supérieur à 5% du montant racheté.

Cette nouvelle formule, qui a comme principal avantage d'accroître le montant réel disponible dès le début pour l'achat d'actions de fonds mutuels choisis et, par le fait même, d'accroître le rendement sur le capital investi, est entrée en vigueur le deux janvier dernier.

Ainsi, à l'exception du montant nominal de \$10 versé à l'ouverture du compte, tout l'argent investi selon un plan mensuel fixe à l'avance est immédiatement utilisé pour l'achat d'actions ordinaires dans l'importance quel des neuf fonds mutuels administrés par le groupe Eaton.

Ces neuf fonds mutuels sont: le Fonds Eaton Viking, le Fonds de rente Eaton, le Fonds de retraite Lifetime, le Fonds de retraite Regent, le Fonds Commonwealth International Corporation, le Fonds Commonwealth Leverage, le Fonds Commonwealth Venture, le Fonds Regent Venture et le Fonds Regent

Gröwth.

L'actif des quatre premiers fonds mutuels est principalement investi au Canada tandis que les cinq autres ont leur actif réparti non seulement au Canada mais à travers le monde. Les neuf fonds distribués par Les Services financiers Eaton totalisent \$160 millions d'actif et regroupent quelque 60.000 investisseurs.

Les droits d'entrée de \$10 sont payables en plus du placement initial (minimum \$200). Si l'investisseur opte pour un "plan d'investissement volontaire" sur une base de versements périodiques réguliers, aucun autre frais ne lui est exigé. Par contre, si l'épargnant choisit de procéder par paiements globaux à intervalles irréguliers, un montant supplémentaire de \$1 vient s'ajouter à chaque fois qu'il effectue un paiement.

C'est seulement au moment du rachat des actions que des frais d'administration variant entre 0,5% et 5,0% seront déduits de la valeur de l'actif net détenu à ce moment. Ces frais variables ne sont cependant pas prélevés sur la partie des actions achetées par le reinvestissement des dividendes.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacétière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunette, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Montréal 1201 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F. Bastien, C.A.
Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A.
J. G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A.
F. St-Aubin, C.A.
P. Contant, C.A.
M. Gagné, C.A.
L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUN, ROY & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Montréal, Québec, Hull,
Hawkesbury, Grand-Mère, Trois-Rivières,
Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis,
St-Georges-de-Becancourt, Châteauguay, Boie-Comau.
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
En collaboration avec
Société d'Études Économiques et
d'Expertise Comptable (Société
d'Expertise Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables
Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon

2055 rue Peel - Suite 1025

Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE

Comptables Agréés
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS"

Montréal-Nord
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques - Suite 601
Montréal — 845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable Agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
G.W. Bissette, C.A.
M. Camrad, C.A.
L.J. Canver, C.A.
W.A. Farlinger, C.A.
J.B. Gick, C.A.
G. Grogan, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A.
R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.

CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A.
C. Fontaine, C.A.
G. Croteau, C.A.
Y. Seguin, C.A.
R. Lafond, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 — 849-9281

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101 — 875-5140

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A.
Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A.
Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Jean-Paul Béri, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.

507 Place d'Armes

842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.S.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE

Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE

Comptables Agréés
50, Place Crémazie
Suite 610,
Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Pénard, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE

Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Québec, Toronto, Brantford,
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary,
Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
Montréal 126 — 844-3307

W. PIERCE GOULD

Comptable Agréé
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford,
St-Catharines, Port Colborne, Listowel,
Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver
et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. — H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDWARDS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal, et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 846-6651

MALLETTE & CIE

Comptables Agréés
P. Mallette, C.A.
A. Roussel, C.A.
B. Dumais, C.A.
G. Chiquette, C.A.
J.-J. Leclercq, C.A.
J. E. de Repentigny, C.A.
A. Massé, C.A.
D. R. Gariépy, C.A.
J. La Courte, C.A.
R. Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A.
M. D'André, C.A.
C. Sarrazin, C.A.
A. Longpré, C.A.
P. Sefo, C.A.

1440 ouest, rue Ste-Catherine

Montréal, H3G 1B8
Téléphone: 861-8241
Succursale St-Jérôme

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE

Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Nadeau, B.A., C.A.
Guy Paquet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yves Montgrain, C.A.
Gilles Blonard, C.A.
Réal Manville, C.A.

50 Place Crémazie

Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECA & ASSOCIÉS

Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg,
Calgary, Vancouver,
États-Unis, France, Grande-Bretagne,
Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE

Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor,
Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria
5 Place Ville-Marie 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsennens & Cie

Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale affiliée
Raymond Campbell
Montréal, Sherbrooke, Rouyn, Toronto,
Ottawa, Edmonton, Vancouver,
Victoria, Penitence

820, Tour de la Bourse

Place Victoria,
Montréal 115, Québec
(514) 878-2691

RIDDELL, STEAD & CIE

Calgary, Corner Brook, Edmonton,
Halifax, Hamilton, London, Montréal,
New Westminster, Ottawa, Québec,
Regina, St-Jean T. N., Toronto,
Vancouver, Winnipeg

McIntosh Main Lofrentz & Co.

Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

ST-GEORGES, HEBERT & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS
Incorporant
K. NAKASHIMA & CIE
Comptables Agréés
J.-Guy St-Georges, C.A.
Eddy Gharro, C.A.
J.-G. Hebert, C.A.
Magella Girard, C.A.
Kinsai Nakashima, C.A.
C. Legault, C.A.
Raymond Paillet, C.A.
Jacques Lefebvre, C.A.

401 est, boulevard St-Joseph

Montréal 176
Tél.: 844-1044

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Montréal — Québec
Rimouski — Sherbrooke
Trois-Rivières — Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWLEY & CIE

Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-John, Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Saskatoon, North Bay, Brantford,
Calgary, Edmonton, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport,
Bahamas, Grand Cayman,
États-Unis, Grande-Bretagne et
autres pays du monde
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Charles A. Gouvéaux, C.A.
Fernand Rheaume, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boules, C.A.
Jacques R. Chadien, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun 204
7708, rue Édouard, LaSalle 690
769-3871

Flambée de l'or

LONDRES (Reuter) — Nouvelle flambée du prix de l'or: le cours du métal précieux a frôlé des niveaux records hier sur la place de Londres à la suite de la proposition, émise dans la journée à Bruxelles, par M. Wilhelm H. Raferkamp, vice-président de la Commission européenne, en faveur d'un relèvement concerté du prix de l'or par les pays du Marché commun.

Le métal jaune a fait un bond de \$9,75 l'once, cotant \$141 au fixing de l'après-midi — soit à 76 cents seulement du record historique de \$141,75 établi lundi dernier.

Actuellement, le prix officiel de l'or est encore fixé à \$42,22 l'once, c'est-à-dire moins du tiers du prix atteint sur le marché libre.

les obligations

Bons du Trésor

Les prix ont monté hier sur le marché obligataire canadien et l'activité y a été grande. Le court terme monte de 10 cents, le moyen et le long terme enregistrent des gains qui varient entre trois huitièmes de point et un point et les obligations des sociétés ainsi que les obligations provinciales progressent d'un quart de point.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 6 1/2 p.c. Les bons du Trésor fédéral de trois mois se négociaient à 6 2/8 p.c., au regard de 6 3/8 p.c. la semaine dernière et ceux de six mois, à 6 4/3 p.c., au regard de 6 4/8 p.c. la semaine dernière.

GOUVERNEMENT DU CANADA			
7 1/2, 1er déc.	1980	100	100 1/2
5 1/2, 1er déc.	1974	98 1/2	99
7 1/2, avril 1	1975	100 1/2	100 1/2
5 1/2, oct. 1	1974	97 1/2	98 1/2
7 1/2, juin 1	1976	97 1/2	98 1/2
7 1/2, juillet 1	1977	97 1/2	98 1/2
6 1/2, juin 1	1979	96 1/2	97
3 1/2, oct. 1	1979	81 1/2	81 1/2
6 1/2, avril 1	1980	94 1/2	94 1/2
4 1/2, sept. 1	1980	79 1/2	79 1/2
6 1/2, avril 1	1980	94 1/2	95
3 1/2, mars 15	1998	37 1/2	38 1/2
CN, 4 1/2, 1er	1981	75 1/2	75 1/2
CN, 5 oct. 1	1987	75	76
Perpetuel	1996	38	40
4 1/2, avril 1	1977	98 1/2	98 1/2
6 1/2, oct. 1	1995	85	86
Canada 7 1/2, 1er oct. 1973	1973	102	102 1/2

Com. Ur. Mtl 4%, 1 mai				96	92	NOUVELLES EMISSIONS								
Met. Tor. 8 1/2 20 oct.				96	97	Laurentide 9%				1994	99 1/2	100 1/2		
SERVICES PUBLICS														
Alb. Gas 8 1/2				1992	91	93	CONVERTIBLES							
Rel. Tel. 9%, 14 août				1970	103	105	ACK 7 1/2					1998	103	107
N & C 9%, Jan. 5				1990	101	103	AGT 7 1/2					1990	115	—
TCP Line 9% 20 jn				1990	102	104	AOD 7					1989	77	—
Mar. Tel. & Tel.				100 1/2	—	—	AHX 5					1993	88	90

APPEL D'OFFRES

HOPITAL GENERAL DE SHEFFORD
205 boul. Leclerc, Granby, Québec

Les plans généraux et d'architecture, ainsi que les plans des spécialités de mécanique, électricité, structure et autres seront disponibles au bureau des architectes LAROSE, LALIBERTE, PETRUCCI, 1255 boul. Laird, suite 280, Ville Mont-Royal, Québec. Tout entrepreneur désireux d'obtenir des plans et devis devra avertir l'architecte une journée à l'avance.

PROPRIÉTAIRE DU PROJET:

Le Propriétaire du présent projet est: LA CORPORATION DE L'HOPITAL GENERAL DE SHEFFORD, 205 boulevard Leclerc, Granby, Québec représentée par le Directeur Général, M. Raymond Lacroix.

ARCHITECTES:

LAROSE, LALIBERTE, PETRUCCI
1255 boul. Laird, suite 280
Ville Mont-Royal, Québec
H3P 2T1

INGENIEURS-CONSEILS:

CHARPENTE:
GERALD R. SCOTT & ASSOCIES
160 rue Cowie,
Granby, Québec

MECANIQUE ET ELECTRICITE:

BARRE, PELLERIN, LEMOINE, TOUTANT & ASSOCIES
4274 avenue Papineau
Montréal 177, Québec

MANDATAIRE-COORDONNATEUR:

GAUTHIER, DAGENAI, TURCOTTE, PELLETIER, COTE
4333 ouest, rue Ste-Catherine, suite 310
Montréal 215, Québec

CONSULTANTS:

SERVICE ALIMENTAIRE:
LEONARD SAYOIE, ING.
2860 Chemin des Quatre-Bourgeois
Ste-Foy, Québec

LABORATOIRES ET STERILISATION:

DUBREUIL, JEANNOTTE & ASSOCIES
230 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357, Québec

COMMUNICATIONS:

BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIES INC.
2 Place Québec, suite 430,
Québec 4, Que.

DEPOT POUR PLANS:

Le dépôt que l'entrepreneur général devra faire pour l'obtention des plans et devis sera de cent dollars (\$100.00) sous forme de chèque visé à l'ordre de l'architecte ou en espèces. Cette somme sera remise sur réception des plans par l'architecte au plus tard trente (30) jours après l'ouverture des soumissions.

Dans le cas où les documents seraient retournés après cette date, le dépôt sera confisqué par l'architecte. Si les plans et devis sont retournés incomplets ou dans un état de détérioration inacceptable, le coût de réimpression des parties à remplacer sera déduit du montant du dépôt et le résidu remis au soumissionnaire.

OBLIGATION DE PRESENTER UNE SOUMISSION:

Tout entrepreneur général ou sous-traitant qui aura obtenu une copie des plans et devis pour soumissionner devra présenter une soumission. S'il ne présente pas de soumission, son dépôt, pour plans et devis sera confisqué.

AVERTISSEMENT:

Le Propriétaire ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

GARANTIE:

Un dépôt de cautionnement de dix pour cent (10%) accompagnera chaque soumission. Ce dépôt sera sous forme d'un chèque fait à l'ordre de la Corporation de l'Hôpital Général de Shefford et visé par une banque à charte canadienne. Le cautionnement sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire ou si, l'ayant signé, il manque à son accomplissement intégral. Si l'entrepreneur le désire, il pourra remplacer le chèque de cautionnement par un Bon de Garantie égal à dix pour cent (10%) du montant total de sa soumission accompagné d'un certificat de la compagnie garante à l'effet que si la dite soumission est acceptée, elle s'engage à fournir un Bon de Garantie d'exécution des travaux (matériel et main-d'œuvre) équivalent à cinquante pour cent (50%) du montant global du contrat assorti d'un Cautionnement pour gages, matériaux et services équivalent aussi à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

DATE DE REMISE DES SOUMISSIONS ET OUVERTURES:

Seuls les soumissionnaires ayant leur place d'affaires dans la Province de Québec pourront fournir des soumissions. Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues à l'attention de Monsieur Raymond Lacroix, Directeur général, La Corporation de l'Hôpital Général de Shefford, 205 boulevard Leclerc, Granby, Québec avant 4:00 heures p.m. H.N.E., avant ou le 7 mars 1974, pour être ouvertes en présence de représentants du conseil d'administration au même endroit.

SOUS-TRAITANTS:

Les sous-traitants pour les ouvrages indiqués ci-dessous remettront leurs soumissions à l'un des Bureaux de Soumissions Déposées du Québec avant 3:00 heures p.m. H.N.E., le 4 mars 1974. Les bureaux habilités à recevoir ces soumissions sont les suivants:

Bureau de Soumissions Déposées du Québec
4970 Place de la Savane, suite 215
Montréal 308, Québec

Bureau de Soumissions Déposées du Québec
675 Marguerite Bourgeoise, suite 301
Québec, Québec

Bureau de Soumissions Déposées du Québec
322 est, rue King, Sherbrooke, Québec

Les sous-traitants concernés sont ceux des ouvrages suivants:

1- Maçonnerie	\$ 9,000.00
2- Membrane hydrofuge	\$ 2,500.00
3- Isolation, toiture, métal en feuille	\$ 4,000.00
4- Fenêtres	\$ 6,000.00
5- Carrelage acoustique	\$ 7,000.00
6- Carrelage céramique, terrazzo, marbre	\$ 2,500.00
7- Couvre-planchers	\$ 3,000.00
8- Equipement de cuisine	\$20,000.00
9- Mobilier de laboratoire, stérilisation	\$15,000.00
10- Cloisons sèches	\$ 8,500.00
11- Ascenseurs électriques	\$17,500.00
12- Ascenseur hydraulique	\$ 2,400.00
13- Plomberie, chauffage	\$30,000.00
14- Ventilation, climatisation	\$44,300.00
15- Electricité	\$55,000.00
16- Intercommunication	\$ 4,000.00
17- Refroidissement	\$16,400.00

Les soumissionnaires pour ces spécialités devront accompagner leur soumission d'un chèque visé ou d'une garantie de soumission égale au montant indiqué sur la liste précitée. Ces dépôts de garantie seront faits à l'ordre de la Corporation de l'Hôpital Général de Shefford, 205 boulevard Leclerc, Granby, Québec.

ENTREE DES SOUMISSIONS:

Aucun sous-traitant plus haut énuméré ne pourra exécuter des travaux ou fournir des matériaux à moins qu'il ait fait parvenir au Bureau de Soumissions Déposées du Québec, copie de sa soumission conformément aux règlements de cet organisme.

AUTRES SOUS-TRAITANTS:

Tous les autres sous-traitants ne sont tenus de présenter leur prix qu'aux entrepreneurs généraux seulement.

CONSULTATION DES PLANS:

Tous les documents se rapportant à la présente demande de soumission pourront être consultés à Granby, chez Gerald R. Scott & Associates, 160 rue Cowie, et aux Bureaux de Soumissions Déposées du Québec aux adresses suivantes:

4970 Place de la Savane, suite 215, Montréal, Québec.
675 Marguerite Bourgeoise, suite 301, Québec, Québec.
322 est, rue King, Sherbrooke, Québec.

RAYMOND LACROIX, DIRECTEUR-GENERAL
CORPORATION DE L'HOPITAL GENERAL DE SHEFFORD

Avis légaux, Avis publics, Appels d'offres

ABANDON DE CHARTE
SEDAP INC.

AVIS est donné que la Compagnie SEDAP INC., corporation légalement constituée, ayant une principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal, Province de Québec, et constituant en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de Québec. MONTREAL, le 21 janvier 1974.

GERVAIS TANNAGE BELANGER
GAUTHIER BOUCHARD & DESAULNIERS
Procureurs de Sedap Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-017958-73
GISELE GABRIEL, domiciliée à 5637 Desmar-
teau, ville et district de Montréal.

contre: demanderesse

FRANCOIS LAVALLÉE, autrui de 1814 De
Rouville, à Sherbrooke, district de St-François,
maintenant de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à FRANCOIS LAVALLÉE à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 18 janvier 1974.

WILFRID LEFEBVRE
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Division des divorces)

LUCIEN JOSEPH DESCHAMPS, retraité,
époux commun de biens de DAME VIOLETTE PERKINS,
de Lachine, résidant à 140, 17e Ave., dis-
trict de Montréal.

contre: Requant

DAME VIOLETTE PERKINS, épouse com-
mune de biens de Lucien Joseph Deschamps, de
lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intime, DAME VIOLETTE PERKINS, est par
les présentes requise de comparaître dans un
délai de 60 jours de la dernière publication de
cet avis en s'adressant à la Commission des
Transports, 800 est, Boul. de Maisonneuve,
suite 700, Montréal 132.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

Il est enjoint à DAME VIOLETTE PERKINS de
signifier et de déposer contre vous par défaut,
un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoi-
res qu'elle sollicite contre vous.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-001481-741
300

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corpora-
tion légalement constituée ayant son siège social
à 1, Place Ville Marie, ville et district de Mon-
tréal.

contre: demanderesse

SAT P. CHOPRA, autrui propriétaire de, 90
Spring Garden Road, Dollard des Ormeaux, dis-
trict de St-François, maintenant de lieux in-
connus.

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ogilvy, Cope & Assoc.
suite 700
1 Place Ville Marie
Montréal 2
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

IL EST ENJOINT à SAT P. CHOPRA à l'in-
tention duquel une copie du bref et de la dé-
claration a été laissée au greffe de cette Cour,
de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 22 janvier 1974.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Vieu & Assoc.
3510 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

C'est confirmé: Levy succède à Albrecht

Sam Berger, propriétaire des Alouettes de Montréal, a confirmé hier que l'instructeur de l'équipe, Marv Levy, assumera également les fonctions de directeur général en 1974.

Au cours d'une conférence de presse, Berger a également précisé que les Alouettes avaient obtenu du propriétaire des Argonauts de Toronto, John Bassett, la permission de négocier avec le quart-arrière Joe Theismann. Celui-ci s'est prévalu la saison dernière de son droit d'option, et la rumeur veut qu'il exige un salaire supérieur à \$75,000.

Levy, de son côté, succède à J.I. Albrecht, congédié par Berger en décembre dernier. Levy est venu aux Alouettes la saison dernière; il était jusque là instructeur des équipes spéciales pour les Redskins de Washington sous George Allen.

se s'est inclinée en finale devant les Rough Riders d'Ottawa qui ont plus tard remporté la coupe Grey.

A propos de la nomination de Levy, Berger a déclaré avoir pris sa décision "après mûre réflexion". Le propriétaire a dit avoir considéré une ou deux autres candidatures, sans préciser toutefois lesquelles. C'est un secret de polichinelle cependant que Larry Fairholm, ancien capitaine de l'équipe qui a pris sa retraite l'an dernier, était sur les rangs.

Hier, Levy a déclaré que la durée de son contrat était la même: c'est dire qu'il expirera dans deux ans en même temps que celui qu'il a signé quand il s'est joint aux Alouettes.

Crenshaw et Kite en tête

SAN DIEGO (AP) — Deux anciens camarades de l'université du Texas, Ben Crenshaw et Tom Kite, ont présenté hier une carte de 65, soit 7 sous la normale, et pris la tête après la 1ère ronde de l'omnium de golf Andy Williams disputé à San Diego.

Crenshaw, une recrue sur le circuit professionnel américain, a joué 6 coups sous la normale en 10 trous, réussissant 4 oiseaux et un aigle. Quant à Kite, qui en est à sa 2e saison, il n'a pas subi un seul bogey au cours de cette première ronde.

Crenshaw, 22 ans, et Kite, 24 ans, sont suivis par le vétéran Homero Blancas, Cesar Sanude et Richard Mast qui ont tous trois joué 66.

Johnny Miller, qui a enlevé les trois premiers tournois de l'année, n'est pas de la partie cette fois non plus que Jack Nicklaus, Lee Trevino, Tom Weiskopf et Arnold Palmer.

A 67, on retrouve Leonard Thompson et parmi ceux qui ont joué 68, il y a Bobby Mitchell, Gene Littler et John Lister.

L'ATP reconnaît les Intervilles

PHILADELPHIE (AFP) — L'Association des joueurs professionnels de tennis (ATP) a décidé de laisser à ses membres le libre choix de jouer dans les championnats "Intervilles" organisés par un nouveau groupe de promoteurs américains (World Team Tennis) à partir du 6 mai aux États-Unis.

Cette décision a été prise par le comité directeur de l'ATP, qui s'est réuni hier à Philadelphie. L'Association de Jack Kramer, qui groupe les meilleurs joueurs professionnels du monde (107 de 25 pays), est donc revenue sur sa décision, prise en septembre dernier à New York, d'exclure tout membre de son organisation qui signerait avec WTT.

Les Padres ont-ils trouvé "leur homme"?

SAN DIEGO (AFP) — Se décrivent comme un "mordu" du baseball, Ray A. Kroe, 71 ans, a rencontré hier les autorités municipales pour mettre au point son projet d'acheter les Padres de San Diego au coût de \$10 millions.

L'arrivée de Kroe, président de la chaîne de restaurant McDonald, a réjoui le maire de la ville, Pete Wilson, et le procureur, John Witt, dont les menaces de poursuites contre la ligue Nationale de baseball ont jusqu'ici empêché le déménagement de la franchise.

"Je peux leur donner l'assurance que je déménagerai pas une fois que je serai propriétaire de l'équipe. Je suis un homme qui honore ses promesses", de dire Kroe.

Si la vente se réalise et qu'elle reçoit l'approbation de la ligue, la ville de San Diego retirerait les poursuites totalisant \$84 millions qu'elle a inscrites afin d'obliger les Padres à respecter le contrat de location du stade. Celui-ci, qui est de 20 ans, expirera dans 15 ans.

JACK GOTTA, des Rough Riders d'Ottawa, a été nommé hier lauréat du trophée Annis Stukus accordé à l'instructeur par excellence de la ligue Canadienne de football en 1973. Gotta, après quatre revers consécutifs, a néanmoins mené son équipe à la conquête de la coupe Grey.

LESLIE SMITH, des États-Unis, a causé une forte surprise hier dans le slalom géant du 16e Grand Prix international féminin de Saint-Gervais comptant pour la coupe d'Europe de ski alpin en s'imposant avec plus d'une seconde d'avance sur ses rivaux immédiats. Chronométrée en 1'35"01, elle a triomphé en effet devant la Française Agnès Vivet-Croa et l'Autrichienne Eberle.

LES MAPLE LEAF de Verdun, représentant l'Association de hockey amateur du Québec, ont causé une vive surprise hier en triomphant 8-1 des Kiwanis de Hull lors du tournoi national des "midgets" à Oshawa. Les Maple Leafs demeurent ainsi le seul club invaincu parmi les 12 qui participent au tournoi, ayant enlevé leurs trois matches. Le gagnant du tournoi, qui se termine dimanche, se rendra en Union soviétique en mars pour affronter des équipes "midgets" de l'endroit.

TOM OKKER, des Pays-Bas, et l'Italien Adriano Panetta ont accédé hier aux quarts-de-finale de tournoi professionnel de tennis en salle de Philadelphie. Okker l'a emporté 7-5 et 6-1 contre l'Américain Harold Solomon tandis que Panetta a défait le Mexicain Raul Ramirez 3-6, 6-2 et 6-3.

LES FIGHTING SAINTS du Minnesota, de l'Association mondiale de hockey, ont échangé le joueur de centre Rob Walton aux Blazers de Vancouver contre Jean Tétrault, un avant des ligues mineures. Tétrault, 21 ans, est reconnu comme un joueur très fort physiquement.

LES RANGERS de New York ont renvoyé le défenseur Larry Scharuk aux Reds de Providence de la ligue Américaine de hockey. En 23 matches à New York, Scharuk a marqué deux buts et obtenu quatre passes avant de se blesser à une hanche, le 8 janvier.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 16

Demande d'abandon de charte
Avis est par la présente donné que la Compagnie Bellevue Housing Corp. s'adressera au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Cooperatives de Québec, pour lui demander la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la section de la Loi des Compagnies de Québec.

A Montréal ce 18e jour de janvier 1974
Bellevue Housing Corp.
par: Michael Greenblatt, c. Secrétaire

AVIS
AVIS est par les présentes donné que ANTONIO YAU, domicilié à 1073 Woodside Drive, Dallard des Ormeaux, District de Montréal, demandera au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, la permission de changer son nom en celui de JOSEPH ANTONIO YUK-LAI YAU. Ledit changement concernera également son épouse IRFNE-SO, aussi domiciliée à 1073 Woodside Drive, Dallard des Ormeaux.

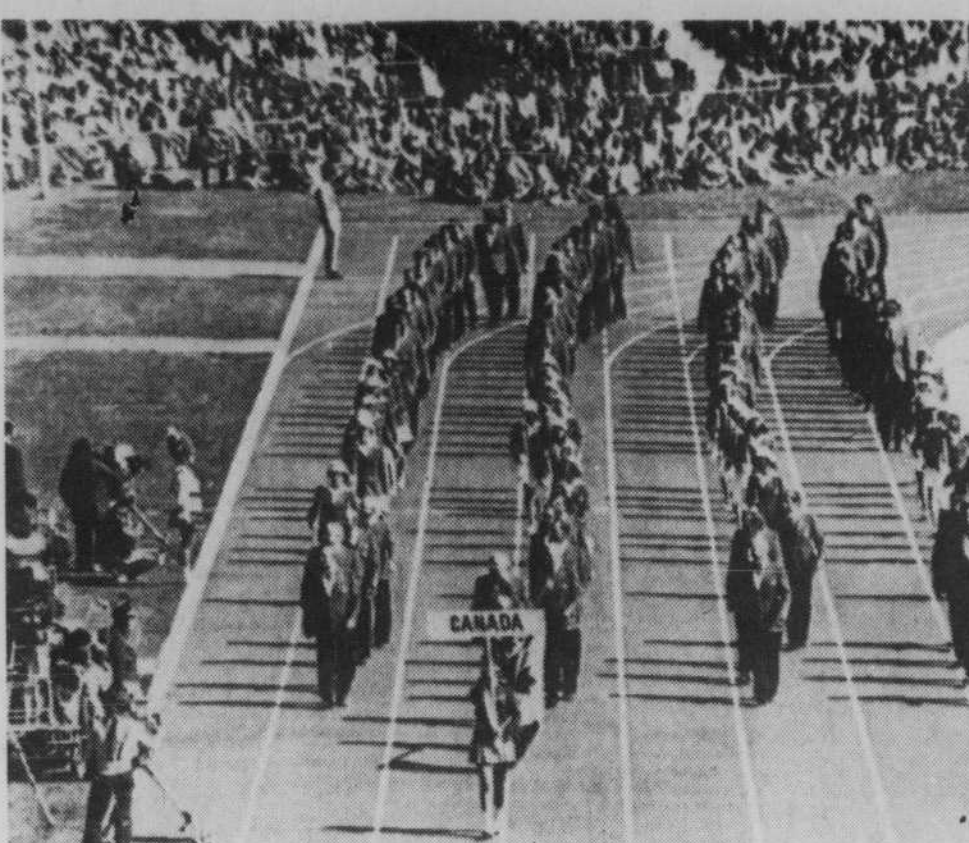
BEACONSFIELD, le 18ème janvier, 1974.
FRANK S. BOYD
Procureur du requérant.

Prenez avis que le contrat en date du 21 juin 1973 par lequel L. CORBY IMPORT INC. a cédé et transféré à la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie S.F.C.I. Lise toutes les dettes de livres, créances, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1973 sous le numéro 2489627.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. LITEE
le 18 janvier 1974.

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Marcel Marin ayant sa seule place d'affaires en la Ville de Saint-Hubert, Comité de Chamby, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 31 août 1973, a été enregistré à Montréal, le 12 septembre 1973, sous le numéro 2489213 et enregistré à Longueuil, le 1er octobre 1973, sous le numéro 389688. Banque Canadienne Nationale.

Montréal, 23 janvier 1974.



Les représentants du Canada aux Jeux du Commonwealth défilent devant le prince Philip d'Edimbourg pendant que l'orchestre joue le traditionnel "Alouette". (Téléphoto CP)

Les Jeux du Commonwealth en marche

CHRISTCHURCH (AFP) — "Pour l'honneur de notre Commonwealth et la gloire du sport", ainsi que l'a promis dans le traditionnel serment des jeux l'athlète néo-zélandais Warwick Nicholls, lanceur de marteau et agent de police de son métier, quelque 1700 sportifs venus de 39 pays, dominions, colonies ou territoires participent depuis hier et jusqu'à samedi 2 février, aux 10e Jeux du Commonwealth britannique.

C'est le duc d'Edimbourg, président de la Fédération des Jeux du Commonwealth qui, après avoir lu un message de la reine, les a déclarés ouverts au cours d'une cérémonie qui, dans un cérémonial et avec un faste typiquement britannique, fut pendant plus de deux heures un véritable spectacle.

Il y eut l'impeccable défile de soldats néo-zélandais, des fantasses militaires qui jouèrent des marches du temps de l'empire britannique, les 10 coups de canon qui saluèrent la naissance de ces Jeux. Il y eut aussi, à quatre reprises, le "God Save The Queen" et une fois "Dieu défende la Nouvelle-Zélande", les évolutions des cornemuseurs du "Caledonian Highland Band" et les chants d'accueil d'un groupe de deux cents maoris qui exécutèrent des danses rituelles, ainsi que le "Haka", leur chant de guerre rendu célèbre par les rugby-men néo-zélandais. Le spectacle fut aussi dans le défile des délégations, folklorique

lors du passage des athlètes des Fidji, des Tonga, des Samoa occidentales, pieds nus et vêtus de paréos, d'Africains en "boubous" et de la délégation des Bermudes, en Bermuda...

Il y eut également une fanfare militaire qui, après avoir fait son entrée dans le stade en jouant "Le pont de la rivière Kwai", accueillit les délégations en musique. Cela valut, entre autres aux Canadiens, de défiler sur la piste sur l'air de "Alouette, je te plumerai" et au porte-drapeau de la symbolique délégation de Sri Lanka (Ceylan) d'être salué par "Tea For Two". Les porte-drapeaux étaient souvent des athlètes fameux

le double champion olympique de natation à Mexico, Mike Wenden — dont ce sera la dernière compétition — pour l'Australie, Marilyn Neuville, la co-détentric du record du monde du 4400 mètres, pour la Jamaïque, Ben Jipcho pour le Kenya, ou Filbert Bayi, le probable successeur de Jim Ryun sur 1500 mètres, pour la Tanzanie.

Il soufflait un vent froid, et le soleil était souvent caché par les nuages, mais les 34,000 places du stade Queen Elizabeth II étaient occupées par une foule joyeuse et tous les compétiteurs avaient tenu à participer à ce défilé d'ouverture malgré le début proche des compétitions.

Sévères mesures de sécurité

CHRISTCHURCH (d'après Reuter) — En raison de la venue des membres de la famille royale, les mesures de sécurité adoptées pour les Jeux du Commonwealth sont très sévères et ont fait l'objet de nombreuses critiques.

Ainsi, l'officier en charge de la sécurité, Jim Cruise, ancien surintendant de prison, s'est même opposé à des mesures plus rigides.

Les athlètes et les dirigeants se sont plaints des vérifications sévères au stade et au village des Jeux.

Certains vétérans des compétitions internationales ont déclaré que les mesures de sécurité à Christchurch étaient plus sévères que celles qui ont été prises à Munich, lors des Olympiques de 1972.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
BOSTON	44	30	8	19	117	66			
MONTREAL	44	28	11	6	103	54			
RANGERS	47	22	15	10	109	143	54		
TORONTO	47	22	15	10	109	143	54		
BUFFALO	47	22	15	10	109	143	54		
DETROIT	46	18	23	6	155	179	42		
ISLANDERS	44	11	21	12	107	143	54		
VANCOUVER	45	19	22	7	116	176	27		

Section Ouest									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
PHILADELPHIE	43	28	10	5	142	84			
CHICAGO	44	21	9	14	157	86			
ST-LOUIS	45	20	9	8	125	120	46		
ATLANTA	46	18	21	7	118	132	43		
LOS ANGELES	45	16	23	5	122	144	29		
MINNESOTA	45	14	21	10	138	159	38		
PITTSBURGH	45	14	26	5	125	165	33		
CALIFORNIE	47	9	32	6	123	204	24		

Section Est									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
MINNESOTA	44	28	11	6	103	54			
LOS ANGELES	44	28	11	6	103	54			
DETROIT	44	28	11	6	103	54			
CHICAGO	44	28	11	6	103	54			
ST-LOUIS	44	28	11	6	103	54			
ATLANTA	44	28	11	6	103	54			
PHILADELPHIE	44	28	11	6	103	54			
CALIFORNIE	44	28	11	6	103	54			

Section Nord									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
NEW HAVEN	47	23	13	7	182	136	61		
ROCHESTER	44	24	12	8	174	146	56		
PROVIDENCE	50	24	20	6	210	152	54		
N-EXENSE	48	22	18	6	160	135	52		
BOSTON	49	16	27	6	149	183	38		
SPRINGFIELD	44	11	23	10	136	178	32		

LIGUE AMERICAINE									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
NEW HAVEN	47	23	13	7	182	136	61		
ROCHESTER	44	24	12	8	174	146	56		
PROVIDENCE	50	24	20	6	210	152	54		
N-EXENSE	48	22	18	6	160	135	52		
BOSTON	49	16	27	6	149	183	38		
SPRINGFIELD	44	11	23	10	136	178	32		

Section Sud									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
HERSHEY	47	24	14	9	194	143	57		
CINCINNATI	44	24	15	5	162	133	53		
BALTIMORE	44	24	17	3	156	143	51		
JACKSONVILLE	47	26	4	137	186	38			
INDIANAPOLIS	41	24	13	12	166	135	52		
RICHMOND	46	11	30	5	119	201	27		

Section Nord									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
NEW HAVEN	47	23	13	7	182	136	61		
ROCHESTER	44	24	12	8	174	146	56		
PROVIDENCE	50	24	20	6	210	152	54		
N-EXENSE	48	22	18	6	160	135	52		
BOSTON	49	16	27	6	149	183	38		
SPRINGFIELD	44	11	23	10	136	178	32		

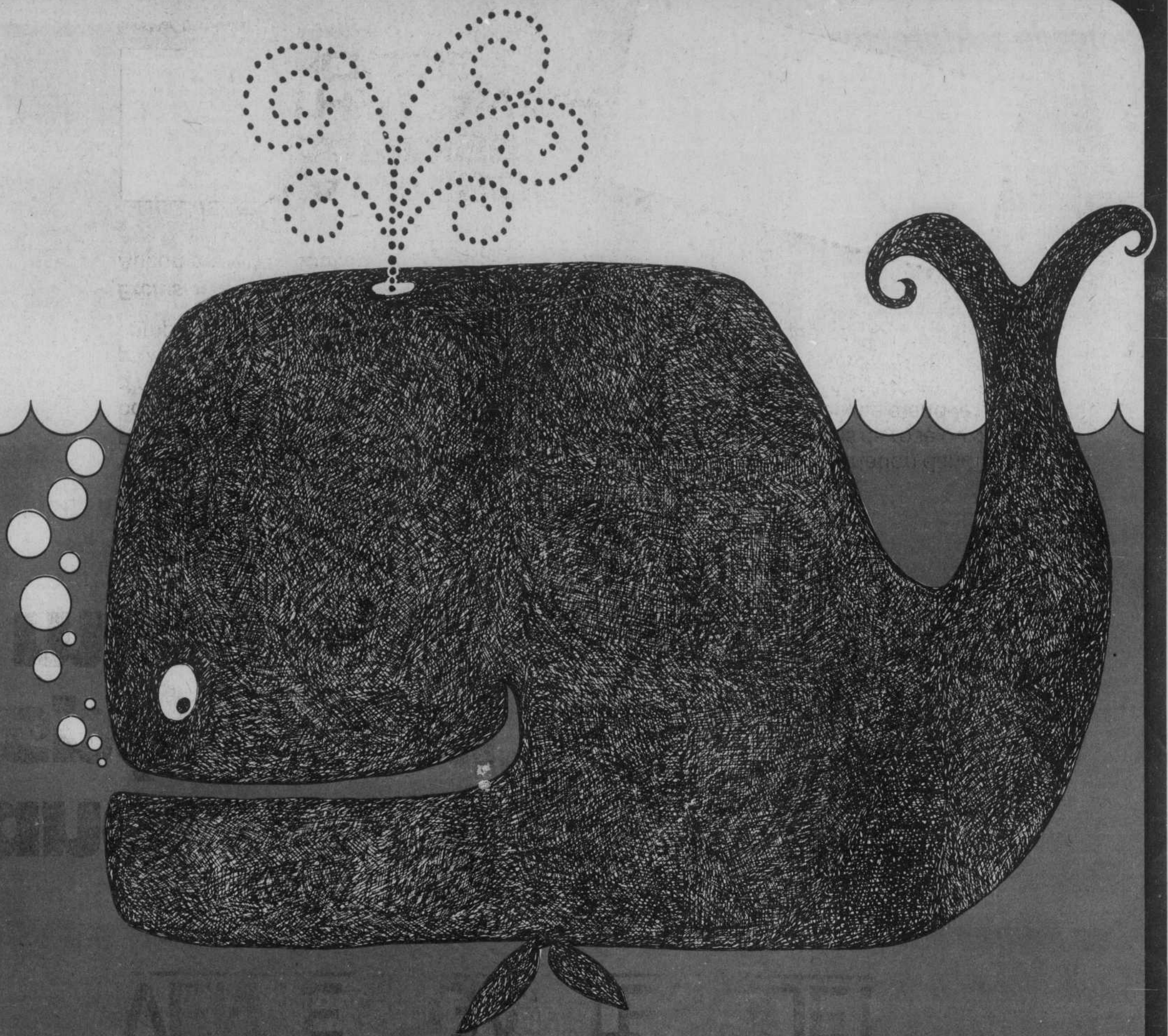
Section Sud									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
HERSHEY	47	24	14	9	194	143	57		
CINCINNATI	44	24	15	5	162	133	53		
BALTIMORE	44	24	17	3	156	143	51		
JACKSONVILLE	47	26	4	137	186	38			
INDIANAPOLIS	41	24	13	12	166	135	52		
RICHMOND	46	11	30	5	119	201	27		

Section Ouest									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
PHILADELPHIE	43	28	10	5	142	84			
CHICAGO	44	21	9	14	157	86			
ST-LOUIS	45	20	9	8	125	120	46		
ATLANTA	46	18	21	7	118	132	43		
LOS ANGELES	45	16	23	5	122	144	29		
MINNESOTA	45	14	21	10	138	159	38		
PITTSBURGH	45	14	26	5	125	165	33		
CALIFORNIE	47	9	32	6	123	204	24		

Section Est									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
MINNESOTA	44	28	11	6	103	54			
LOS ANGELES	44	28	11	6	103	54			
DETROIT	44	28	11	6	103	54			
CHICAGO	44	28	11	6	103	54			
ST-LOUIS	44	28	11	6	103	54			
ATLANTA	44	28	11	6	103	54			
PHILADELPHIE	44	28	11	6	103	54			
CALIFORNIE	44	28	11	6	103	54			

Section Nord									
P	J	G	P	N	B	P	P	P	P
NEW HAVEN	47	23	13	7	182	136	61		
ROCHESTER	44	24	12	8	174	146	56		
PROVIDENCE	50	24	20	6	210	152	54		
N-EXENSE	48	22	18	6	160	135	52		
BOSTON	49	16	27	6	149	183	38		
SPRINGFIELD	44	11	23	10	136	178	32		

Section Sud	
-------------	--



VENTE GIGANTESQUE!

Grande vente annuelle et spéciale* d'écoulement de meubles du Danemark

RABAIS DE 10% jusqu'à 50%

Venez voir notre grande vente annuelle d'écoulement de meubles d'importation danoise. Réalisez d'alléchantes économies sur ces beaux meubles de teck, de bois de rose ou de bois peint. Par souci du maintien de haute qualité, nous offrons une gamme étendue d'échantillons, ainsi que plusieurs lignes discontinuées ou légèrement égratignées à des prix très réduits. Cette vente n'aura lieu qu'à notre entrepôt spécial* *seulement* et à compter du 17 janvier. Ne manquez surtout pas cette occasion unique.

Exclusivement pour cette vente spéciale: Toute vente est finale.
Aucun remisage. Tout achat à être "payé et emporté".



**LA MAISON
DANOISE
THE DANISH
HOUSE**

Lun, Mar, Mer jusqu'à 6 P.M. / Jeu, Ven, jusqu'à 9 P.M. / Sam, jusqu'à 5 P.M.

***IMPORTANT!**

Notez l'adresse de notre entrepôt spécial.

6265 CÔTE DE LIESSE
sortie Cavendish, côté nord
en face de Holiday Inn.